



ETUDE DES ASPECTS MACRO-ECONOMIQUES POUR DES PECHERIES DURABLES EN MAURITANIE

**Dr. Colin Thomas Barnes, Hamadi Ould Baba Ould Hamadi, Xavier Vincent et
Gert van Santen**

1^{er} mai 2008

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
1 RÔLE DU SECTEUR DES PÊCHES DANS L'ÉCONOMIE.....	14
1.1 GÉNÉRALITÉS.....	15
1.2 CONTRIBUTION DU SECTEUR AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, AUX EXPORTATIONS ET À LA BALANCE DES PAIEMENTS.....	19
1.2.1 <i>Produit intérieur brut (PIB) du secteur.....</i>	19
1.2.2 <i>Exportations.....</i>	21
1.2.3 <i>Balance des paiements.....</i>	23
1.3 CONTRIBUTION DU SECTEUR AUX RECETTES BUDGÉTAIRES.....	25
1.4 EMPLOI DANS LE SECTEUR.....	26
1.4.1 <i>Les pêches dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.....</i>	27
1.4.2 <i>Potentialités d'emplois dans le secteur.....</i>	27
1.4.3 <i>Cas particulier de l'accord de pêche bilatéral avec le Sénégal et de son impact sur l'emploi</i>	28
1.5 CONTRIBUTION DU SECTEUR À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	28
1.5.1 <i>Contexte général.....</i>	28
1.5.2 <i>Commerce extérieur.....</i>	29
1.5.3 <i>Marché domestique.....</i>	29
1.6 CONCLUSIONS SUR LA CONTRIBUTION MACRO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES PÊCHES.....	30
2 SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR DES PÊCHES.....	31
2.1 RESSOURCES ET FLOTTILLES.....	31
2.1.1 <i>Flotte industrielle céphalopodière.....</i>	34
2.1.2 <i>Données sur les captures de céphalopodes.....</i>	35
2.2 DURABILITÉ DES STOCKS.....	37
2.3 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DU POISSON.....	38
2.3.1 <i>Céphalopodes.....</i>	39
2.3.2 <i>Espèces démersales.....</i>	40
2.3.3 <i>Petits pélagiques.....</i>	40
3 ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR.....	41
3.1 INTRODUCTION.....	41
3.2 HYPOTHÈSES.....	41
3.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	43
3.3.1 <i>Chiffres clés.....</i>	43
3.3.2 <i>Commentaires.....</i>	46
3.3.3 <i>Elasticité de la valeur ajoutée, coûts de l'énergie et prix sur les marchés mondiaux.....</i>	47
4 SCÉNARIOS DE GESTION DU SECTEUR ET VISION DE SON AVENIR.....	47
4.1 PROCESSUS.....	47
4.1.1 <i>Structure des scénarios.....</i>	48
4.1.2 <i>Analyse par acteurs.....</i>	48
4.2 VERS UNE VISION POUR LE FUTUR.....	50
4.2.1 <i>Focus.....</i>	50
4.2.2 <i>Risques et résultats escomptés.....</i>	52
4.2.3 <i>Autres pêcheries.....</i>	56
4.2.4 <i>Conditions préalables à l'amélioration des conditions de gestion du secteur.....</i>	57
4.2.5 <i>Impact du scénario de gestion.....</i>	63
4.2.6 <i>Regards sur le futur.....</i>	65
4.3 MISE EN ŒUVRE DU SCÉNARIO : RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ.....	65
4.4 CLIMAT DES AFFAIRES.....	66
4.4.1 <i>Secteur de la finance.....</i>	66
4.4.2 <i>Fiscalité et réglementation en matière de commerce.....</i>	66
5 MISE EN ŒUVRE DU SCÉNARIO : GOUVERNANCE SECTORIELLE, ACCORDS DE PÊCHE, INVESTISSEMENTS REQUIS.....	68
5.1 SYSTÈME DE GESTION DU SECTEUR.....	68

5.2	ACCORDS DE PÊCHE	68
5.3	INVESTISSEMENTS REQUIS	69
5.3.1	<i>Support institutionnel pour la conception et la mise en œuvre du scénario sectoriel...</i>	69
5.3.2	<i>Infrastructures portuaires pour la pêche industrielle</i>	69
5.3.3	<i>Infrastructures pour le débarquement du poisson de la pêche artisanale et côtière</i>	70

Tableaux

Tableau 1 : Contribution officielle du secteur au Produit intérieur brut entre 1992 et 2005 (millions USD)	19
Tableau 2: Estimation de la valeur ajoutée du secteur des pêches avec et sans les activités de la pêche étrangère, comparée aux PIB des secteurs de l'élevage et des mines sur la période 2004-2006 (millions USD).....	20
Tableau 3 : Recettes d'exportation de poisson et de produits de la mer, comparées aux recettes d'exportation des minerais sur la période 2000-2005 (millions USD).....	21
Tableau 4 : Exportations mauritaniennes de poisson sans, et avec, le poisson directement acheminé à l'étranger par les bateaux étrangers sur la période 2000-2005 (millions USD)	21
Tableau 5 : Valeur totale des exportations officielles de poisson et de produits de la mer par destination sur la période 2000-2005 (millions USD).....	22
Tableau 6 : Exportations de céphalopodes de la SMCP (quantité, valeur, prix moyen) sur la période 2000-2004.....	23
Tableau 7 : Exportations de poisson de la SMCP par catégorie en quantité (tonnes), en valeur (milliers USD) et en prix moyen (USD/tonne) sur la période 1998-2004.....	23
Tableau 8 : Estimations sur les apports nets en devise en 2005 (millions USD).....	24
Tableau 9 : Contribution du secteur des pêches aux recettes budgétaires sur la période 2000-2006 (millions USD).....	25
Tableau 10 : Emplois estimés dans le secteur de la pêche sur la période 2002-2006	26
Tableau 11 : Emploi et valeur ajoutée par sous-secteur au Maroc en 1999	28
Tableau 12 : Prix comparés du poisson et de la viande à Nouakchott (2006)	30
Tableau 13 : Estimation du nombre de bateaux opérant sous différentes conditions d'accès et de types de licence (base 2005).....	33
Tableau 14 : Nombre de licences européennes et nationales, et indications sur la capacité des bateaux entre 1992 et 2005 (TJB et KW)	34
Tableau 15 : Composition des captures des pêcheries industrielles céphalopodières (tonnes/an/bateau).....	35
Tableau 16 : Captures de poulpes par la pêche artisanale (tonne/an), période 1990-2002.....	36
Tableau 17 : Estimation de la production de poulpe (capture/opération de pêche) de la flotte artisanale, période, 1990-2002	37
Tableau 18 : Etat des principales ressources : synthèse des résultats et recommandations du COPACE (2005) et du Groupe de travail de l'IMROP (2006).....	38
Tableau 19 : Affectation de la contribution financière de l'UE entre les segments de flotte en fonction du taux de redevance pour les licences – Accord RIM/UE 2006-2012 / Protocole 2006-2008	42
Tableau 20 : Estimation du MPEM de l'affectation de la contribution financière de l'UE entre les segments de flotte – Accord RIM/UE 2006-2012 / Protocole 2006-2008	43
Tableau 20 : Chiffres d'affaires potentiel (hors pélagiques sauf pêche artisanale nationale) estimés pour les différents segments de flotte opérant en Mauritanie (valeurs en millions UM)	44
Tableau 21 : Principaux résultats financiers et indicateurs pour les différents segments de flotte céphalopodière opérant en Mauritanie (valeurs en milliards UM).....	46

Tableau 22 : Analyse de sensibilité de l'impact de l'augmentation du prix du poisson et du carburant sur la valeur ajoutée domestique du segment céphalopodier (%).....	47
Tableau 23 : Scénario de base (en milliards UM)	53
Tableau 24 : Scénario 1 option basse (en milliards UM)	54
Tableau 25 :- Scénario 1 option intermédiaire (en milliards UM).....	54
Tableau 26 : Scénario 1 option haute (en milliards UM)	54
Tableau 27 : Scénario 2 (en milliards UM).....	55
Tableau 28 : Scénario 3 (en milliards UM).....	55
Tableau 29 : Scénario 4 (en milliards UM).....	55
Tableau 30 : Evolution de différents soldes intermédiaires de gestion des maillons pêche et traitement des segments de flottes céphalopodiers (en milliards UM).....	56
Tableau 31 : Exemple d'analyse du développement actuel et futur de la flotte démersale, impact de paramètres critiques (valeurs indicatives seulement)	60
Tableau 32. - Scénario mixte option basse (en milliards UM)	60
Tableau 33. - Scénario mixte option haute (en milliards UM)	60
Tableau 34. - Evolution des SIG des maillons pêche et traitement pour les scénarios mixtes (en milliards UM).....	61
Tableau 35 : Evaluation des actions potentielles du scénario 1 sur les objectifs et les groupes d'acteurs clés	63

Abréviations et sigles utilisés

AFD	Agence Française de Développement
AMGI (MIGA en anglais)	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CE	Commission Européenne
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer
ENEMP	École Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds Monétaire International
FNP	Fédération Nationale des Pêches
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IFC	International Finance Corporation
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KW	Kilowatt
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MDRI	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
RME (MEY en anglais)	Rendement Economique Maximum
MP	Ministère des Pêches
PA	Pêche Artisanale
PAC	Pêche Artisanale et Côtière
PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PASP	Projet d'Appui du Secteur de la Pêche
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien
PDPAS	Projet de Développement Pêche Artisanale Sud
PI	Pêche Industrielle
PIB	Produit Intérieur Brut
PME (MSY en anglais)	Prise Maximale Equilibrée
PPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
RNB	Revenu National Brut
RIM	République Islamique de Mauritanie
RIVO	Netherlands Institute for Fisheries Research
SFI (IFC en anglais)	Société Financière Internationale
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons
TJB (GRT en anglais)	Tonneau de Jauge Brut (Gross Registered Tonnage)
UE	Union Européenne
UM	Ouguiya mauritanien (Unité Monétaire)
UMS (GT en anglais)	Unité de mesure standard (Gross Tonnage)
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Introduction

*Cette étude du contexte macro-économique lié au secteur des pêches vient en complément de deux autres études conduites avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre d'un appui-conseil à la Mauritanie. La première de ces deux études porte sur une **évaluation des plans actuels d'aménagement des pêcheries**, la seconde concerne une **analyse des structures institutionnelles et de gestion du secteur** et contient des propositions d'ajustements pour faciliter la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Il est possible que cette étude économique serve à appuyer la prise de décisions stratégiques pour la gestion du secteur et que le scénario qu'elle propose puisse enclencher un processus d'augmentation durable des bénéfices nets pour les secteurs public et privé à travers une exploitation responsable des pêcheries. L'étude contient des propositions spécifiques destinées à susciter un large consensus entre le Gouvernement et les partenaires économiques locaux et étrangers autour d'une vision pour un développement durable et rentable du secteur. Elle identifie des investissements et des actions susceptibles de faire l'objet de financements de la part du groupe de la Banque mondiale, y compris la SFI, le FMI et l'AMGI pour supporter une telle vision.*

2. Contexte

Depuis longtemps, le secteur des pêches en Mauritanie s'appuie sur les flottes étrangères. Au cours des trois dernières décades, la Mauritanie a cherché à accroître les bénéfices directs du secteur pour son économie en améliorant la gestion de ses ressources marines. Dans ce cadre, elle a enregistré au début des succès puis, plus tard, des échecs. Alors que l'intégration des pêches dans l'économie locale s'est initialement bien déroulée, la flotte nationale est aujourd'hui modérément compétitive et à une contribution moindre en termes de valeur ajoutée directe et de recettes budgétaires que les flottes étrangères. Alors que dans les années 80 l'implication des étrangers dans les pêcheries céphalopodières (poulpes, calmars, seiches), qui constituent les pêcheries à plus forte valeur ajoutée, a été temporairement stoppée, la décision en 1991 de faire appel à des investissements extérieurs pour renouveler le parc industriel national s'est en fait traduite par une ré-implication des étrangers dans les pêcheries céphalopodières. Cela a conduit également à une augmentation significative des recettes budgétaires à travers les accords de pêche. Toutefois, le relatif succès du point de vue financier de cette stratégie a eu un prix : un sévère déclin des ressources halieutiques à forte valeur ajoutée telles que les céphalopodes et aussi les poissons démersaux.

Le caractère changeant du secteur au cours des dernières décennies peut être mis en évidence à travers l'analyse des statistiques macro-économiques. La contribution du secteur des pêches au Produit intérieur brut (PIB) n'a cessé de décroître à mesure que le pays poursuivait sa croissance économique globale. Cela s'observe notamment depuis le démarrage tout récent de l'exploitation pétrolière. Cependant, si l'on considère la contribution de la pêche industrielle étrangère, sa performance est nettement supérieure. De la même façon, bien que les exportations du secteur représentent moins de la moitié de la valeur des exportations de ressources minières, il convient de mentionner que si les captures de la pêche industrielle étrangère étaient prises en compte, la valeur totale des exportations de poisson s'approcherait celle des exportations de ressources minières. Les flottes étrangères contribuent à environ 60% des apports nets en devises du secteur – qui sont dominés par les transferts financiers

(contrepartie financière) et les redevances des licences liées à l'accord de pêche avec l'UE, estimées à environ 44% de la valeur au débarquement des prises des bateaux européens. L'ensemble des flottes étrangères contribue par ailleurs à environ 75% des recettes budgétaires générées par le secteur.

Les entreprises de pêche nationale à terre et en mer, notamment artisanales, génèrent près de 98% des emplois dans le secteur, dont à peu près un tiers de main d'œuvre étrangère. Les pêches artisanales fournissent la quasi-totalité du poisson destiné à la consommation domestique et contribuent à presque la moitié des exportations en valeur.

La Mauritanie a été un pays producteur majeur de poulpe dans les années 70 et 80. Cependant, la Mauritanie est aujourd'hui en concurrence vive avec d'autres pays dont le Maroc – qui a une production bien plus grande – et a perdu sa position dominante sur les principaux marchés asiatiques et européens. Cela a été la conséquence de la dégradation de ressources clés (céphalopodes, démersaux ou poissons de fond) combinée à une détérioration de l'efficacité des flottes industrielles et des entreprises à terre de transformation et de commercialisation du poisson.

L'évolution des rendements des flottes étrangères ou nationales depuis 2000 reflète la situation classique de surcapacité croissante des flottes dans un contexte de dégradation ou de stabilisation de l'état des ressources. Cela est particulièrement prononcé dans le cas des pêcheries de céphalopodes, où depuis 1992 (après 5 années de réduction de la pression de pêche) l'effort de pêche total de l'ensemble des flottes céphalopodières est bien supérieur au niveau d'effort permettant la durabilité des stocks et l'optimisation des captures. Le niveau de la biomasse de céphalopodes représente aujourd'hui un tiers du niveau de 1992, ce qui accentue la vulnérabilité des stocks. De même, des efforts de pêche excédentaires observés dans le cas de la pêche artisanale et le niveau élevé de prises accessoires de la pêche industrielle de crevettes ou de céphalopodes semblent avoir diminué certains stocks démersaux à des niveaux alarmants. La régénération de ces stocks de forte valeur marchande demandera une réduction substantielle de l'ensemble de ces flottes de pêche, de l'effort de pêche et des changements de pratiques. Si certains stocks de petits pélagiques ne sont pas considérés comme surexploités (ex. sardines, maquereaux bonites), d'autres stocks tels que ceux de la sardinelle commencent à montrer des signes de pleine exploitation et nécessitent une certaine prudence quant au développement de leurs pêcheries. Ces stocks sont de loin les plus importants en termes quantitatifs et, malgré leur faible valeur unitaire, le chiffre d'affaire généré est important.

3. Objectif de l'étude

L'étude vise à fournir une argumentation économique en vue de la définition d'une vision pour la reconstruction d'une industrie de pêche rentable et reposant sur des investissements privés responsables, et évoluant dans le cadre stable et prévisible d'une bonne gouvernance dans les pêches. Une gouvernance effective du secteur est indispensable dans la mesure où beaucoup de ressources sur lesquelles reposent les pêcheries les plus rentables (les pêcheries qui produisent le plus de valeur ajoutée dans le pays, le plus de devises, de transferts financiers et de redevances, le plus d'emplois et jusqu'à la moitié des recettes budgétaires) sont sujettes à une forte vulnérabilité liée aux facteurs climatiques et à la surexploitation. A cela s'ajoutent les risques liés à l'augmentation des prix du gas-oil et aux variations des prix des produits de la mer sur les marchés. L'analyse met l'accent sur la problématique suivante : est-ce qu'une bonne gouvernance est capable d'augmenter des bénéfices sectoriels (ex. contribution au PIB,

devises, exportations) sans que cela ne porte de préjudice notable aux autres (ex. recettes budgétaires, emplois) ?

4. Approche

L'analyse dans le Chapitre 1 insiste sur l'importance macro-économique du secteur des pêches, donne une estimation de sa contribution réelle au PIB, aux exportations, à l'entrée de devises, aux recettes budgétaires et à l'emploi, et compare ses performances à celles d'autres secteurs comme celui de l'élevage et de l'exploitation minière (cf. résumé donné ci-dessus en section 2).

Le chapitre suivant évalue les caractéristiques du secteur à partir d'une revue bibliographique et de l'analyse de statistiques publiques concernant la structure des flottilles, les captures et l'estimation des variations annuelles des prises par unité d'effort dans le temps. De plus, le Chapitre 2 récapitule les statistiques les plus récentes concernant l'état des stocks halieutiques et les spécificités des principaux marchés d'exportation des produits mauritaniens. Alors que le Chapitre 2 met l'accent sur la pêcherie céphalopodière, des évaluations similaires sont données pour les autres principales pêcheries (crevettes, démersaux, merlus et petits pélagiques) en annexe 4. La compilation de toutes ces statistiques sert ensuite, dans le chapitre 3, à alimenter un modèle statique sur la valeur ajoutée. En raison du manque de données d'ordre financier sur les autres pêcheries, le modèle ne prend en compte que le segment industriel de la pêcherie céphalopodière et de ses entreprises de transformation. Il montre de quelle façon chaque bateau et l'ensemble de la flotte génèrent de la valeur ajoutée, des devises, des recettes budgétaires et de l'emploi, et comment se répartit la valeur ajoutée entre les travailleurs, les investisseurs privés, les banques et le secteur public. Il donne aussi des estimations de la contrepartie financière forfaitaire allouée par l'UE à chaque pêcherie. Compte tenu de certaines incertitudes sur les données disponibles, les résultats de la modélisation sont à traiter avec précaution.

Le Chapitre 4 porte sur les individus et les institutions ayant un intérêt matériel dans le secteur. Il tente de montrer que le processus à travers lequel les décisions de la gouvernance sectorielle sont prises est central. Traditionnellement, la gestion des pêches est basée sur une analyse scientifique des stocks halieutiques, qui permet de définir un scénario 'optimal' de gestion intégrant les coûts et bénéfices, et un objectif biologique unique partagé par l'ensemble des acteurs et dont la mise en œuvre, en théorie, repose sur un processus décisionnel et des actions partant du 'haut'. Contrairement à cette approche traditionnelle en matière de gestion des ressources, la gouvernance du secteur des pêches en Mauritanie doit faire appel à un large consensus entre les principales parties prenantes pour définir et mettre en œuvre une nouvelle vision pour le secteur. Un tel processus de recherche de consensus doit permettre d'atteindre un équilibre entre des objectifs et des intérêts parfois contradictoires entre les nombreux acteurs, et atteste de sa nature politique. L'implication de nombre d'acteurs du secteur peut aussi diminuer les incertitudes résultant de notre connaissance modeste de l'environnement marin et de l'économie de la plupart des opérations de pêche.

5. Résultats

Le Chapitre 5 analyse quels sont les aspects techniques et économiques à prendre en compte pour développer une vision pour le secteur à travers un processus consensuel. Mettre en place une industrie de pêche rentable nécessite des investissements privés responsables. Les investisseurs, qu'ils soient issus de la pêche artisanale ou industrielle ou des autres activités

liées à la pêche, ont besoin d'un environnement stable et prévisible et d'une bonne gouvernance des pêches pour s'engager sur des investissements de long terme et réinvestir les profits dans l'amélioration de la productivité des entreprises et l'accroissement de la valeur des produits. Pour créer une telle stabilité et réhabiliter les ressources halieutiques dans la perspective du développement d'une industrie compétitive, la vision du Gouvernement devrait permettre de:

- **Reconstituer les stocks halieutiques.** Une grande partie des ressources sur lesquelles reposent les pêcheries les plus rentables (les pêcheries qui produisent le plus de valeur ajoutée dans le pays, le plus de devises, de transferts financiers et de redevances, le plus d'emplois et près de la moitié des recettes budgétaires issues de la pêche) sont sujettes à une forte vulnérabilité liée aux facteurs climatiques et à la surexploitation. A cela s'ajoutent les risques liés à l'augmentation des prix du gas-oil et aux variations des prix des produits de la mer sur les marchés. Reconstituer les stocks de ces ressources les plus stratégiques que sont le poulpe et les ressources démersales nécessiterait des réductions drastiques de l'effort de pêche et des flottes. Mais cela rendrait les ressources moins vulnérables et renforcerait la solidité financière des activités de pêche.
- **Renforcer les capacités institutionnelles.** La gestion des ressources a été peu efficace, ce qui reflète la faiblesse des capacités de mise en œuvre et des méthodes utilisées. De manière plus générale, les capacités institutionnelles au sein de l'administration semblent insuffisantes au vu des tâches actuelles et futures à accomplir pour la gestion du secteur.
- **Mettre en place une industrie moderne et compétitive.** Si l'on considère les technologies actuellement mises en œuvre (pêches artisanale et industrielle, unités de transformation à terre) on peut avancer qu'elle génèrent beaucoup moins de valeur ajoutée, d'emplois, de devises et de recettes budgétaires que ce qu'elles pourraient produire. La majeure partie de la flotte nationale est obsolète et inefficace, et les capacités de transformation dépassées par les nouvelles exigences des marchés. Afin de créer un environnement des affaires attractif pour le secteur privé et propice à l'investissement dans de nouveaux bateaux et d'usines, il est nécessaire d'améliorer grandement le système du financement dans la pêche et d'ajuster les systèmes de taxation, de tarification et du commerce extérieur.
- **Maintenir le niveau de recettes budgétaires.** Le secteur de la pêche artisanale est le principal pourvoyeur d'emplois dans le secteur, que ce soit à terre ou en mer, et apporte beaucoup de devises. En revanche, il produit peu de recettes budgétaires. La plupart des stocks de petits pélagiques et de merlus, et dans une moindre mesure de crevettes, peut supporter le niveau d'effort de pêche actuel ou a besoin d'une modeste réduction du niveau d'effort de pêche. Ces ressources, qui font principalement l'objet d'une exploitation industrielle, génèrent des revenus substantiels pour l'Etat à travers les droits de pêche et les transferts financiers. Elles génèrent en revanche peu d'emplois dans le pays.
- **Améliorer l'efficacité des infrastructures portuaires.** Les infrastructures portuaires actuelles dédiées à la pêche industrielle souffrent de manques de capacités et d'insuffisances de gestion. Les installations portuaires de la pêche artisanale souffrent quant à elles d'un manque cruel de routes d'accès et de services divers permettant de faire face aux exigences sanitaires et de qualité des produits destinés à l'exportation.

En se basant sur les résultats de la modélisation sur la valeur ajoutée, on peut avancer que :

- *Les pêcheries artisanales céphalopodières, dont la production représente environ 50% des prises de céphalopodes de la pêche industrielle nationale, génère globalement le même niveau de valeur ajoutée directe.*
- *La valeur ajoutée créée dans le pays par les flottes européennes¹ (licences et contrepartie financière) est à peu près équivalente à la valeur ajoutée cumulée de la pêche artisanale et industrielle céphalopodière nationale, avec une production moindre.*
- *La contribution des différents segments de pêche aux recettes budgétaires provenant des pêcheries de céphalopodes s'établit comme suit : flotte étrangère 79%, flotte industrielle nationale 14%, activités artisanales 7%, en tenant compte des activités amont. La contribution en aval de la filière est estimée comme faible.*
- *La valeur ajoutée créée en aval de la filière représente environ 22% de la valeur ajoutée créée par les flottes nationales.*
- *La flotte céphalopodière européenne contribue deux fois plus à la création de valeur ajoutée directe domestique et autant à la création de valeur ajoutée primaire domestique que la flotte céphalopodière industrielle nationale, bien que capturant environ 30% moins de céphalopodes et utilisant une flotte représentant le tiers de la flotte nationale industrielle. Toute cette valeur ajoutée participe aux recettes budgétaires.*

Si le modèle sur la valeur ajoutée permet de suggérer des options économiques différentes selon l'objectif recherché par la gouvernance, il n'est pas en mesure d'optimiser une vision qui reflèterait plusieurs objectifs exprimés par différents groupes d'acteurs. Dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée domestique dans le court terme, la vente de licences supplémentaires pour le poulpe dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE aurait pour effet de maximiser les bénéfices immédiats, en faisant l'hypothèse que les transferts financiers de l'UE augmenteraient proportionnellement. Evidemment, cette option ne tient pas compte des réalités politiques et biologiques, et des objectifs de long terme des nombreux groupes d'acteurs. Dans une optique d'optimisation de la valeur ajoutée domestique créée par les flottes nationales, le développement de la pêche artisanale devrait être une priorité, dans la mesure où elle crée bien plus de valeur ajoutée directe et indirecte que la pêche industrielle en l'état actuel. Cependant, d'autres objectifs de groupes d'acteurs – notamment des objectifs budgétaires – et l'amélioration possible de l'efficacité de l'outil de pêche industriel à travers sa modernisation pourrait limiter l'application de cette option.

Le Chapitre 5 tente de faire ressortir les grandes composantes d'une vision concertée, qui combinerait des aspects économiques et scientifiques avec une évaluation des objectifs souhaités par différents groupes d'acteurs et des considérations politiques. Dans une optique de multiplicité d'objectifs de long terme, incluant l'efficacité et la stabilité des entreprises, la réalisation du potentiel de croissance en termes de PIB et d'obtention de devises, et la minimisation des pertes en matière de recettes budgétaires et d'emplois, un consensus pourrait être atteint entre les différents groupes d'acteurs en combinant plusieurs actions telles que la réduction et la modernisation de la flotte industrielle nationale, le gel de l'effort de pêche de la flotte artisanale et la réduction minimale de l'effort de pêche européen sur les céphalopodes. Réduire et moderniser dans le même temps la flotte céphalopodière nationale suppose qu'un équilibre subtil d'intérêts soit atteint afin de définir au préalable le nombre de bateaux à sortir et les modalités de leur sortie, et dans un deuxième temps, lorsque les stocks se sont

¹*Cette comparaison n'est donnée qu'à titre indicatif car la valeur ajoutée liée à la contrepartie financière payée par l'UE, et non par les armateurs européens, est imputée dans la comptabilité publique mauritanienne au titre du commerce extérieur et non à celui de la pêche.*

reconstitués, de définir les rôles respectifs de la pêche artisanale et de la pêche industrielle et de mettre en place le plan de modernisation de la pêche industrielle, qui impliquera la mise en place de mécanismes d'adaptation continue des capacités. Un consensus devrait également être atteint en ce qui concerne les méthodes à mettre en œuvre pour parvenir à une telle vision concertée de la gouvernance, en appliquant soit une approche active et/ou en utilisant des mesures plus indirectes.

Une **approche active** pourrait rapidement et significativement aboutir à une réduction substantielle de l'effort de pêche sur les stocks de céphalopodes. Cette approche mise sur l'existence de conditions environnementales favorables permettant un bon recrutement et une rapide reconstitution de la biomasse en seulement quelques années. Cette approche vise à retirer activement de la capacité de pêche à travers la combinaison de plusieurs actions : retrait précoce de bateaux 'marginiaux' à travers l'accroissement du prix de la licence, réduction négociée de la flotte céphalopodière étrangère, remplacement de la flotte nationale obsolète par une flotte plus réduite mais modernisée, et, en parallèle, le gel de l'effort de pêche artisanal. Dans le même temps, il conviendrait de renforcer les capacités du pays en matière de gestion des ressources et de l'effort de pêche. La mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe devrait être accélérée et un système structuré de licence devrait être mis en place permettant à terme l'introduction de quotas ajustables. Des mesures devraient être prises afin d'améliorer l'environnement judiciaire et le système bancaire en vue de promouvoir les investissements privés dans le secteur. Lorsque les stocks de céphalopodes auront été reconstitués et qu'un système de quota basé sur les licences aura été introduit, la part de captures allouées à la pêche artisanale pourra être progressivement augmentée en jouant sur le pourcentage de captures permises selon le type de licence.

L'**approche indirecte** vise à réduire l'effort de pêche de manière plus progressive, et mise sur une amélioration substantielle des conditions environnementales permettant une reconstitution des stocks de céphalopodes à la faveur de niveaux de recrutements exceptionnels. Cette approche reposerait sur différentes mesures indirectes pour inciter les flottes à réduire l'effort de pêche et à se moderniser. Cette approche consisterait aussi à obliger, dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE, les bateaux opérant à débarquer leurs prises en Mauritanie. Elle viserait également à augmenter le prix des licences, tous régimes confondus et quelque soit le navire céphalopodier, et à geler le nombre total de licences et les capacités 'nationales' et 'étrangères', y compris pour la pêche artisanale. Cette approche est de nature à accélérer la mise en œuvre du plan poulpe et, à terme, permettre l'introduction d'un système structuré de licences et incluant la possibilité de mise en place de quotas ajustables. Le renouvellement de la flotte pourrait se poursuivre à la faveur d'une amélioration des services bancaires et de l'institution en parallèle d'une obligation pour les propriétaires ou consignataires de sortir systématiquement un bateau pour toute nouvelle acquisition.

Les deux approches comportent des risques biologiques, politiques et financiers considérables. Si le processus de reconstitution de la biomasse est rapide, les captures et le niveau des exportations pourraient au début légèrement diminuer pour ensuite augmenter. La persistance de conditions environnementales défavorables se traduisant par de faibles niveaux de recrutement pourrait allonger la période de transition pendant laquelle ces scénarios devraient être mis en place. Cela poserait des problèmes pour les investisseurs et aussi pour le Trésor, tout en retardant l'amélioration des performances du secteur. Le deuxième scénario poserait en particulier un certain nombre de problèmes en cas de mauvais recrutement des stocks, de retard dans la modernisation de la flotte et d'une baisse moindre que celle souhaitable de l'effort de pêche, ce qui pourrait conduire à une perte progressive de compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

Le niveau de recettes budgétaires pourrait être préservé à travers une augmentation progressive du prix des licences et des taxes concernant la pêche nationale, artisanale et industrielle, afin d'atténuer l'impact d'une diminution possible de la contrepartie financière de l'UE et du montant des redevances. En maintenant une implication d'étrangers dans la pêche céphalopodière, et en gardant des possibilités de pêche étrangère sur d'autres stocks plus au large, voire en augmentant les possibilités de pêche sur des stocks 'en bonne santé' tels que certains petits pélagiques, on peut faire l'hypothèse que le niveau de contrepartie financière de l'UE et de paiement de redevances par les armateurs européens ne diminuera pas de manière substantielle. Toutefois, le risque que l'UE réduise sérieusement le niveau de contrepartie financière n'est pas à écarter². De la même manière, les sociétés mixtes mauritano-chinoises pourraient refuser de réinvestir dans des équipements modernes.

Les deux approches pourraient diminuer l'emploi en mer sur les unités de pêche industrielle nationale et étrangères. Elles pourraient en revanche permettre de maintenir l'emploi dans la pêche artisanale, voire de créer de nouveaux emplois à terre dans les services et les usines.

Une mise en œuvre timide des scénarios pourrait compromettre l'atteinte des objectifs recherchés. Bien que peu de choses puissent être fait pour diminuer les risques de conditions environnementales peu favorables – hormis des réductions drastiques de l'effort de pêche – les risques d'ordre politique ou liés à la gouvernance du secteur peuvent être réduits à travers une mise en œuvre effective des scénarios.

6. Recommandations et problèmes à résoudre

Sans préjuger des résultats des consultations à venir entre parties prenantes, les composantes potentielles suivantes pourraient faire l'objet de discussions :

- (i) Un transfert permanent d'une partie de la flotte européenne céphalopodière sous forme de sociétés mixtes mauritaniennes, sans que les bateaux transférés ne soient remplacés.*
- (ii) Fourniture d'une flotte de bateaux congélateurs et de glaciers nouveaux et modernes en remplacement d'une partie de la flotte nationale actuelle, et retrait de plusieurs bateaux nationaux pour chaque bateau européen transféré ou chaque nouveau bateau acheté.*
- (iii) Une augmentation temporaire du taux de redevance pour l'ensemble des licences quelque soit le régime de licence et pour tous les bateaux capturant des céphalopodes, que ce soit des bateaux de pêche artisanale ou industrielle, nationaux ou étrangers, en activité ou non.*
- (iv) Promouvoir l'accès des flottes étrangères ou nationales aux ressources 'en bonne santé' (certains petits pélagiques, autres).*
- (v) Accélérer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche du poulpe.*
- (vi) Mettre en place un système structuré de licence de pêche, dont le nombre serait limité ainsi que la capacité de pêche qui s'y attache, pour la pêche industrielle et qui puisse prévoir l'utilisation de quotas ajustables.*
- (vii) Introduire un système de licence pour la pêche artisanale qui à terme pourrait inclure un mécanisme de quota, limiter le nombre de licences et la capacité de pêche qui s'y rattache, et prévoir des licences spécifiques pour la pêche artisanale étrangère.*

² Le protocole de pêche 2008-2012 négocié en début d'année confirme ce risque. Les possibilités de pêche décroissent fortement comme, à terme, la contrepartie financière.

- (viii) *A travers un ajustement différentiel du mode d'allocation du Taux Admissible de Captures, rééquilibrer la part allouée à la pêche artisanale en comparaison avec celle allouée à la pêche industrielle en faveur de la première.*
- (ix) *Lorsque la biomasse de céphalopode aura augmenté et que la flotte nationale se sera largement modernisée, augmenter les recettes budgétaires à travers le système de licences pour la pêche nationale et étrangère.*
- (x) *Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre d'études récentes portant sur l'amélioration du climat des affaires, notamment du système bancaire.*

La mise en place des actions prévues dans le cadre des autres scénarios portant sur les autres stocks, notamment démersaux, merlus et crevettes côtières pourrait dépendre de la manière dont se déroulera le scénario/vision céphalopodes et de son succès. Lorsque ce dernier aura été mis en œuvre, des ajustements pourront être apportés aux autres pêcheries et aux activités à terre. De même, lorsque le système de licence permettant de faire le lien avec le système de gestion par quotas aura été introduit, celui-ci pourra être appliqué aux autres espèces.

Les besoins en investissements pour appuyer les composantes du scénario décrit ci-dessus pourraient concerner en particulier les points suivants : (i) amélioration des capacités institutionnelles à gérer effectivement le secteur ; (ii) ajustement des futurs outils, en mettant l'accent sur la collecte des recettes publiques, et (iii) mise en place d'infrastructures répondant davantage aux besoins du secteur de la pêche.

L'importance croissante de l'exploitation pétrolière et d'autres ressources minières pour l'économie nationale ne devrait pas diminuer le besoin de continuer à diversifier l'économie et renforcer sa compétitivité. L'analyse historique des données mauritaniennes se référant à la compétitivité et la productivité de l'industrie indique que les investisseurs rencontrent plus de contraintes que la moyenne lorsqu'ils investissent et travaillent dans le pays. Afin d'attirer de futurs investissements – étrangers et nationaux – dans l'économie, deux questions paraissent particulièrement critiques dans le secteur de la pêche et devraient faire l'objet d'actions prioritaires dans le cadre de l'aide extérieure : (i) intermédiation financière, et (ii) cadre juridique concernant les systèmes de taxation et de tarification et le commerce extérieur. La SFI et l'AMGI pourraient étudier la possibilité d'apporter un appui pour améliorer l'intermédiation financière, notamment en matière de développement d'instruments financiers spécifiques pour l'achat de nouveaux bateaux ou l'amélioration des usines, et de trésorerie. La Banque mondiale et d'autres bailleurs pourraient se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur tous les aspects liés à la gestion du secteur, comme la recherche scientifique y compris dans le domaine économique, ou encore la mise en place des mécanismes de concertation entre acteurs et avec les partenaires étrangers. Le FMI pourrait quant à lui apporter son appui pour l'ajustement de la fiscalité appliquée au secteur.

Les incertitudes quant à la nature et au calendrier de mise en œuvre de la vision empêche de définir précisément à ce stade quels sont les besoins de la flotte industrielle en termes d'infrastructures portuaires. Cependant, si l'on considère le temps que prend le processus de développement des infrastructures, il semble urgent d'étudier la faisabilité d'un aménagement des infrastructures existantes, en se basant et en actualisant les anciennes études de faisabilité et en faisant des projections sur les besoins de la future flotte. Dans la mesure où le management d'un port a un impact substantiel sur la qualité des prestations fournies par un port, la priorité devrait être mise sur le renforcement du système actuel de management du port. La SFI pourrait étudier la possibilité de mobiliser des investissements du secteur privé dans ce domaine du management, en complément des travaux d'amélioration physique des infrastructures. Les infrastructures de la pêche artisanale requièrent elles aussi des

investissements. Seules quelques débarcadères parmi la douzaine existant proposent les services requis et satisfont aux exigences sanitaires. L'amélioration des débarcadères existants, avec l'appui de la Banque mondiale et en collaboration avec les secteurs public et privés, devrait constituer une composante majeure des investissements destinés à améliorer les performances de la pêche artisanale.

Cette analyse n'est pas en mesure d'évaluer sur la base de la littérature scientifique disponible quelle relation stochastique existe entre l'effort de pêche et la reconstitution de la biomasse des trois catégories de céphalopodes, et en particulier à quel niveau de réduction de l'effort de pêche le processus de reconstitution de la biomasse a des chances de s'accélérer concrètement. La reconstitution des stocks de céphalopodes nécessite une diminution considérable de l'effort de pêche, ainsi que l'argumente l'IMROP. Cependant, des intérêts politiques et économiques peuvent inciter à préconiser une diminution progressive et moins forte de l'effort de pêche. Que la première approche augmente les chances d'une reconstitution rapide de la biomasse par rapport à la deuxième approche n'est pas évident. Cela augmentera les coûts politiques et économiques liés à une réduction de la flotte, diminuera en plus les recettes publiques – y compris les transferts financiers de l'UE – et réduira les exportations et les recettes en devises. Une réduction rapide et importante de la flotte pourrait augmenter les besoins effectifs en matière de renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement.

Le présent rapport utilise des statistiques extraites de nombreuses sources. La qualité et la cohérence globales de ces données et leur disponibilité en temps opportun sont des questions importantes. Sans amélioration du système statistique actuel, il est peu probable que ses résultats et recommandations puissent être améliorés de manière substantielle. Les analyses et décisions futures en relation avec la gouvernance pâtiront également de ce manque de données de bas, il convient donc d'améliorer les systèmes d'information.

Le présent rapport propose des mesures spécifiques pour renforcer les capacités du Gouvernement à gérer le processus de définition et de mise en œuvre de la vision sectorielle et pour remettre en place une industrie de pêche rentable et compétitive faisant appel à des investissements privés responsables et évoluant dans un environnement prévisible et stable de bonne gouvernance dans les pêches. Cependant, bien que dans plusieurs pays la mise en place d'équipes efficaces pour gérer le processus de changement et la création de mécanismes de concertation en dehors des sphères 'traditionnelles' de l'administration se soit avérée indispensable pour impulser un changement effectif de gouvernance du secteur, les résistances politiques à leur création et leur fonctionnement sont fortes. Bien que le présent rapport recommande la création de telles nouvelles structures, il n'est pas en mesure d'évaluer comment ces résistances pourraient être minimisées.

Rôle du secteur des pêches dans l'économie

L'objectif de cette étude macro-économique est d'aider à situer le secteur des pêches dans le futur agenda macro-économique de la Mauritanie. Cette étude du contexte économique du secteur des pêches vient en complément de deux autres études conduites dans le même temps avec l'appui de la Banque mondiale. La première porte sur une évaluation des **plans actuels d'aménagement des pêcheries** et leur mise en œuvre ; la seconde concerne une analyse du **cadre juridique et institutionnel du secteur** et comment celles-ci pourraient être ajustées pour faciliter la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Combinée à ces deux études, la présente étude constituera une base permettant d'appuyer la prise de décisions stratégiques pour le secteur et définira un processus par étape pour enclencher un processus d'augmentation durable des bénéfices nets pour les secteurs public et privé à travers une exploitation responsable des pêcheries. De plus, cette étude prend en compte des résultats d'un certain nombre d'études, notamment l'étude sur l'ajustement des capacités de pêche et le rapport du 6^{ème} Groupe de travail de l'*Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP)* sur l'évaluation des ressources marines et l'aménagement des pêches³.

Le présent rapport analyse les bénéfices économiques générés par les ressources halieutiques en Mauritanie, et comment une plus grande part de ces bénéfices pourrait être captée localement. Il vise en particulier à fournir une argumentation économique en vue de la définition d'une vision pour la reconstruction d'une industrie de pêche rentable et reposant sur des investissements privés responsables, et évoluant dans le cadre stable et prévisible d'une bonne gouvernance des pêches. Une gouvernance effective du secteur est indispensable dans la mesure où beaucoup de ressources sur lesquelles reposent les pêcheries les plus rentables (les pêcheries qui produisent le plus de valeur ajoutée dans le pays, le plus de devises, de transferts financiers et de redevances, le plus d'emplois et près de la moitié des recettes budgétaires issues de la pêche) sont sujettes à une forte vulnérabilité liée aux facteurs climatiques et à la surexploitation. A cela s'ajoutent les risques liés à l'augmentation des prix du gas-oil et aux variations des prix des produits de la mer sur les marchés.

Le présent rapport inclut les principales conclusions de l'étude portant sur l'analyse des plans d'aménagement des espèces les plus importantes commercialement, le poulpe et la crevette. Celles qui revêtent un intérêt particulier dans le cadre de l'étude économique sont les suivantes :

- Les plans d'aménagement actuels ne sont pas encore aboutis ; ils nécessitent encore qu'un certain nombre de conditions techniques préalables soient satisfaites avant d'être mis en œuvre. Un véritable registre des navires doit être mis en place, avec un système de contrôle des entrées et des sorties, les statistiques de pêche doivent être améliorées, et le système de suivi, contrôle et surveillance doit encore être renforcé. Bien que les données actuelles suggèrent que les efforts de pêche actuels (le temps effectif que pêchent les engins de pêche) ont été évalués pour quelques pêcheries⁴, les estimations actuelles de la capacité de pêche (taille et possibilité de capture de l'ensemble de la flotte) 'excédentaire' souffrent d'un manque de données, ce qui affecte aussi les estimations de la Prise maximale équilibrée (PME ou MSY en anglais) et du Rendement économique maximum (REM ou MEY en anglais) des principales ressources et pêcheries.
- Les décisions les plus sensibles qui doivent encore être prises – compte tenu de l'état actuel des connaissances sur les stocks et les flottilles – sont les suivantes : (i) quel niveau de diminution de l'effort de pêche et à quel moment ; (ii) quel segment de flotte privilégier ; (iii) quel montant d'investissement pour appuyer effectivement la mise en œuvre des plans d'aménagement, et

³ GOPA: Etude sur l'ajustement des capacités céphalopodières de pêche industrielle et possibilités de transfert vers d'autres segments. Projet Aménagement des Ressources halieutiques (GTZ/PARH), Association Professionnelle de Promotion de la Pêche Artisanale (A3PAM/AFD), Novembre 2005. 6^{ème} Groupe de travail de l'IMROP

⁴ Les données actuelles ne semblent pas prendre en compte le type d'effort de pêche pris en considération (effort de pêche standardisé) et les améliorations des techniques et méthodes de pêche (effort de pêche effectif versus effort de pêche nominal)

(iv) quel groupe d'acteurs perdrait et quel groupe gagnerait si telle ou telle mesure d'aménagement était prise, et comment les effets négatifs pourraient être atténués – en marge de la stratégie générale reflétant le consensus entre acteurs.

Plutôt que de fixer des objectifs de gestion précis pour le secteur, le rapport suggèrera des orientations pour les actions concernant la gestion du secteur et recommandera de suivre des tendances plutôt que des objectifs absolus qui, compte tenu de la qualité et de la disponibilité des statistiques et autres sources de données, n'aurait pas beaucoup de sens.

GÉNÉRALITÉS

Le poisson constitue l'une des trois ressources renouvelables de Mauritanie ; son exploitation fait du secteur des pêches un contributeur majeur au Produit intérieur brut (PIB), aux recettes budgétaires, aux exportations, à l'emploi et à l'approvisionnement en protéines animales. Bien que la productivité des ressources halieutiques dépende en partie des conditions fluctuantes du système océanique d'upwelling et aussi de la qualité du système de gestion de leur exploitation, l'élevage et l'agriculture apparaissent en fait comme plus vulnérables aux aléas climatiques, notamment les sécheresses cycliques auxquelles la Mauritanie est particulièrement exposée. Les ressources mauritaniennes non renouvelables, dont le fer, le cuivre et autres minéraux non ferreux et hydrocarbures, jouent un rôle également important dans l'économie mais sur une période limitée.

Avec une Zone économique exclusive (ZEE) de 230 000 km² dont 40 000 km² de plateau continental, et un système d'upwellings intenses⁵, la Mauritanie possède de nombreuses ressources halieutiques. Le manque de tradition maritime et des siècles d'organisation économique basée sur le commerce (gomme arabique) et l'élevage explique, seulement en partie, pourquoi depuis son indépendance en 1960 le pays n'a pas été capable de maintenir une flotte de pêche nationale efficace, et pourquoi sa richesse maritime a toujours fait l'objet d'une exploitation par les flottes étrangères sans que des considérations de long terme ne soient prises en compte. Une part substantielle des prises est par ailleurs toujours débarquée à l'étranger. Comme ce rapport le démontre, autant la Mauritanie a connu des succès pour l'allocation d'une partie des ressources à forte valeur marchande (céphalopodes) aux flottes nationales, autant celle-ci n'a pas été en mesure de mettre en place des systèmes efficaces de gestion de ces ressources ou de développer une industrie performante capable d'être effectivement compétitive sur les marchés mondiaux, à l'exception peut-être de la pêche artisanale.

Recherche de bénéfices nationaux

Avant l'indépendance du pays en 1960, l'armement national était inexistant du fait d'absence de tradition maritime, et l'exploitation des ressources halieutiques au large des côtes mauritaniennes était le fait de flottilles internationales qui ne laissaient aucune retombée sur l'économie locale. Le contrôle de cette exploitation et son intégration à l'économie nationale ont été au centre des politiques sectorielles de l'Etat, dès l'indépendance du pays en 1960.

Pendant les années 60, la politique sectorielle des pêches a mis l'accent sur les accords de pêche avec les partenaires étrangers et sur le développement du secteur public et des infrastructures de pêche pour permettre aux flottes étrangères de débarquer et traiter localement le poisson. Depuis les années 1970, les objectifs de la politique sectorielle sont axés sur la gestion précautionneuse et durable des ressources tout en prenant également en compte des objectifs économiques et financiers.

- **Un déclin sélectif du rôle du secteur public dans les activités productrices de l'économie (1978).** Afin d'augmenter les investissements locaux dans le secteur (et augmenter la valeur ajoutée domestique), le privé pouvait constituer des sociétés mixtes avec n'importe quel partenaire et affréter directement des bateaux étrangers.

⁵ Cette partie s'inspire aussi du rapport : *Dr Chérif Ahmed Mahmoud (2005) - Etude sur les sources de croissance : rapport sur le secteur de pêche, Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques, Nouadhibou.*

- **Création d'une flotte privée nationale de céphalopodiers (1979).** Cela a débuté avec l'affrètement de bateaux étrangers possédant des licences, puis s'est poursuivi plus tard via le développement de sociétés mixtes et le financement par le système bancaire public de la construction de nouveaux bateaux.
- **Augmentation de la valeur ajoutée locale à partir de la transformation et de l'exportation de poisson (1983).** La flotte nationale était obligée de débarquer localement les prises de céphalopodes.
- **Amélioration du système de contrôle et prélèvement des taxes d'exportation, du système de rapatriement des devises et des circuits d'exportations (1983).** Le pays a créé une institution publique (privatisée partiellement quelques années plus tard) à travers laquelle tous produits congelés et les céphalopodes destinés à l'exportation doivent passer. Il s'agit de la *Société mauritanienne de commercialisation du poisson* (SMCP).
- **Maintien voire augmentation du niveau de recettes publiques tirées du secteur (années 80).** Le Gouvernement a limité l'utilisation de *licences libres* et introduit le principe de '*droits de pêche*' pour la plupart des bateaux nationaux et affrétés, avec un niveau de redevances proportionnel à la valeur des prises, payable au moment de l'exportation et devant être prélevé par la SMCP.

Par la suite, d'autres objectifs de politique économique sont devenus progressivement prioritaires :

- Depuis 1984: **développement de la pêche artisanale** – conformément aux préoccupations du Gouvernement en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté et à la priorité donnée à l'augmentation de la valeur ajoutée à travers la transformation locale du poisson.
- Depuis 1991 : **remplacement de la flotte industrielle vieillissante** et désarmée à 40%, par des céphalopodiers d'origine chinoise, et concomitamment retour de navires étrangers, chinois à partir de 1991, puis espagnols à partir de 1994 et
- **Maximisation des recettes budgétaires** issues du secteur, avec en particulier par l'introduction du droit d'accès⁶ en remplacement du droit de sortie⁷ et la signature d'un accord de pêche avec l'UE en 1996.

La mise en œuvre des objectifs économiques et l'adoption d'un nouveau régime fiscal se sont finalement avérées efficaces pour satisfaire les attentes du pays en matière d'augmentation des recettes budgétaires à partir du secteur, dans la mesure où les flottes de pêche étrangères ne débarquant pas les poissons dans le pays transféraient environ 59% de la valeur brute de leurs captures (cf. détails au Chapitre 3). Si l'on exclut la contrepartie financière versée par l'UE dans le cadre de l'accord de pêche, les flottes étrangères paient actuellement environ 8,8% de la valeur des prises au moment de la licence ainsi que des contributions indirectes⁸.

Toutefois, les changements ont fait que les recettes publiques sont devenues fortement dépendantes des flottes étrangères plutôt que des flottes nationales. Cela a placé au second plan la politique de gestion effective des ressources dans la mesure où certains groupes d'acteurs ont donné une priorité croissante à des considérations financières voire géopolitiques (relations avec l'UE, la Chine). Les ressources halieutiques se sont effectivement détériorées, alors que c'est d'elles dont dépend finalement la bonne santé du secteur des pêches. Une exploitation excessive de quelques unes de ses ressources les plus rentables a directement et substantiellement contribué aux faibles performances des flottes industrielles et à la faible compétitivité de l'industrie.

⁶ Fiscalité basée sur la capacité exprimée en TJB du navire ou la longueur de l'embarcation pour la pêche artisanale

⁷ Taxes basées sur le chiffre d'affaires à l'exportation prélevées par la SMCP pour le compte du Trésor

⁸ Les recettes publiques ont totalisé quelque 143 millions USD (données provisoires 2006) sur une valeur totale de prises par les flottes étrangères (moyenne 2002-05) de l'ordre de 318 millions USD. Les paiements par l'UE et les autres flottes comprennent : (i) une somme forfaitaire correspondant à une contrepartie financière de 82 millions d'Euros (environ 115 millions USD) ; (ii) les redevances des licences, estimées aujourd'hui à environ 28 millions USD ; et (iii) une aide indirecte inconnue (Japon, Chine).

L'histoire du secteur depuis les années 60 et la longue série de mesures stratégiques, législatives et réglementaires prises pour encourager les investisseurs locaux et étrangers à favoriser l'intégration du secteur à l'économie nationale sont présentées en détail dans le rapport sur les plans d'aménagement⁹ et en annexe 5 du rapport GOPA. Une revue historique du secteur permet de distinguer quatre périodes majeures depuis les années 60 :

- Un succès rapide – basé sur une réduction substantielle de l'effort de pêche en 1987 – suivi d'un échec dans la gestion des principales ressources halieutiques,
- Une décision de réintroduire les flottes étrangères dans les pêcheries de céphalopodes et de rechercher l'appui de la Chine pour le développement de la flotte en 1991,
- Des efforts qui ont permis dans un premier temps de mieux intégrer les pêches dans l'économie nationale mais qui finalement n'ont pas su permettre l'émergence d'une industrie compétitive, et
- La manière satisfaisante d'obtenir ces recettes budgétaires à partir d'accords de pêche souverains.

Les décisions historiques et l'analyse de leurs conséquences sont détaillées en annexe 1 du présent rapport.

⁹ Oceanic Développement: Les plans d'aménagement des pêcheries, Rapport final, Juillet 2007.

ENCADRE 1 : Options en matière de gestion des ressources

*Les pêcheries – la capture d'une espèce ou d'un groupe d'espèces par une ou plusieurs technologies de pêche – peuvent être gérées soit (i) à travers la régulation des intrants, soit (ii) à partir de la production des pêcheries. Dans les deux cas, la gestion peut avoir un objectif biologique (PME) ou économique (REM). Toutefois, l'objectif économique premier consiste à maximiser les bénéfices de la pêche – y compris la création de rente économique. En revanche, l'objectif du REM ne renseigne pas sur la manière dont ces bénéfices sont distribués, sur l'efficacité de l'aval de la filière, sur les questions de l'emploi ou sur les questions de recettes en devises. Ces objectifs économiques secondaires de politique sectorielle ont besoin de faire l'objet d'un consensus politique et de bénéficier de moyens administratifs et réglementaires pour être mis en œuvre. **Plus il y a d'objectifs secondaires et plus les priorités changent fréquemment, et plus il est difficile d'atteindre un consensus politique, d'ajuster le cadre réglementaire et d'atteindre les objectifs attendus.** A priori définir des bénéfices économiques optimaux (REM) est quasi-impossible, à l'exception de quelques pêcheries, dans la mesure où les données nécessaires pour faire tourner les modèles font largement défaut au niveau de l'administration.*

L'atteinte de l'objectif du REM, y compris d'une rente économique raisonnable, a seulement (avec quelques exceptions) été atteinte dans la pratique à travers un système de régulation des droits basé sur la production, où quelque forme d'optimisation peut être obtenue à travers un marché de quotas. Un tel système encourage aussi l'utilisation de technologies efficaces et compétitives. De tels systèmes basés sur des droits peuvent être envisagés pour allouer une partie des bénéfices au secteur public, et des quotas individuels sont susceptibles d'atteindre des valeurs telles qu'ils peuvent être utilisés pour garantir des prêts pour l'acquisition de bateaux ou d'engins.

Pour réguler les intrants, les gouvernements ont tenté historiquement de réguler la capacité de pêche (la taille de la flotte bénéficiant de licence) en contrôlant les licences de pêche, d'autres paramètres techniques de la capacité (tonnage en TJB ou puissance en KWH) et/ou l'effort de pêche (régulation du nombre de jours pendant lesquels la pêche est autorisée). En pratique, les deux approches sont souvent combinées et agissent sur l'effort de pêche effectif de la flotte sous licence pour protéger des paramètres critiques (taille du stock de reproducteurs, réduction des prises de juvéniles, etc.) à travers des mesures de limitation de l'effort dans le court-terme et des mesures techniques (périodes et/ou zones de fermetures, restrictions sur les engins, etc.). L'expérience en général en matière de gestion par les intrants s'est avérée profondément négative. Bien qu'il y ait des questionnements théoriques au sujet de cette approche, son tendon d'Achille est de nature institutionnelle et économique : sans gouvernance, recherche et contrôle subtils et très efficaces, cette méthode s'est avérée largement inefficace, même dans le cas où les stocks sont plus stables. Les résultats économiques ont habituellement été dramatiquement mauvais, au détriment de la rente halieutique et de l'efficacité de la flotte.

*Le Gouvernement peut contrôler les **intrants** en gérant directement l'accès aux ressources – simplement en fermant la pêcherie lorsque le taux admissible de captures (TAC) a été atteint – mais la 'course olympique' qui en résulte constitue une monstruosité politique et économique, détruisant toute 'rente' qui pourrait être créée et provoquant des blocages politiques majeurs au moment des fermetures soudaines. D'un autre côté, le Gouvernement peut vendre/distribuer les droits (quota, pourcentage d'une partie du TAC) et faciliter les échanges commerciaux de quotas pour permettre aux pêcheurs de gérer directement leurs intrants (effort de pêche) sans contrôle gouvernemental direct de l'effort de pêche ou de la capacité totale. Cette dernière méthode de gestion a été introduite en Nouvelle Zélande en 1982-85, et a rencontré plus de succès, notamment en combinaison avec des mesures techniques de régulation dans beaucoup de pêcheries dans plusieurs pays. Cependant, cela requiert aussi un bon niveau de gouvernance publique et des capacités importantes en matière de recherche et de contrôle.*

CONTRIBUTION DU SECTEUR AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, AUX EXPORTATIONS ET À LA BALANCE DES PAIEMENTS

Produit intérieur brut (PIB) du secteur

La contribution officielle du secteur des pêches au PIB et au Revenu national brut (RNB) a diminué comparativement à celle des autres secteurs de l'économie au cours des deux dernières décades. Cela est dû notamment aux raisons suivantes :

- La valeur ajoutée de la flotte industrielle nationale a diminué comparativement à celle des flottes étrangères depuis 1991 ;
- Depuis 1995, le secteur public en Mauritanie capte une part plus modeste de valeur ajoutée domestique de la part de sa flotte nationale, qui auparavant était principalement extraite via les taxes à l'exportation¹⁰. En fait, les recettes publiques sont devenues de plus en plus dépendantes des transferts financiers découlant des accords de pêche – qui officiellement contribuent au RNB et non au PIB - . A cela s'ajoutent les recettes issues de l'affrètement, du paiement des redevances correspondant aux licences et des exportations. Seuls environ 2% des recettes budgétaires provenaient du paiement des licences par les armateurs nationaux en 2006 (contre 25% avant 1995).
- La valeur ajoutée créé par le secteur artisanal – avec un fort taux de croissance – pourrait ne pas avoir été bien prise en compte dans les anciennes méthodes de calcul du PIB.
- De 2005 à 2006, le PIB a fait un bond de 1,8 milliard USD à 2,7 milliard USD, reflétant l'impact substantiel de l'industrie pétrolière.

Les définitions normalisées concernant le PIB ont pour effet de minimiser l'importance relative du secteur des pêches en Mauritanie, comme c'est le cas dans peu d'autres pays. Conformément à la convention sur les normes en matière de comptabilité publique (Standard National Accounts - SNA), le pays ne prend en compte que le poisson capturé dans sa ZEE par des bateaux nationaux ou des bateaux affrétés par des investisseurs mauritaniens dans la mesure où ces derniers 'produisent' dans le pays et contribuent donc au PIB. Cette méthode de calcul de la contribution de la pêche au PIB/RNB et aux exportations exclue les activités de la plupart des activités de pêche étrangères, ce qui peut être questionnable sur un plan théorique (cf. Encadré 2). Cela affecte également de manière substantielle la perception que l'on peut avoir de l'importance relative du PIB du secteur comparativement à d'autres secteurs (cf. Tableau 1)¹¹.

Tableau 1 : Contribution officielle du secteur au Produit intérieur brut entre 1992 et 2005 (millions USD)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pêche	195	179	178	215	217	166	126	120	72	79	74	78	102	111
Elevage	262	202	204	201	198	194	168	162	159	157	157	186	194	231
Agriculture, Foresterie	48	57	64	67	61	65	61	53	46	40	41	58	49	82
Industries extractives	124	118	129	146	153	154	163	143	142	123	133	107	172	288
Manufacture	114	113	105	107	112	116	100	125	90	69	65	70	80	89
Commerce	127	105	115	125	136	152	139	125	139	147	146	167	189	230
Autres services	174	147	153	160	169	167	159	154	152	164	180	217	231	276
Administration publique	202	161	175	174	174	163	134	141	118	139	140	158	167	181
Autre	210	178	193	218	222	222	169	169	156	200	210	240	305	365
Total	1 456	1 260	1 316	1 413	1 442	1 399	1 219	1 192	1 074	1 118	1 146	1 281	1 489	1 853

Sources: MP et Banque Centrale de Mauritanie

¹⁰ Cunningham and Bostock, 2005.

¹¹ Cette partie s'inspire du rapport suivant : R. Gillett and Ch. Lightfoot, The contribution of fisheries to the economies of Pacific island countries, Asian Development Bank, 2001

Encadré 2 : Notion de résidence dans le cadre de la comptabilité publique

Les deux indicateurs macro-économiques les plus cités sont le Produit intérieur brut (PIB) et le Revenu national brut (RNB) – auparavant connu comme Produit national brut (PNB). Le PIB mesure le niveau de l'activité économique domestique ou de l'activité économique qui se déroule dans le pays. Le RNB prend en compte l'activité domestique (PIB) plus les revenus nets du pays issus des investissements et des versements de fonds à l'étranger. La nature et la mesure de la notion de résidence se définit comme ce qui sera pris en compte dans le produit domestique. Un résident est un individu ou une entreprise dont le 'centre d'intérêt économique' se situe dans le pays. Le 'centre d'intérêt économique' se détermine en fonction des tests suivants :

- Est-ce que les résidents du pays dans lequel l'activité de pêche se déroule bénéficient de retombées significatives de la part de l'activité de pêche (ex. salaires, surplus d'activité) ?
- Est-ce que le Gouvernement ou une entreprise basée dans le pays exercent une influence quotidienne sur la manière dont l'activité de pêche est conduite ?
- Est-ce que l'activité de pêche se déroule dans le territoire économique et/ou génère des emplois locaux ?

La Convention sur les normes en matière de comptabilité publique (normes SNA) dit que les activités d'un bateau étranger qui opère en Mauritanie moins de 12 mois doivent être considérées comme des activités étrangères. Bien que n'étant pas conforme aux normes SNA généralement acceptées, il est intéressant dans le cadre de la présente étude de considérer les flottes étrangères opérant dans le cadre de l'accord de pêche comme des flottes 'domestiques'. Cela donne une idée plus juste de l'importance du secteur des pêches, comparé par exemple à l'exploitation du fer. De la même manière, on pourrait prendre en compte les transbordements et les transferts directs de poisson capturé dans la ZEE par les bateaux étrangers au niveau des exportations pour les besoins de l'étude. Cela permettrait d'avoir une meilleure compréhension des enjeux économiques et financiers liés à des stratégies de gestion du secteur alternatives. Enfin, on pourrait aussi considérer les paiements correspondant à la contrepartie financière des accords de pêche dans le cadre du calcul du RNB. En pratique, ces paiements sont probablement considérés comme des subventions étrangères et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre du calcul du RNB.

Pour illustrer nos propos, si l'on ajoute aux données du PIB entre 2002 et 2004 la valeur ajoutée créée par les flottes étrangères dans la ZEE, l'importance du secteur des pêches devient plus évidente et semble être du même ordre de grandeur que la contribution des secteurs de l'élevage et des mines¹².

Tableau 2: Estimation de la valeur ajoutée du secteur des pêches avec et sans les activités de la pêche étrangère, comparée aux PIB des secteurs de l'élevage et des mines sur la période 2004-2006 (millions USD)

	2002	2003	2004	2005
PIB du secteur des pêches (Convention SNA)	74	78	102	111
PIB du secteur des pêches + valeur ajoutée de la pêche étrangère	180	222	208	215
PIB du secteur de l'élevage	157	186	194	231
PIB du secteur des mines	133	107	172	288

Sources: MP, Banque Centrale de Mauritanie et estimations de la mission

¹² Il est important de noter que, bien que la contribution d'un secteur à un PIB national puisse paraître petite, ce secteur peut en fait s'avérer crucial pour l'économie nationale. Comme la Mauritanie, l'économie de l'Islande est fortement dépendante du poisson et de la pêche. Les produits de la pêche représentent 70% des exports. Malgré cette importance, le secteur des pêches contribue seulement à hauteur de 13% du PIB. Cela tient au fait que beaucoup d'activités liées à la pêche sont comptabilisées au titre d'autres secteurs comme celui de la manufacture et que la plupart des activités économiques générées par la pêche, comme la gouvernance sectorielle, sont comptabilisées comme valeur ajoutée dans d'autres secteurs.

Exportations

Le poisson et les produits de la mer constituent l'une des deux principales sources de revenus à l'exportation en Mauritanie, les autres étant constituées de minerai de fer et plus récemment de pétrole. Le tableau ci-dessous donne le développement des recettes à l'exportation sur la période 2000-2005, en montrant une nette croissance de valeur des recettes liées au poisson et au minerai de fer, et un déclin relatif de la contribution du poisson aux recettes totales. La croissance des recettes d'exportation des minéraux reflète bien le boom de la demande sur le marché mondial plutôt que l'augmentation de la production, et explique en partie le relatif déclin de la contribution du secteur de la pêche aux recettes totales d'exportation – de 55% en 1996 à 33% en 2005. Le volume des exportations de poisson a montré une croissance modeste sur la période 2000 (37 000 t) – 2004 (39 000 t), d'après les données de la SMCP¹³. La croissance des recettes d'exportation reflète en fait l'augmentation rapide des prix des céphalopodes sur les marchés mondiaux.

Tableau 3 : Recettes d'exportation de poisson et de produits de la mer, comparées aux recettes d'exportation des minerais sur la période 2000-2005 (millions USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exportations totales	342,1	347,4	320,2	320,6	421,7	557,8
dont :						
Poisson et produits de la mer						
Volume ('000 tonnes)¹⁴	52	49	40	52	43	45
Valeur	147,8	142,6	121,3	134,4	168,1	175,2
% des exportations totales	43,2	41,1	37,9	41,9	39,9	31,4
Minerai de fer et minéraux						
Valeur	193,5	204,8	198,3	185,6	252,3	382,6
% des exportations totales	56,6	58,9	61,9	57,9	59,8	68,6

Source: SYDONIA/ONS

Cependant, à l'instar du PIB et de la convention SNA, les statistiques d'exportation de poisson souffrent de problèmes similaires de définition. Le poisson capturé par les bateaux étrangers et acheminé directement à l'étranger n'est pas considéré comme le poisson qui est capturé par les flottes nationales puis exporté. A titre illustratif, le tableau suivant compare les données officielles d'exportation avec les données ajustées par les transferts directs du poisson capturé par les flottes autres que nationales à l'étranger. Il montre clairement l'importance relative, comparativement avec les exportations de minéraux, du poisson capturé à l'intérieur de la ZEE.

Tableau 4 : Exportations mauritaniennes de poisson sans, et avec, le poisson directement acheminé à l'étranger par les bateaux étrangers sur la période 2000-2005 (millions USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exportations totales (non ajusté)	342,1	347,4	320,2	320,6	421,7	557,8
Valeur des exportations officielles de produits de la mer	147,8	142,6	121,3	134,4	168,1	175,2
Valeur des prises étrangères acheminées à l'étranger			181,9	175,6	139,8	281,1(a)
Valeur des exportations de poisson + valeur des prises étrangères acheminées à l'étranger			303,2	310,0	307,9	456,2
Valeur des exportations de minerai de fer et de minéraux	193,5	204,8	198,3	185,6	252,3	382,6

(a) estimations de la mission.

¹³ Le monopole de la SMCP concerne uniquement les exportations de produits congelés et non transformés (hors petits pélagiques). Les données de la SMCP sont donc partielles et ne peuvent pas refléter l'intégralité des échanges commerciaux, surtout depuis que les exportations de produits frais se sont développées et que le volume d'exportations de petits pélagiques est important.

¹⁴ Ces données ne paraissent pas cohérentes avec d'autres sources.

La majeure partie (80-91% en valeur sur la période 1995-2005) des exportations mauritaniennes est constituée de céphalopodes congelés – poulpe et calmars exportés en Europe (environ 40% en valeur) et en Asie (environ 50% en valeur). Les exportations à destination de l’Afrique, qui représentent 12% en valeur, concernent principalement des espèces de petits pélagiques congelés et transformés. Quelque 60% des exportations de poisson et produits de la mer viennent de Nouadhibou, le reste étant assuré au niveau du port de Nouakchott et aussi en fret aérien.

Un peu de poisson est exporté en frais, réfrigéré ou en plats cuisinés par une trentaine d’usines et d’exportateurs agréés par l’UE, basés à Nouadhibou ou à Nouakchott. Le transport se fait par voie maritime, aérienne ou routière (via le Maroc) à destination de l’Europe¹⁵. Le poisson frais est exporté entier ou sous forme de filets, et son approvisionnement est surtout assuré par la pêche artisanale. Entre 1997 et 2004, le volume de produits frais exportés a été de l’ordre de 5 000 t/an (statistiques européennes) avec des pics à 6 000 t/an (COMEXT in Oceanic Développement, 2005). Le prix moyen a évolué au cours de la même période de 3 200 €/t à 4 000 €/t, avec une augmentation de la valeur totale des exportations de 4 à 5,5 voire 6 millions €/an (probablement CAF).

Le poisson capturé par les flottes étrangères dans la ZEE et directement acheminé à l’extérieur du pays est soit transbordé en mer, soit embarqué par des bateaux de pêche jusqu’à Las Palmas ou d’autres ports régionaux ou espagnols. Le Tableau 5 indique la croissance relative des exportations (non compris les transferts directs) de poisson et de produits de la mer.

Tableau 5 : Valeur totale des exportations officielles de poisson et de produits de la mer par destination sur la période 2000-2005 (millions USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Par région:						
Asie	41,6	35,6	34,3	41,8	94,0	88,8
Europe	61,3	81,1	71,8	75,9	61,5	65,9
Afrique	41,5	24,7	14,9	16,2	12,6	20,4
Autre	3,5	1,2	0,2	0,6	0,1	0,1
Exportations totales par espèce	147,8	142,6	121,3	134,4	168,1	175,2
Céphalopodes	69,3	80,4	72,9	92,9	134,7	131,6
Pélagiques	51,3	34,6	22,1	20,9	13,1	24,6
Démersaux	18,3	17,8	17,5	12,1	14,3	12,4
Crustacés	3,4	5,4	5,6	5,1	3,6	4,0
Farine de poisson	4,5	3,5	2,5	2,3	1,4	2,1
Huile de poisson	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1
Autre	0,8	0,8	0,8	1,2	1,0	0,4

Source: SYDONIA et ONS (2006)

La SMCP¹⁶ détient un monopole pour l’exportation de produits de mer congelés non transformés et hors petits pélagiques. En termes statistiques, bien que n’assurant pas toutes les exportations, les volumes

¹⁵ Environ 35 usines de traitement basées à Nouadhibou et 19 sur Nouakchott remplissent les conditions spécifiques de la Directive de l’UE n° 91/493/EEC les autorisant à exporter du poisson vers les marchés de l’UE. En outre, 103 chalutiers congélateurs Mauritaniens sont autorisés à exporter vers l’UE. Ces derniers exportent du poulpe, des espèces pélagiques et des poissons de fonds.

¹⁶ Depuis 2000, les entreprises privées propriétaires de leurs prises sont autorisées à négocier leur propre prix (au dessus d’un prix de référence client). Une fois que la transaction est effectuée, la SMCP paie l’exportateur en retour après avoir prélevé les différentes taxes et sa commission. En 2005, les retenues comprennent 3% de taxe statistique et 2,9% de commission (2,5% + 0,4 % de la valeur ajoutée). Le prix de référence est fixé par une commission à laquelle participe de manière majoritaire le secteur privé (depuis sa privatisation en 1994, le capital de la SMCP est détenu à hauteur de 35% par l’Etat, 50% par la FNP et le reste par les banques).

échangés par la SMCP sont un bon indicateur des flux commerciaux à l'exportation. Les céphalopodes constituent le principal produit d'exportation de la SMCP en quantités et en valeur. Les trois tableaux suivants reflètent bien la variabilité des prises de céphalopodes et l'augmentation rapide du prix du poulpe depuis 2003.

Tableau 6 : Exportations de céphalopodes de la SMCP (quantité, valeur, prix moyen) sur la période 2000-2004

	Poulpe			Seiche			Calmar		
	Volume (t)	Valeur ('000 USD)	Prix moyen (USD/t)	Volume (t)	Valeur ('000 USD)	Prix moyen (USD/t)	Volume (t)	Valeur ('000 USD)	Prix moyen (USD/t)
2000	17 381	45 753	2 632	7062	11 957	1 693	3 265	14 141	4 331
2001	21 703	65 804	3 032	7332	14 106	1 924	3 813	13 353	3 502
2002	18 488	81 227	4 393	4113	8 437	2 051	1 575	6 204	3 939
2003	15 556	84 692	5 444	3854	6 970	1 809	678	2 997	4 420
2004	20 190	125 079	6 195	4524	9 944	2 198	583	3 087	5 295
Moyenne	18 664	80 511	4 314	5 377	10 283	1 912	1 983	7 956	4 013

Tableau 7 : Exportations de poisson de la SMCP par catégorie en quantité (tonnes), en valeur (milliers USD) et en prix moyen (USD/tonne) sur la période 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Céphalopodes								
Volume	19 344	26 180	27 708	32 848	24 176	20 088	25 297	25 092
Valeur	72 740	78 127	71 830	93 263	95 868	97 359	138 110	92 471
Prix moyen	3 760	2 984	2 592	2 839	3 965	4 847	5 460	3 685
Démersaux								
Volume	7 256	5 864	8 562	10 610	10 512	7 700	7 915	8 346
Valeur	8 869	7 981	13 194	15 338	14 209	8 668	7 814	10 868
Prix moyen	1 222	1 361	1 541	1 446	1 352	1 126	987	1 302
Petits pélagiques								
Volume	407	847	2 188	3 344	4 076	5 127	5 073	3 009
Valeur	208	461	1 355	1 724	1 840	2 162	2 084	1 405
Prix moyen	511	544	619	516	451	422	411	467
Crustacés								
Volume	421	354	815	1 290	1 491	1 695	1 101	1 024
Valeur	1 250	1 074	3 732	5 521	6 451	6 039	3 923	3 999
Prix moyen	2 969	3 034	4 579	4 280	4 327	3 563	3 563	3 905
Total								
Volume	27 428	33 245	39 273	48 092	40 255	34 610	39 386	37 470
Valeur	83 067	87 643	90 111	115 846	118 368	114 228	151 931	108 742
Prix moyen	3 029	2 636	2 294	2 409	2 940	3 300	3 857	2 902

Source: Oceanic Développement, 2005

Il convient de rappeler que la SMCP n'a pas le monopole de l'exportation des petits pélagiques (et des produits transformés), ce qui explique les différences de valeurs entre les tableaux précédents. Il n'en reste pas moins que les volumes de petits pélagiques exportés à partir de la Mauritanie semblent faibles au regard du nombre de licences sous régime d'affrètement.

Balance des paiements

Les apports en devises de la Mauritanie, qui au cours des 15 dernières années ont relativement stagné, ont connu récemment une augmentation rapide et massive suite à la croissance importante des exportations de minéraux et de pétrole (604 M USD en 2005 (35% du PIB) ; 1 812 M USD en 2006 (54% du PIB)) et des flux d'investissements étrangers directs (40 M USD en 2005 et 115 M USD en 2006). Cependant, la balance courante des paiements du pays est toujours négative (943 M USD en 2005)¹⁷. Cela explique pourquoi les apports en devises de la part du secteur de la pêche ont pris une importance moindre, bien que la contribution du secteur demeure toujours importante.

¹⁷ Source: World Bank Country Data Sheet 2007.

La valeur totale brute des apports en devises du secteur de la pêche a augmenté progressivement au cours des années (recettes d'exportations, contreparties financières liées à l'accord de pêche, redevances des licences pour la flotte nationale, affrétée et étrangère, taxes à l'exportation). Ces valeurs sont relativement bien connues (cf. Tableau 8). Cependant, dans un secteur où les intrants pour la capture, le débarquement et le traitement du produit, de même que les ports et les routes d'accès sont virtuellement tous importés, il est plus difficile d'estimer l'apport *net* en devises du secteur¹⁸ et les estimations sont bien moins fiables que les estimations d'apports *bruts* en devises. De plus les données sur ces importations d'intrants ne sont pas facilement disponibles.

Tableau 8 : Estimations sur les apports nets en devise en 2005 (millions USD)

	Flottes étrangères	Flottes domestiques (a)
Recettes d'exportation		175
Accord de pêche – UE	104	
Autres paiements de droits d'accès	8	
Licences de pêche – UE	10	
Autres redevances de pêche		12
Paiements au Gouvernement dans cadre affrètement	2	
Amendes	2	
Salaires des marins ¹⁹	3	
Apports totaux en devises	+ 129	+187
Paiements en devise pêche industrielle (locale/affrétée)		61*
Paiements en devise pêche artisanale		27**
Paiements en devise aval du secteur des pêches		8
Autres sorties de devises	5	
Sorties totales de devises (estimations)	-5	- 96
Solde net en devises	+ 124	+ 91
Valeur totale des prises	281	235
Devises exprimées en % de la valeur totale des prises	44%	39%

* Uniquement flotte céphalopodière.

** Ne prend pas en compte les pirogues senneuses sénégalaises pour les petits pélagiques

(a) hors petits pélagiques pour lesquels la répartition des captures n'est pas claire (navires affrétés et sous licences libres hors accords en particulier).

Le tableau ci-dessus suggère que le secteur des pêches contribue toujours de manière considérable aux apports en devises du pays. Il montre aussi que *les accords de pêche internationaux sont ceux qui apportent aujourd'hui le plus de devises, rapporté à la valeur des captures, notamment grâce à la*

¹⁸ Catanzano et Cunningham (2006) ont estimé que dans le cas de la pêche industrielle mauritanienne, 80% des intrants (évalués à 50% des revenus bruts) nécessaires au fonctionnement des bateaux sont importés ou nécessitent des paiements en devises – cela inclut les pièces de rechange, le carburant, quelques réparations, des paiements partiels de salaires. Pour la pêche artisanale, les sorties en devise pourraient représenter jusqu'à 90% des intrants (qui représentent environ 30% des revenus bruts) et inclure le carburant, les pièces détachées, etc. Pour ce qui est du secteur de la transformation et des autres activités de services liés au secteur de la pêche (inspection et réparation des navires, approvisionnements, activités portuaires, commercialisation du poisson), il semblerait qu'il y ait aussi des sorties de devises incluant des équipements, des pièces détachées, certains intrants, des véhicules et des frais de transport, qui pourraient représenter 50% des intrants nécessaires à la transformation et la commercialisation des produits. Enfin, certains armateurs et des membres d'équipage transfèrent des revenus perçus localement vers l'étranger – gestionnaires de bateaux en leasing, propriétaires d'embarcations de pêche artisanale, membres d'équipage, etc. Les montants correspondant à ce dernier type de transfert sont peu connus, et les estimations données dans le tableau 9 reflètent seulement des informations parcellaires.

¹⁹ Hypothèse de calcul où l'on considère que 750 membres d'équipage et observateurs perçoivent un salaire annuel moyen de 3 000 USD (selon les estimations du MP)

contrepartie financière de l'UE. Les contributions nettes des flottes domestiques apparaissent bien plus faibles que celle des flottes étrangères.

CONTRIBUTION DU SECTEUR AUX RECETTES BUDGÉTAIRES

En 2005, les recettes budgétaires totales issues de la pêche (droits d'accès, redevances des licences, revenus résultant des contrats d'affrètement, droits de pêche, et amendes) ont totalisé 37,7 milliards UM (141 millions USD). Sur ce total, les droits d'accès et les redevances ont représenté 98% du total. Le secteur de la pêche artisanale contribue de manière modeste aux recettes budgétaires à travers le paiement des redevances correspondant au '*droit territorial*', et bénéficie d'exonérations de taxes sur le carburant. Il y a des contributions indirectes aux recettes budgétaires à partir des activités de transformation et d'exportation des produits de la mer capturés par la pêche artisanale. Le Gouvernement perçoit d'autres revenus sous la forme de 'frais de statistiques', de contribution à la surveillance (SCS), de taxes à l'exportation (droits indirects), de taxes sur la valeur ajoutée et de frais portuaires (directement versés aux institutions publiques concernées).

Tableau 9 : Contribution du secteur des pêches aux recettes budgétaires sur la période 2000-2006 (millions USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de change UM/USD	240	255	271	263	265	265	281
Droits d'accès ²⁰	6,0	6,3	6,2	6,9	7,7	7,8	7,6
Contrepartie financière de l'UE						104,2	108,2
Bateaux européens – prix des licences	7,1	7,2	9,6	11,7	11,7	12,0	13,0
Licences libres	5,9	12,2	13,6	15,6	14,2	11,3	
Licences pélagiques							12,2
Licences thons ²¹	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	?	?
Autres licences libres	0,2	0,5	0,6	0,3	0,7	0,8	0,6
Recettes liées à l'affrètement						1,9	1,9
Amendes						2,4	10,4
Frais d'observateurs des flottes UE			0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Frais de transport et de stockage							1,6
Taxes statistiques							
Taxes à l'exportation							
Recettes portuaires							0,8
Frais d'inspection des navires							
Autres							
Total							

Source: Direction de la Pêche Industrielle (MP), 2007

Dans le concert des pays en développement, la Mauritanie est l'un des pays les plus dépendants pour ses recettes budgétaires du secteur de la pêche. Entre 2000 et 2005, le paiement à lui seul de la contrepartie financière de l'UE a représenté entre 18 et 22% du budget de l'Etat. En 2005, le montant total des recettes budgétaires issues du secteur de la pêche a avoisiné 37,7 milliards UM (environ 141 million USD), soit environ 29% des recettes budgétaires totales (479 million USD). En 2006, la contribution relative du secteur des pêches au budget de l'Etat a diminué suite à une augmentation globale des recettes budgétaires totales (567 million USD). Bien qu'une discussion sur la position fiscale actuelle et future de la Mauritanie sorte du cadre de ce rapport, il est intéressant de noter que les dépenses publiques courantes excèdent les recettes budgétaires. Par exemple, le déficit public (22,7 milliard UM, soit environ 85,7 million USD), qui représente environ 4,8% du PIB, a été quasiment entièrement financée par la dette intérieure et extérieure. La Mauritanie a également récemment bénéficié de l'initiative PPTE, et en 2006 la dette multilatérale a été effacée dans le cadre de l'initiative

²⁰ C'est ce que l'on suppose ce qu'ils sont pour les bateaux de pêche industriels mauritaniens ou étrangers hors européens

²¹ Des licences pour le thon sont délivrées pour des palangriers asiatiques ou des canneurs basés à Dakar

de remise de la dette multilatérale du G8 (Initiative MDRI). Bien que l'évolution des recettes et des dépenses publiques sur le long terme dépendra en grand partie de la situation des marchés de minéraux et du succès de l'exploitation pétrolière en Mauritanie, *les scénarios de court terme pour les recettes publiques continueront de dépendre des recettes issues du secteur de la pêche, ainsi que cela est avancé dans les différentes hypothèses émises dans le reste du rapport.*

EMPLOI DANS LE SECTEUR

Environ 39 100 personnes étaient employées par le secteur des pêches 'national' de la Mauritanie (cf. Tableau 10), dont 60% au sein des unités de pêche artisanale ou dans les usines de traitement et commercialisation du poisson. Seulement 20% travaillent au sein d'unités de pêche industrielle ou dans des usines dépendant de la pêche industrielle. Ces données sont quelque part plus élevées que celles suggérées par Catanzano et Cunningham (2006) qui ont estimé que l'emploi total dans le secteur des pêches s'élève à 35 000, dont 54% d'emplois à terre, 31% dans la pêche artisanale, 11% dans la pêche industrielle et 3% autres.

Les ressortissants nationaux représentent 50% de l'équipage à bord des bateaux mauritano-chinois et 100% dans les autres bateaux mauritaniens, grâce à l'Ecole nationale de formation maritime (ENEMP²²). Sur les bateaux européens, on estime que les mauritaniens représentent environ un tiers de l'équipage. Un autre tiers est représenté par d'autres nationalités autres qu'européennes (Oceanic Développement et al., 2005), probablement originaires de pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal (CEP Sénégal, pers. com.).

La nationalité de presque 8 000 pêcheurs « nationaux » est quelque peu incertaine (cf. Tableau 10). Alors qu'environ 4 000 pêcheurs artisans sont des ressortissants de la zone côtière (*Imraguen, N'diogo*) possédant une longue tradition de pêche, d'autres sont originaires de zones d'agriculture ou d'élevage du sud du pays, ou pourraient avoir ou ont toujours une autre nationalité. De ce fait, la participation des étrangers dans les emplois nationaux pourrait être plus élevée que celle indiquée dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Emplois estimés dans le secteur de la pêche sur la période 2002-2006

	Nationaux	Etrangers	Total
Equipage et gestion, flottes industrielles nationales/affrétées	2 300(a)	1 000 (a)	3 300
Usines de transformation et d'exportations	2 600		2 600
Pêcheurs artisans et côtiers	8 100	4 000	12 100
Transformation et commercialisation traditionnelles	6 680	-	6 680
Autres	3 360	-	3 360
<i>Total emplois directs</i>	<i>23 040</i>	<i>5 000</i>	<i>28 040</i>
Services, transport etc.	1 060	-	1 060
Administration	9 700 (b)		9 700
Emplois totaux	33 800	5 000	38 800

Source: *IMROP*, 2002 (a) données de la DSPCM, 2005; (b) estimations du MP, 2006.

Sur une population active totale de 950 000 personnes, environ 4% sont impliqués dans le secteur de la pêche. En faisant l'hypothèse d'un facteur multiplicateur d'emplois de 1,5 pour prendre en compte les emplois indirects et induits, les emplois totaux dans le secteur pourraient être de l'ordre de 58.000, et compte tenu de ce qui est avancé dans d'autres études ce chiffre pourrait être sous-estimé. Si l'on considère que la taille moyenne d'un ménage est de 5,7 personnes (MAED/CDHLCPI, 2006), cela voudrait dire que près de 330 000 personnes sont directement ou indirectement dépendantes de, ou ont des liens avec, le secteur des pêches.

Le tableau ci-dessus met en évidence l'importance des activités à terre du secteur des pêches, dans la mesure où moins de 25% des emplois totaux directs ou indirects du secteur sont créés à bord des bateaux. *Parmi ces pêcheurs, près de 88% opèrent dans le secteur de la pêche artisanale.* Par

²² Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches

conséquent, ainsi que cela a été démontré dans les pays voisins, la capacité du secteur à créer des emplois nationaux est plus grande dans la pêche artisanale et dans les activités à terre²³.

Les pêches dans le contexte de la lutte contre la pauvreté

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (FMI, 2007) estime que près d'une personne sur deux vit dans la pauvreté en Mauritanie et qu'il y a de sérieux cas de malnutrition, anémies et autres conditions indésirables pour certains segments de la population, bien que l'incidence de la pauvreté ait décliné de 51% à 46,7% sur la période 2000-2004²⁴. L'inégalité basée sur le coefficient de Gini a augmenté légèrement jusqu'à 39,3% en 2004. C'est en milieu rural que l'incidence de la pauvreté est la plus importante, avec près de 58%. L'une des plus grandes conséquences de cette pauvreté en milieu rural, combinée avec une variabilité économique et climatique, a été l'afflux de personnes vers les villes, notamment les villes côtières comme Nouakchott et Nouadhibou. On dispose peu de données détaillées sur l'incidence de la pauvreté en zones côtières.

Potentialités d'emplois dans le secteur

Les potentialités de création d'emplois dans le secteur des pêches et les secteurs y afférents sont importantes en Mauritanie, où le niveau de chômage était de 32,5% en 2004²⁵. Les sous-secteurs de la transformation, du transport et de la commercialisation du poisson, les industries de service, les fonctions portuaires et le développement commercial offrent plus de perspectives en matière de création d'emplois et les politiques devraient leur accorder une attention particulière. Le potentiel de création d'emplois dans la pêche artisanale dépendra des stratégies de gestion à venir des principales ressources halieutiques. Le développement des pêcheries de petits pélagiques offre le plus de perspectives. Le potentiel de remplacement des équipages étrangers (non africains), qui constituent une minorité sur les bateaux étrangers ou affrétés, constitue un objectif de long terme récurrent du Gouvernement qui paraît relativement limité²⁶. Les programmes actuels de formation des pêcheurs à l'*Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches* (ENEMP), ainsi qu'un certain nombre de projets de formation financés par des bailleurs de fonds (BAD, Espagne), ne semblent pas jusqu'à présent avoir été en mesure de satisfaire entièrement la demande courante de remplacement des équipages étrangers à bord des bateaux.

Une analyse de 1999 du secteur des pêches au Maroc a évalué le nombre d'emplois créés pour chaque million de Dirham de valeur ajoutée créé par divers activités (Tableau 11). Les pêcheries et les usines marocaines de cette période étaient très similaires de celles que l'on trouve aujourd'hui en Mauritanie. Les résultats indiquent clairement l'impact négligeable de la pêche industrielle et, au contraire la capacité de la pêche artisanale et du secteur de la transformation à créer des emplois locaux. Le tableau suivant souligne aussi la contribution somme toute 'modeste' des usines de transformation du poisson en produits 'simples' tels que le poisson réfrigéré ou congelé entier.

²³ Le Sénégal employait quelque 600.000 personnes dans le secteur à la fin des années 1990, dont 50.000 pêcheurs. Cela atteste de la capacité des activités en amont et en aval du secteur de la pêche à créer des emplois.

²⁴ Profil de pauvreté de la Mauritanie (MAED/CDHLCPI), 2006.

²⁵ MAED/CDHLCPI, 2006.

²⁶ Les flottes étrangères (industrielles et artisanales) emploient déjà de la main d'œuvre originaire d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest en plus de la main d'œuvre mauritanienne.

Tableau 11 : Emploi et valeur ajoutée par sous-secteur au Maroc en 1999

Secteur	Valeur ajoutée million DH ¹	Emplois milliers ²	Emplois par million de DH de VA
Flottes hauturières	2 769	11,0	4
Flottes côtières	1 923	50,0	51
Flottes artisanales		48,0	
Industries de transformation	1 661	27,6	17
<i>Poisson congelé</i>	630	2,8	4
<i>Poisson frais</i> ³		2,0	n/a
<i>Conserves</i>	800	21,5	27
<i>Farine et huile de poisson</i>	157	0,9	6
<i>Autre</i>	74	0,5	6

Source : Ministère des Pêches Maritimes du Maroc

1. Cf. étude AGROCONCEPT de 1999 (données de 1996)

2. Cf. étude AGROCONCEPT de 1999 (données de 1998)

3. Le poisson d'eau douce n'est pas spécifié dans l'étude, une partie de celui-ci étant considéré comme étant inclus dans la pêche côtière

Cas particulier de l'accord de pêche bilatéral avec le Sénégal et de son impact sur l'emploi

Suite aux évènements traumatisants survenus entre le Sénégal et la Mauritanie au début des années 90, les deux pays ont conclu un accord de pêche bilatéral autorisant les pêcheurs riverains de pêcher des deux côtés de la frontière. Dans le cadre de l'accord bilatéral (protocole 2006), quelque 270 grandes pirogues sénégalaises opèrent sous *licences libres* pour pêcher des petits pélagiques. Cet accord bilatéral est bénéfique pour le Sénégal qui doit faire face à une dégradation accrue de ses stocks à forte valeur ajoutée dans un contexte où il y a un nombre pléthorique de pirogues et où les pêcheurs ont une certaine capacité d'influence sur les pouvoirs locaux. Aussi, le Sénégal a conclu depuis de nombreuses années des accords de pêche bilatéraux avec la plupart des pays ouest-africains et encourage ses pêcheurs à aller pêcher dans la sous-région. A noter par ailleurs que des embarcations de pêche artisanale sénégalaises sont affrêtées par des mauritaniens. Les affréteurs doivent payer des droits de pêche annuels dérisoires appelés *droit territorial*. A noter aussi la finalisation en cours de l'opération d'immatriculation des embarcations de pêche artisanale en Mauritanie.

Comme discuté au Chapitre 4, la Mauritanie devrait bénéficier progressivement d'une force de travail qui pourra être à mise à profit du développement d'une pêche artisanale efficace et capable d'approvisionner les usines avec de la matière première de très bonne qualité. La Mauritanie pourrait définir une politique spécifique d'appui à l'emploi articulée autour de deux axes: priorité aux emplois locaux pour satisfaire la demande d'emploi ; et recherche d'implication sur le long terme d'une main d'œuvre étrangère compétente pour appuyer le développement des pêches artisanales et côtières.

CONTRIBUTION DU SECTEUR À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Contexte général

Le monde est sujet à de profonds changements dans l'offre et la demande de poisson, qui conduisent à des déséquilibres substantiels. La demande en poisson, notamment en espèces de forte valeur marchande, augmente de manière anormalement rapide (réflétant la croissance de la population et des revenus et les changements dans les habitudes alimentaires) alors que dans le même temps la production de poisson de capture est soit stagnante soit en déclin. Une part considérable de l'augmentation de la demande globale a pu être satisfaite dans le passé par : (i) la croissance de la production halieutique dans les pays en développement, et (ii) le développement de l'aquaculture dont taux de croissance de production a été de deux chiffres au cours des dernières décennies. Selon la FAO, la demande globale future pourra seulement être satisfaite par une combinaison de : gestion améliorée des ressources

actuellement surexploitées ; croissance continue de l'aquaculture ; et utilisation des espèces marines traditionnellement non utilisées qui occupent le bas de la pyramide alimentaire. Les caractéristiques traditionnelles des produits de la pêche continueront à changer ; plus de 54% de la demande future se fera sur le poisson frais, 26% sur le produit congelé et 20% sur les conserves et les produits fumés.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande continue entretient la tendance actuelle d'une forte augmentation du prix de beaucoup d'espèces sur les marchés mondiaux à destination de l'alimentation humaine ou animale. Ces augmentations de prix inciteront davantage les pêcheurs à maintenir voire à augmenter leur niveau d'effort de pêche sur beaucoup de stocks halieutiques – même si certains d'entre eux sont déjà surexploités. Dans le cas spécifique de la Mauritanie, *des prix élevés pour les céphalopodes et les poissons démersaux sur les marchés européens et japonais, et des opportunités modestes d'extension des flottes européennes localement devraient inciter les pêcheurs européens et les pêcheurs en provenance d'autres régions de continuer à chercher un accès aux ressources halieutiques mauritaniennes.*

Commerce extérieur

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou (Accord de Lomé avant 2000), les Etats-membres africains peuvent exporter des produits de la pêche vers l'UE en bénéficiant de régimes tarifaires préférentiels par rapport à d'autres pays dans le monde. Cet arrangement est contraire aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur deux aspects : (i) il est discriminatoire car il ne s'applique pas à tous les pays en développement ; et (ii) il n'est pas réciproque dans la mesure où il ne s'applique pas aux importations de l'UE dans les pays membres de l'Accord de Cotonou (pays ACP). Le pays ACP ont bénéficié en 2001 d'une exception aux règles de l'OMC pour une renégociation d'un nouvel accord à partir de fin 2007. Une nouvelle version de l'Accord est actuellement en cours de négociation.

Les bienfaits de l'Accord ACP se sont estompés avec le temps, dans la mesure où les tarifs à l'importation ont diminué globalement, et où les pays les moins avancés ont pu bénéficier de tarifs plus bas, notamment dans l'UE. En revanche, les réglementations sanitaires sont devenues de plus en plus contraignantes pour le commerce du poisson et les efforts mis en œuvre pour les respecter se sont avérés aussi importants que les efforts consentis pour gérer les ressources ou développer les infrastructures locales. Les bénéfices de l'adhésion à ces nouvelles réglementations – qui se traduisent dans le prix élevé des produits d'exportation – dans la plupart des pays excèdent facilement les coûts²⁷. Avec le temps, la certification des pêcheries comme 'durables' deviendra une condition essentielle des exportations dans la mesure où les gros importateurs dans l'UE et de plus en plus aux Etats-Unis cherchent à importer des ressources provenant de pêcheries certifiées. Cela augmentera de manière significative la pression sur la gouvernance sectorielle en vue d'améliorer l'efficacité des programmes de gestion des ressources. Cela rehaussera aussi l'importance politique des usiniers et du Ministère du commerce au moment des discussions concernant la politique sectorielle.

Marché domestique

En dépit d'une production massive de poisson, la consommation locale de poisson est restée modeste. Les estimations concernant la consommation réelle varient grandement, mais suggèrent les mêmes grandes tendances. Une étude conduite dans des capitales régionales en 2002 a indiqué que la consommation annuelle de poisson dans les villes n'excédait pas 3,4 kg par personne. Selon une étude conduite en 2003 sur la libéralisation du commerce et les pêches en Mauritanie (PNUD), 82% des mauritaniens ont mangé en moyenne 13 kg par personne sur la période 1990-1999. Finalement, une étude consommation conduite en 2002 par l'IMROP en collaboration avec l'Université de Nouakchott a estimé la consommation globale annuelle à 7,8 kg par personne en milieu urbain avec des pics de consommation dans certaines villes côtières (ex. 17,1 kg par personne à Nouadhibou ; 9,2 kg par

²⁷ Cependant, dans les pays possédant une flotte artisanale importante et peu d'infrastructures locales – quais de débarquements, routes d'accès, etc. – les coûts initiaux de mise aux normes sanitaires pourraient être élevés.

personne à Nouakchott). La consommation annuelle à l'intérieur du pays était bien plus basse avec des valeurs de l'ordre de 3.2 kg par personne. Cela peut être comparé avec la consommation annuelle au Maroc et au Sénégal de respectivement 8 kg et 31 kg par personne, et la consommation moyenne en Afrique de l'Ouest estimée à 24 kg par personne. La consommation domestique est de l'ordre de 25 à 30 000 tonnes par an, presque entièrement fournis par la pêche artisanale (FAO).

Les mauritaniens ont des habitudes de consommation tournées vers la viande rouge. Les données pour 2000 montrent que la consommation de viande rouge était de 19 kg/an par personne, alors que la consommation de viande blanche était de 3,2 kg/an par personne (www.africainfomarket.org). Les prix élevés du poisson et les difficultés de distribution dans le pays ont aussi pour effet de déprimer les niveaux de consommation locale du poisson, notamment pour les couches les moins usées de la population dans la mesure où les pêcheurs artisans ciblent de préférence les poissons destinés à l'exportation. Les consommateurs remplacent progressivement les espèces de poisson à prix élevé par des variétés moins chères telles que les petits pélagiques, mulets, démersaux à faible prix. La diminution de la quantité de poisson à prix abordable a particulièrement affecté les ménages à faibles revenus, augmentant d'autant leur insécurité alimentaire. Dans quelques cas, la consommation de poisson a été remplacée par des sources de protéines importées moins chères telles que le poulet. Le rapport 2003 du PNUD prétend aussi que la demande en poisson devrait augmenter à la faveur de la croissance démographique en milieu urbain et de l'impact des sécheresses sur la viande et la production de lait.

Tableau 12 : Prix comparés du poisson et de la viande à Nouakchott (2006)

Produit	Prix estimé (UM/kg)
Poisson frais	
Metto	1 181
Courbine	748
Sardinelle	306
Daurade	508
Mulet	586
Chinchard	339
Poisson séché, salé	466
<i>Viande</i>	772
<i>Chèvre/agneau</i>	1 208
<i>Poulet</i>	506
<i>Viande de chameau</i>	795

CONCLUSIONS SUR LA CONTRIBUTION MACRO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES PÊCHES

En dépit du manque de données, il apparaît clairement que la contribution relative du secteur des pêches à l'économie mauritanienne en termes de PIB, d'exportations et de devises n'est pas demeurée inchangée comparativement aux autres secteurs au cours des dernières décennies. Des stocks halieutiques importants ont diminué en taille depuis le début des années 90, ce qui s'est traduit par des réductions de capture d'espèces de forte valeur marchande et une augmentation des coûts d'exploitation. De plus, le non débarquement des captures par les flottes étrangères se traduit par des pertes de valeur ajoutée dans le secteur et donc de contribution au PIB. Si c'était le cas, le poids du secteur des pêches dans l'économie serait identique à celui de l'élevage et des industries extractives (avant 2005). La croissance rapide des industries extractives depuis 2006 a changé radicalement le rôle prépondérant du secteur des pêches en termes de contribution au PIB, aux recettes en devises et aux recettes budgétaires.

Tandis que la contribution du secteur aux recettes en devises d'exportations a aussi diminué, les exportations totales – y compris le poisson transbordé par les flottes étrangères – ont masqué les exportations des industries extractives jusqu'en 2005. La dichotomie entre les flottes étrangères et

nationales en termes de leur contribution aux objectifs clés du secteur devient encore plus évidente lorsqu'on évalue les recettes nettes en devises du secteur. Les flottes étrangères contribuent plus, comparativement aux flottes nationales, mais seulement grâce aux transferts financiers liés à l'accord de pêche avec l'UE. En termes de recettes budgétaires, la contribution des flottes étrangères excède largement celle des flottes nationales. Ces questions seront davantage approfondies dans la partie relative à l'analyse de la valeur ajoutée dans le chapitre 3.

La pêche artisanale, les unités de transformation à terre et les sociétés de services assurent la plupart des emplois dans le secteur de la pêche, surtout si on rapporte le nombre d'emplois créés à la production. La valeur ajoutée rapportée à une tonne de production de poisson est aussi largement supérieure dans le cas de la pêche artisanale que dans celui de la pêche industrielle. Ces résultats seront confirmés dans le chapitre 3. La pêche artisanale assure la quasi-totalité de l'approvisionnement en poisson pour la consommation locale et – ainsi que cela sera analysé dans le chapitre 2 – contribue substantiellement aux exports de produits frais et transformés.

Le rôle de la Mauritanie sur les marchés mondiaux notamment ceux de céphalopodes a singulièrement changé. D'une position de leader dans les années 1970 et 1980, le pays rencontre aujourd'hui une concurrence importante sur les marchés asiatiques et européens de la part de deux pays dont la production de poulpe est bien plus grande. Sur les autres produits comme le calmar et la seiche, la Mauritanie rentre en concurrence avec de nombreux autres pays producteurs.

Situation actuelle du secteur des pêches

RESSOURCES ET FLOTTILLES

Les bateaux présents dans les eaux mauritaniennes opèrent dans le cadre de l'un des trois 'régimes d'exploitation' suivants : le régime de l'*acquisition* (pavillon national), le régime de l'*affrètement* et le régime des *licences libres*. Le dernier régime fait référence aux accords de pêche avec un pays tiers, une organisation régionale ou un groupe d'intérêts privés²⁸. Les bateaux de pêche artisanale ou côtière sont soit des bateaux nationaux, soit des bateaux affrétés soit des bateaux opérant dans le cadre de licences libres.

Les flottes industrielles nationales et affrétées sont principalement opérées dans le cadre des pêcheries de céphalopodes et de crevettes. Il y a actuellement deux accords de pêche en vigueur, celui avec l'UE et celui avec le Sénégal, bien que dans la pratique il existe aussi des bateaux mauritaniens opérant de temps en temps dans les eaux sénégalaises. L'accord de pêche avec l'UE concerne la pêche industrielle tandis que l'accord de pêche avec le Sénégal concerne aussi bien la pêche artisanale qu'industrielle²⁹, même si dans la pratique il concerne surtout la pêche artisanale et côtière. Les bateaux opérant dans le cadre de licences libres ciblent principalement les pêcheries de petits pélagiques³⁰. Le tableau suivant reflète tous les différents types de licences en vigueur en Mauritanie et renseigne bien, à partir de différentes sources, sur le nombre de licences qui ont été délivrées. De l'information récente est disponible au cas par cas concernant le taux d'utilisation de ces licences (utilisation à temps partiel ou à temps plein) et sur ce que cela représente en termes de tonnage (Tonneau de jauge brute – TJB ou Unité de mesure standard – UMS, GT en anglais) ou de puissance motrice (Kilowatt - KW).

Les statistiques de pêche en Mauritanie souffrent de deux problèmes : elles ont des difficultés à incorporer des données non officielles (ex. prises effectives des flottes étrangères ou de la pêche

²⁸ Les conditions d'accès sont décrites en détail dans l'étude sur les plans d'aménagement (Oceanic Développement, 2007).

²⁹ Les possibilités de pêche industrielles sont limitées à 10 canneurs sénégalais

³⁰ Il n'y a pas de données officielles de l'IMROP après 2001. L'absence d'une autorité unique en matière de statistiques et la présence de données contradictoires rendent l'analyse plus compliquée, en particulier celle concernant les performances économiques. La plupart des données ont été extraites du rapport d'Oceanic Développement, 2007.

artisanale) et ne sont pas comparées à d'autres données comme les statistiques sur les exportations. De ce fait, les données officielles ne sont pas complètes ou manquent de fiabilité. Le présent rapport met l'accent sur les données concernant chaque pêcherie, tout en veillant à croiser différentes sources d'informations. En annexe 3, un tableau fournit une série 'officielle' complète de données sur les captures dans la ZEE. Cependant, les données dans ce tableau posent des problèmes en ce qui concerne les captures de petits pélagiques et de démersaux, notamment de la part des bateaux de l'UE et des flottes artisanales. Les estimations de captures de petits pélagiques apparaissent inférieures à celles calculées à partir des journaux de pêche, tandis que les données de capture de la pêche artisanale sur les poissons démersaux et probablement sur les petits pélagiques (dans le cas des bateaux opérant avec des licences libres) semblent avoir été oubliées. De plus, aucunes données sur les rejets ne semblent avoir été prises en compte dans aucune des estimations. En annexe 4, une évaluation détaillée de la situation des flottilles est donnée, y compris des données de capture et des estimations de l'effort de pêche telles qu'elles sont fournies dans des rapports précédents. **Les données fournies dans la partie qui suit et celles contenues en annexe ont été utilisées pour étayer l'analyse sur la valeur ajoutée (cf. chapitre 3) qui met seulement l'accent sur les pêcheries de céphalopodes (navires disposant de licences céphalopodes).**

Tableau 13 : Estimation du nombre de bateaux opérant sous différentes conditions d'accès et de types de licence (base 2005)

Régimes d'accès Licences type Caractéristiques spécifiques	Nationaux	Affrètements	Licences libres	
			Accords de pêche	Autres
Licence I : Pêche artisanale³¹		3.926		
- Céphalopodes	1 291	Il est estimé que 52% de la flotte artisanale totale est étrangère ³²		
- Crustacés				
- Poissons	1 258			
. Ligne/palangre	900			
. Filet Sole	247			
. Filet Courbine	111			
. Autres ³³	773			
Licence II : Pêche côtière³⁴	96		(Sén.) 270	
- Céphalopodes	?			
- Crustacés	?			
- Démersaux	?			
- Petits pélagiques	?		(Sén.) 270	
Licence III : Pêche industrielle	302	41	211	44
- Petits pélagiques				
. Chalutiers congélateurs		29	(UE) 26	41
. Congélateurs non chalutiers (senneurs)	(2)	0	0	0
- Thons				
. Senneurs (UE)			(UE) 25	
. Canneurs (Sénégal)			(Sén.) 10	
. Canneurs / Palangriers (UE)			24 ³⁵	
- Céphalopodes ³⁶				
. Chalutiers congélateurs	78		(UE) 43	
. Société mixte sino-mauritanienne	44			
. Société mauritanienne	34			
. Chalutiers glaciers	59			
. Société mixte sino-mauritanienne	47			
. Société mauritanienne	5			
- Crevettes côtières ³⁷	21	3	(UE) 40	3
- Crevettes profondes (chalutiers congélateurs)				
- Merlu	5	1	(UE) 19	
. Chalutiers glaciers	?	?	?	
. Glaciers non chalutiers	?	?	?	
- Démersaux sauf merlu, sans chalut	0		(UE) 24	
- Démersaux avec chalut (congélateurs)	7	8		

³¹ Aucune distinction n'est effectivement faite entre les licences céphalopodes, crustacés et poissons à écailles. Les nombres en italique sont des estimations, basées sur des compositions moyennes de la flotte par engin de pêche entre 1989 et 2002 (Oceanic Développement, 2007 p. 45 ; et recensement de 2007).

³² Estimations du taux d'embarcations sénégalaises de pêche artisanale affrétés en 2001 (Oceanic Développement, 2005 p. 57)

³³ A noter qu'au sens de la réglementation, la senne tournante coulissante n'est pas considérée comme un engin de pêche artisanal et devrait probablement être comptabilisée en tant que *Pêche côtière* – le texte n'est pas clair (cf. Oceanic Développement, 2007 p. 11). En conséquence, il n'est pas sur que les 773 bateaux nationaux utilisant d' "autres engins" soient des senneurs. Une estimation de 60 senneurs nationaux a été donnée.

³⁴ Estimations basées sur le recensement général de 2007 et de quelques résultats intermédiaires. La composition de la flotte est inconnue.

³⁵ L'accord de pêche RIM-UE fournit des possibilités de pêche pour 24 palangriers ou canneurs.

³⁶ La composition de la flotte nationale (régime de l'acquisition) est basée sur les données du rapport GOPA (2005).

³⁷ Les licences pour la crevette côtière et la crevette profonde ne sont pas distinguées bien que cela soit défini dans la réglementation. A noter que d'une manière générale ce sont les possibilités de pêche fournies à l'UE dans le cadre de l'accord de pêche qui sont reportés, et donc pas automatiquement l'utilisation réelle de ces dernières (D'une manière générale l'analyse des licences est complexifiée par leur durée de validité variable).

Flotte industrielle céphalopodière

C'est de loin le segment le plus important de la flotte de pêche opérant dans la ZEE mauritanienne, et est uniquement composé de chalutiers. Tandis que la flotte européenne est exclusivement composée de chalutiers, la flotte mauritanienne et affrétée comprend des chalutiers congélateurs (57% de la flotte nationale) et des chalutiers glaciers. La flotte nationale se caractérise aussi par une forte variabilité technique (GOPA, 2005). Une grande partie de la flotte nationale est détenue par des sociétés mixtes mauritano-chinoises (50% des congélateurs et 89% des glaciers), un nombre infime de bateaux est détenu par des sociétés mixtes mauritano-européennes (5 congélateurs et 1 glacier). Ces derniers pourraient avoir rejoint la pêche récemment, en profitant de l'appui financier de la Commission Européenne.

Suite à 1998, quand un certain nombre de bateaux chinois a quitté le pays après un contentieux avec leurs partenaires nationaux (GOPA, 2005), la flotte nationale a augmenté une nouvelle fois, tout en changeant sa structure : le nombre de glaciers a diminué et le nombre de congélateurs a augmenté. Depuis 2002, la capacité totale exprimée en KW ou en TJB a également augmenté, comme la capacité de pêche.

Tableau 14 : Nombre de licences européennes et nationales, et indications sur la capacité des bateaux entre 1992 et 2005 (TJB et KW)³⁸

	UE		Nationaux								
	Congélateurs*		Congélateurs			Glaciers			Tous nationaux confondus		
	Nb	TJB**	Nb	TJB	KW	Nb	TJB	KW	Nb	TJB	KW
1992	0	0	78	23 692	71 479	15	1 316	4 520	93	25 008	75 999
1993	0 ³⁹	5 250	79	23 658	68 759	25	1 713	6 973	104	25 371	75 732
1994	0	5 250	82	24 386	67 762	35	3 840	10 737	117	28 226	78 499
1995	0	5 250	113	33 763	85 653	50	7 379	13 916	163	41 142	99 569
1996	42	12 200	126	36 731	88 960	89	15 771	27 347	215	52 502	116 307
1997	42	12 200	112	31 660	74 794	92	15 658	28 229	204	47 318	103 023
1998	42	12200	60	17 780	37 807	74	13 196	24 110	134	30 976	61 917
1999	42	12200	61	15 024	37 942	64	12 023	26 191	125	27 047	64 133
2000	42	12200	61	15 024	37 942	64	12 023	26 191	125	27 047	64 133
2001	55	14 350	59	15 985	38 937	72	12 726	22 822	131	28 711	61 759
2002	55	16 500	51	13 993	33 943	74	13 020	23 459	125	27 013	57 402
2003	55	16 500	61	16 508	40 964	70	12 520	22 573	131	29 028	63 537
2004	47	16 500	78	20 812	50 870	64	12 172	21 006	142	32 984	71 876
2005	50	16 500	82	21 870	52 741	59	11 250	19 180	141	33 120	71 921

Source: GOPA, 2005; Oceanic Développement, 2005; Walmsley *et al.*, 2007

(*) les nombres en italique indiquent les possibilités de pêche seulement ; (**) tonnage maximum applicable

Les caractéristiques de la capacité de pêche (puissance, tonnage) des bateaux européens sont en moyenne supérieures à celles des bateaux mauritaniens, de même que leur effort de pêche *effectif* (cf. chapitre 3). L'âge moyen de la flotte était relativement similaire en 2005 (14 ans pour les bateaux UE, 16 ans pour les bateaux mauritaniens⁴⁰), mais avec une plus grande proportion de bateaux plus récents au

³⁸ A noter que dans la plupart des documents et analyses, il est considéré que ce nombre est similaire à celui du nombre de bateaux actifs, ce qui en réalité n'est pas correct. Toutefois, en raison du manque de données pertinentes supplémentaires, la même hypothèse a été faite dans le présent rapport. Les possibilités de pêche de la flotte UE notamment pour les céphalopodiers espagnols ont augmenté jusqu'en 2002 avec un maximum de 55 bateaux (le nombre max de TJB est également précisé). Ce nombre a diminué à 50 en 2004 puis à 43 en 2006 pour tenir compte de la situation de la ressource. Apparemment, au cours de la même période un petit nombre de bateaux européens ont rejoint la flotte nationale dans le cadre de sociétés mixtes. Les possibilités de pêche ne reflètent pas le niveau d'utilisation, qui en fait est inférieur (cf. Oceanic Développement, 2005).

³⁹ Il y a des indications de possibilités de pêche sur les céphalopodes de 5 250 TJB dans l'accord de pêche 1993-1996 (GOPA, 2005) mais leur utilisation n'a été confirmée dans aucune autre source.

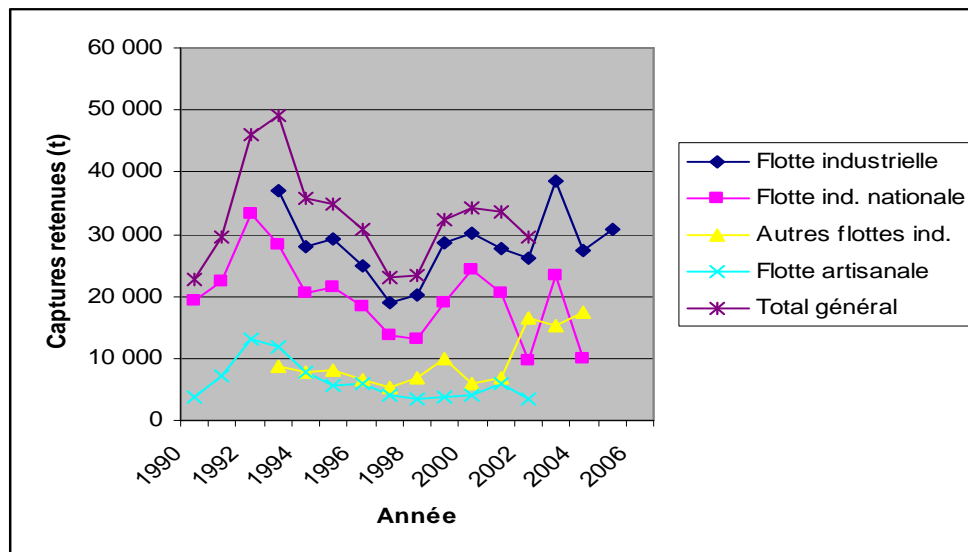
⁴⁰ Il existe de sérieux doutes quant à l'âge moyen de la flotte nationale ou affrétée, qui pourrait être bien supérieur à celui déclaré.

sein de la flotte UE (10 ans et moins). Les données en annexe 4 donnent une photo fidèle de l'augmentation insidieuse de l'effort de pêche depuis 2000.

Données sur les captures de céphalopodes

Les données de capture des céphalopodiers industriels nationaux et étrangers indiquent des différences notables selon les sources. Les données de captures calculées par l'IMROP à partir des journaux de pêche indiquent que les captures totales de tous les céphalopodiers ont augmenté de 27 000 tonnes en 1998 à 47 000 tonnes en 2001, puis sont retombées à moins de 40 000 tonnes. D'autres sources suggèrent des niveaux de production plus faibles. Un résumé de ces données est donné ci-dessous.

Figure 1 : Prises totales de céphalopodes par les flottes industrielles et artisanales sur la période 1990-2006



Source: Estimations de la mission

Au cours de la période 1996-2001, l'IMROP estime que le poulpe a représenté 43% des captures totales des bateaux nationaux et 48% des bateaux européens. D'autres estimations (GOPA, 2005) suggèrent un niveau de prises plus bas mais cela pourrait refléter les variations interannuelles. Les données suggèrent en outre que les congélateurs nationaux opèrent à un niveau d'efficacité à peu près deux fois moindre que celui des flottes étrangères.

Tableau 15 : Composition des captures des pêcheries industrielles céphalopodières (tonnes/an/bateau)

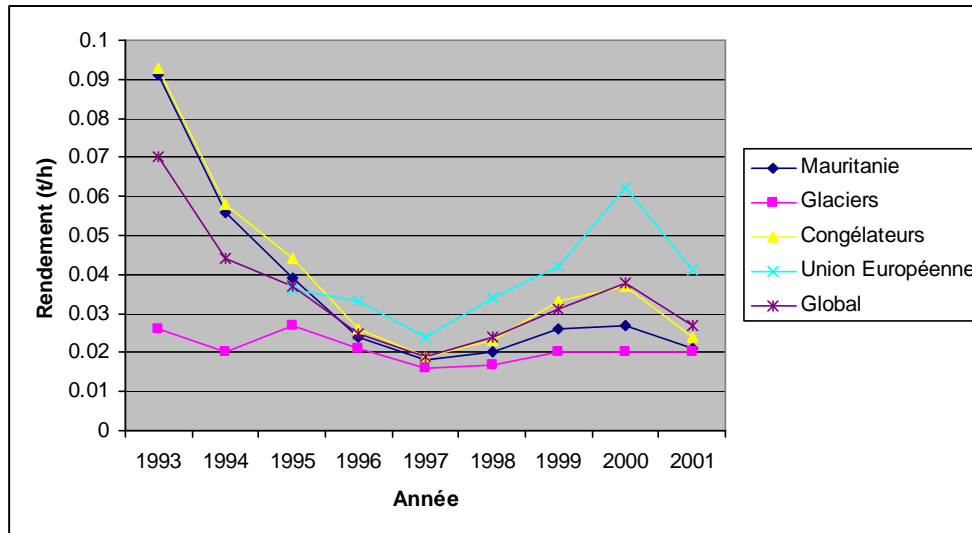
	Glaciers		Congélateurs			% des prises	
	Nationaux ⁴¹	Stés Mixtes	Nationaux	Stés Mixtes	UE	Total Nat. + Stés Mixtes (2004)	UE (2001)
Poulpes	16	56	98	117	175	26%	47%
Calmars et seiches	4	15	26	32	47	7%	13%
Merlu	0				14	0%	4%
Démersaux	37	134	233	278	14	62%	4%
Crustacés	3	11	19	23		5%	0%
Autres	0				121	0%	33%
Captures totales	60	216	376	450	371	100%	100%

Source: GOPA, 2005; Oceanic Développement, 2005 ; et estimations de la mission.

⁴¹ La composition spécifique des captures est basée sur le ratio fourni pour toute la flotte nationale (y compris sociétés mixtes) et elle devrait être par conséquent utilisée avec précaution. Les estimations sont indiquées en italique.

Les rejets sont importants dans le cas des pêcheries céphalopodières. Sur la base des captures totales observées sur les bateaux européens (RIVO, *in* Oceanic Développement, 2005), un ratio de 1 kg de captures conservées pour 0,4 kg de captures rejetées a été calculé. Il n'est pas évident qu'un tel ratio puisse être appliqué à la flotte nationale, car les zones et les stratégies de pêche peuvent être différentes (par ex. zone de pêche plus profondes pour les flottes UE). Les données sur les prises par unité d'effort (PUE) sont disponibles pour quelques séries annuelles pour le poulpe (GOPA, 2005). *Les PUE montrent une diminution importante au cours de la période 1993-1997, une légère amélioration jusqu'en 2000 puis un nouveau déclin depuis lors.* Ces tendances sont en bonne cohérence avec les données sur la capacité de pêche (cf. section 2.1.1).

Figure 2 : Production de poulpe (PUE en tonnes/heure) pour les bateaux industriels céphalopodiers⁴² (1993-2001)



Source: Note de synthèse de la commission Systèmes d'exploitation *in* GOPA, 2005

Les estimations de captures de céphalopodes de la pêche artisanale ne portent que sur le poulpe. Elles varient de manière significative, comme illustré ci-dessous, selon les sources. Cela reflète en partie les incertitudes concernant la taille de la flotte, les méthodes de pêche et la mauvaise qualité des données disponibles. Par conséquent, les estimations de production varient fortement et reposent sur deux hypothèses.

Tableau 16 : Captures de poulpes par la pêche artisanale (tonne/an), période 1990-2002

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
(1)	3 690	7 253	12 963	11 929	7 795	5 596	5 818	4 024	3 368	3 631	3 953	5 963	3 500
(2)	4 700	8 000	7 500	5 900	3 000	2 500	1 700	2 000	2 700	3 500	4 100	5 300	3 200

Source: (1) RIVO, 2002 *in* GOPA, 2005 ; (2) Oceanic Développement, 2005

⁴² Il est considéré que le terme "nationaux" couvre les navires sous régime d'acquisition et d'affrètement en l'absence d'information spécifique.

Tableau 17 : Estimation de la production de poulpe (capture/opération de pêche) de la flotte artisanale, période, 1990-2002

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nbre de bateaux		667	735	1 261	1 565	2 295	2 332	2 746	3 164	2 640	2 193	2 200	2 168
% bat. ciblant poulpe (*)	36	47	44	41	43	42	35	17	15	19	22	52	
Nbre Bat. ciblant le poulpe		313	323	517	673	964	816	467	475	502	482	1144	
Captures hyp. 2 (t)	4 700	8 000	7 500	5 900	3 000	2 500	1 700	2 000	2 700	3 500	4 100	5 300	3 200
Captures hyp. 1 (t)	3 690	7 253	12 963	11 929	7 795	5 596	5 818	4 024	3 368	3 631	3 953	5 963	3 500
Prod./ bateau 2		25,5	23,2	11,4	4,5	2,6	2,1	4,3	5,7	7,0	8,5	4,6	
Prod. / bateau 1		23,1	40,1	23,1	11,6	5,8	7,1	8,6	7,1	7,2	8,2	5,2	

Source: adaptation d'Oceanic Développement, 2005 & 2007. (*) Unités de pêche possédant des pots à poulpe

La conclusion concernant l'analyse de captures et de l'effort de la pêcherie céphalopodière est claire :

Depuis 1992 (après 5 années de réduction substantielle de l'effort de pêche total) l'effort de pêche total exercé par l'ensemble de la flotte céphalopodière a été continuellement au dessus du niveau permettant de maintenir des prises par unité d'effort (PUE) élevées. Du coup cela a conduit à une nette diminution des prises par bateau. Dans la section qui suit, on verra que la biomasse a diminué et que son niveau actuel représente à peu près le tiers de son niveau en 1992. On verra aussi que la valeur ajoutée nette a pu être 'préservée' plutôt grâce à l'augmentation des prix qu'au maintien du niveau de captures (cf. chapitre 3).

DURABILITÉ DES STOCKS

La situation des stocks halieutiques a pu être étudiée depuis le début des années 2000 par un certain nombre de Groupes de travail de l'IMROP⁴³ et fait l'objet de plusieurs publications. Le tableau suivant récapitule les résultats et recommandations du Comité scientifique du COPACE de 2005 qui a précédé les analyses complémentaires faites par des scientifiques de l'IMROP en 2006. De plus amples détails sont donnés en annexe 2.

⁴³ Certains en collaboration avec des instituts de recherche étrangers, comme le *Rijks Instituut voor Visserij Onderzoek (RIVO)* en Hollande qui est spécialisé sur les stocks de petits pélagiques.

Tableau 18 : Etat des principales ressources : synthèse des résultats et recommandations du COPACE (2005) et du Groupe de travail de l'IMROP (2006)

Stock	Etat	PME	Recommandation
Espèces démersales			
<i>Merluccius polli</i> & <i>Merluccius senegalensis</i> (Mauritanie)	Pleinement exploité	12 000 t	Réduire l'effort de pêche des bateaux ciblant ces espèces et des bateaux qui capturent des prises accessoires
<i>Pagellus bellottii</i> (Maroc et Mauritanie)	Pleinement exploité	Inconnu	Réduire la mortalité par pêche de 10%
<i>Dentex macrophthalmus</i> (Maroc et Mauritanie)	Pleinement exploité	Inconnu	Geler l'effort de pêche
<i>Sparidae</i> (Maroc et Mauritanie)	Pleinement exploité	Inconnu	Réduire l'effort de pêche de la flotte céphalopodière sur la dorade de 90% ; encourager la reconversion des bateaux ciblant ces ressources vers d'autres ressources moins exploitées
<i>Epinephelus aenus</i> (Maroc, Mauritanie et Sénégal)	Risques d'extinction	Inconnu	Arrêter toute pêche sur cette espèce
<i>Parapenaeus longirostris</i> (Mauritanie)	Pleinement exploité	Inconnu	Ne pas augmenter l'effort de pêche
<i>Penaeus notialis</i> (Mauritanie)	Pleinement exploité	2 000 t	Ne pas augmenter l'effort de pêche
<i>Octopus vulgaris</i> (Cap Blanc)	Surexploité	30 000 t	Diminuer l'effort de pêche
<i>Sepia sp.</i>	Surexploité	Inconnu	Diminuer l'effort de pêche
Espèces de petits pélagiques			
<i>Sardina pilchardus</i> (stock sud du 26°N)	Légèrement exploité	1 million t	L'effort de pêche pourrait être augmenté progressivement
<i>Sardinella aurita</i> (toute la sous-région)	Pleinement exploité	275 - 316 000 t	Diminuer l'effort de pêche
Chinchard (toute la sous-région)	Pleinement exploité	340 000 t	Le niveau actuel d'effort de pêche peut être maintenu
Maquereau (toute la sous-région)	Pleinement exploité	230 à 327 000 t	Le niveau actuel d'effort de pêche peut être maintenu
Anchois (toute la sous-région)	Pas de diagnostic		Par mesure de précaution, diminuer l'effort de pêche actuel

Source: Espèces démersales : COPACE 2005 (excepté la PME pour le poulpe - IMROP, 2006 et la PME pour le merlu - IMROP, 2002) ; Petits pélagiques : IMROP (2006)

Les évaluations ci-dessus ne considèrent que les stocks de céphalopodes et de crevettes domiciliés dans les eaux mauritaniennes. Les stocks de démersaux migrent et résident en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie et dans les eaux marocaines. Les stocks de petits pélagiques sont présents dans l'ensemble de la sous-région s'étendant entre le Maroc et le Libéria. Par conséquent, les mesures de gestion sur ces stocks partagés affectent l'ensemble des stocks de la sous-région.

Ces recommandations reposent sur des évaluations biologiques de l'état des stocks, et suggèrent un gel de l'effort de pêche sur les démersaux et une diminution de l'effort de pêche sur les espèces de céphalopodes et le merlu, comme discuté en annexe 2.

TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DU POISSON

Le poisson capturé dans la ZEE mauritanienne est vendu sous la forme de quatre familles de produits industriels qui, à l'exception de quantités marginales de céphalopodes, espèces démersales et petits pélagiques frais ou alors transformés, comprennent du poisson entier congelé, soit à bord soit à terre, puis vendu sur les marchés mondiaux. Près de 600 000 tonnes de petits pélagiques et 4 500 tonnes de crevettes profondes sont congelées à bord et directement acheminées à l'étranger⁴⁴. La même chose pour la moitié des prises (18 000 tonnes) de céphalopodes. Les quantités de poisson capturé, débarqué, congelé/transformé, mis sur le marché et exporté représentent environ 20 000 tonnes de céphalopodes, 60 000 tonnes de démersaux, 1 500 tonnes de crevette et 100 000 tonnes de petits pélagiques.

⁴⁴ Données: 6^{ème} Groupe de travail IMROP sur l'évaluation des ressources et l'aménagement des pêcheries, Nouadhibou, Décembre 2006.

Céphalopodes

L'historique de l'industrie de transformation et de commercialisation des céphalopodes en Mauritanie reflète en premier lieu les efforts du Gouvernement à domestiquer cette composante la plus rentable des pêcheries, à capter une part importante de valeur ajoutée sous forme de recette publique⁴⁵, à augmenter les emplois locaux et à contrôler les flux de devises. Créer une industrie efficace et globalement compétitive fut considéré comme une priorité de deuxième ordre au cours du siècle dernier quand les stocks étaient en bien meilleur état et que la concurrence était limitée au Maroc (poulpe). Aujourd'hui, le rôle relatif de la Mauritanie sur les marchés clés a diminué comparé au Maroc et aux producteurs est-asiatiques. La Mauritanie ne contrôle plus les prix et aura besoin d'être compétitive en termes de prix, de diversification de produits et de qualité sur les marchés européens et japonais pour réussir.

L'industrie se compose d'environ 80 chalutiers congélateurs et à peu près autant de chalutiers glaciers (qui conservent leurs prises sous glace) en plus d'environ 1 300 pirogues. Les chalutiers congélateurs congèlent les prises de céphalopodes à bord, pratiquement en l'état. Les captures sont débarquées et stockées à Nouadhibou avant d'être exportées par les usines via la SMCP. Les glaciers débarquent aussi à Nouadhibou où le poisson est lavé puis congelé entier dans l'une des 33 usines (14 ont intégré verticalement les filières pour assurer leurs approvisionnements), avant d'être stocké puis exporté via la SMCP. Depuis 2000, les usiniers sont autorisés à trouver leurs propres marchés et à négocier les prix, après quoi le produit est exporté par la SMCP. La SMCP exporte officiellement seulement des produits entiers congelés. Les produits plus élaborés comme les filets ou les plats cuisinés peuvent être exportés sans intervention de la SMCP. Un nombre de plus en plus grand d'usines adhèrent aux normes HACCP. Peu d'entre elles ont les équipements et les moyens de faire autre chose que des produits congelés entiers de manière compétitive, et de maintenir un niveau de qualité élevé et constant. Les flottes artisanales débarquent les poulpes principalement sur Nouadhibou. Les poulpes de premier choix sur les marchés japonais, qui sont en fait les gros poulpes de qualité, sont lavés et congelés (il y a 30 usines sur Nouakchott dont 4 sont équipées de matériel de congélation) avant d'être stockés puis exportés via la SMCP.

Comme souligné dans le chapitre 3, les marges et les valeurs ajoutées moyennes créées par les flottes mauritaniennes, en particulier chalutières industrielles et plus particulièrement les glaciers, sont en deçà des niveaux internationaux. Les usines de poisson sont également confrontées à de faibles marges. Cela s'explique notamment par le prix élevé de la matière première, suite au rôle joué par la commission qui fixe les prix et à la demande excédentaire des usines dont les capacités de transformation dépassent largement la quantité de matière première disponible, qui a diminué de 50 000 à 20 000 tonnes depuis 1992. Une autre raison est la faible valeur ajoutée que la congélation d'un produit entier apporte à un produit brut. De plus, beaucoup d'usines ne satisfont plus entièrement les exigences sanitaires et de qualité requises par les marchés internationaux, notamment japonais et européens, ce qui entraîne une baisse de leurs prix de vente de 10 à 15%. Enfin, compte tenu du fait que les marges de la transformation sont faibles, la Mauritanie souffre en particulier des stratégies d'approvisionnement de la part d'acheteurs clés, notamment japonais, qui reportent leurs achats jusqu'à ce l'offre de produits en Afrique de l'Ouest et dans le Pacifique soit claire et que les capacités locales de stockage des produits réfrigérés aient diminué jusqu'à un niveau acceptable. Cela force les exportateurs mauritaniens à garder leurs marchandises dans des chambres froides, à coûts relativement élevés.

La Mauritanie exporte près de 60% de son poulpe vers le Japon. A de rares exceptions, le Japon a offert jusqu'à présent des prix plus élevés que le marché européen. Toutefois, bien que le Japon consomme environ 40% de la production mondiale de poulpe, la demande n'est pas illimitée. Une fois au moins – suite à un boom de la production en Afrique de l'Ouest en 1990 – les importations ont dépassé la demande locale provoquant une chute des prix de 45%. Le système de distribution japonais est très complexe, et est constitué de 12 principaux importateurs, qui approvisionnent une multitude d'intermédiaires, où les produits congelés sont transformés (70% sont transformés) en trois étapes –

⁴⁵ Source: Oceanic développement: *Etude sur les modes de traitement, valorisation des céphalopodes, leurs circuits commerciaux et marchés*, Juillet 2002.

chaque transformateur étant spécialisé dans une étape - avant d'être vendus aux consommateurs ou aux restaurants. La première de ces étapes de la transformation est de plus en plus délocalisée dans les pays asiatiques à plus faible revenu, fournissant ainsi aux exportateurs davantage de produits de choix à condition que les exigences en matière de qualité et de norme des produits puissent être assurées. Sur les marchés européens de poulpe, les gros importateurs cherchent de plus en plus à s'approvisionner, directement auprès des usiniers, en packs consommateurs répondant strictement aux normes des produits et de qualité.

Environ 80% des calmars et seiches sont commercialisés en Europe, pour lequel la Mauritanie constitue l'un des nombreux fournisseurs. Ici aussi, les gros importateurs cherchent de plus en plus à s'approvisionner, directement auprès des usiniers, en packs consommateurs répondant strictement aux normes des produits et de qualité.

Espèces démersales

C'est le seul groupe d'espèces pour lequel la Mauritanie a développé certaines capacités à élaborer des produits de consommation de grande qualité. Alors que la plupart des espèces démersales sont attrapées par des chalutiers glaciers et la pêche artisanale, qui fournissent de la matière première de grande qualité, plusieurs usines de transformation produisent des produits qui satisfont à la demande et aux exigences sanitaires des marchés européens.

Petits pélagiques

Pratiquement tous les petits pélagiques, qui représentent quelque 90% des captures totales dans la ZEE mauritanienne en termes de volume, sont capturés par des bateaux européens ou d'autres nationalités (*licences libres*), sont congelés à bord dans des blocs de glace et sont directement acheminés à l'étranger en vue d'être distribués en Afrique de l'Ouest et sur les marchés mondiaux. Le marché mondial de blocs congelés est dominé par un cartel de trois compagnies ouest-européennes qui gèrent leur propre flottes opérant en Mauritanie et dans d'autres pays, et achètent des produits auprès de compagnies de l'ex-Union Soviétique partout dans le monde. Les produits congelés (notamment chinchards et maquereaux) sont soit directement vendus sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest ou transférés (cas de la sardinelle) à Las Palmas pour être stockés dans d'immenses chambres froides en Europe de l'Ouest en vue d'être distribués sur les marchés mondiaux, notamment en Russie, en Europe de l'Ouest, en Chine, en Inde, au Japon et au Vietnam.

La capture et la congélation des petits pélagiques est devenu une activité fortement capitalistique – mais dégageant de faibles marges – développée par quelques grosses entreprises de pêche dans le monde, dont la construction a été appuyée par des subventions directes et indirectes de la part de l'UE ou de l'ex Union Soviétique.

Il est probable que la demande en petits pélagiques augmente substantiellement à mesure que les grands marchés en développement de l'Asie – en plus des marchés africains - s'appuieront sur des importations de poisson de faible valeur marchande. La Mauritanie fait partie des rares pays où des possibilités de développement de pêcheries de sardines existent, ce qui offre des potentialités de développement de nouveaux produits et marchés. Une des questions clés – qui ne peut être traitée dans le présent rapport - est de savoir quels produits existent ou pourraient être développés dans le futur qui pourraient utiliser avantageusement les sardines pour la consommation humaine directe sur les marchés principaux, et quelle technologie de pêche serait la plus appropriée pour attraper et préserver les captures ? D'un autre côté, compte tenu des prix élevés actuels et à venir des plats cuisinés à base de poisson, quelle technologie de pêche serait la plus efficace pour transformer la sardine en plat cuisiné de qualité ?

Les captures de petits pélagiques par la pêche artisanale en Mauritanie ont augmenté considérablement, et constituent aujourd'hui entre 75 et 85% des captures totales artisanales. Les produits sont débarqués à plusieurs endroits, où des unités locales de transformation traditionnelle de poisson font des produits séchés et salés, qui sont vendus sur les marchés locaux ou exportés sur les marchés de la sous-région.

Le taux de valeur ajoutée locale créée par ces filières est très élevé, dans la mesure où la capture et la transformation sont des activités à forte intensité de main d'œuvre, demandent peu de ressources énergétiques, et reposent sur peu d'intrants importés. L'expansion de cette industrie traditionnelle aurait pour effet de créer de la valeur ajoutée et des emplois locaux considérables.

Analyse de la valeur ajoutée du secteur

INTRODUCTION

La partie qui suit est basée sur une modélisation, sur tableur, de la création de valeur ajoutée à partir de comptes micro-économiques (comptes d'exploitation par métier). Le modèle est statique – ne prend pas en compte les changements dans le temps – et pourrait refléter au mieux la situation de 2005, bien que certaines données aient été utilisées à partir de plusieurs années. Cela donne une estimation préliminaire des revenus et de la valeur ajoutée brute créée par les différents segments de flotte et de sa répartition. Le modèle présente deux faiblesses :

- a) il souffre d'un manque de données de base en termes de description de la flotte, de son effort de pêche réel, de modes de pêche détaillés, de prises et de coûts et revenus réels notamment pour les flottes non céphalopodières, comme déjà documenté dans le chapitre 2.
- b) il ne couvre qu'un nombre limité de pêcheries, parmi lesquelles la pêcherie de céphalopodes est de loin la plus importante, et seulement quelques estimations préliminaires de transformation à terre⁴⁶.

Ce manque de données et de couverture limite la valeur des analyses qui suivent en termes absolus, mais en remet probablement pas en cause les principales conclusions, dans la mesure où l'image globale donnée par l'analyse des pêcheries de céphalopodes est très similaire des conclusions obtenues dans d'autres rapports préparés dans le passé⁴⁷ et dans la partie du chapitre 1 portant sur l'analyse macro-économique.

HYPOTHÈSES

L'analyse pour la flotte artisanale est basée sur des données d'enquêtes (IMROP, in Oceanic Développement, 2007), bien que les définitions des bateaux ne soient pas tout à fait identiques. Les données sur les coûts et revenus des opérations qui ne sont pas documentés ont été estimées. Cette approche suggère un niveau de production totale de la flotte artisanale d'environ 63.000 tonnes, ce qui est moindre que la dernière estimation de l'IMROP (80 000 tonnes, Annexe 1)⁴⁸. L'analyse des flottes industrielles souffre d'un problème similaire : les données sur les coûts et revenus de la pêcherie céphalopodière sont largement inconnues.

⁴⁶ A ce stade, aucune estimations de la valeur ajoutée créée au cours de la transformation et de l'exportation des captures ne sont données. Les données semblent être d'une qualité questionnable et la valeur ajoutée créée semble être une petite fraction de la valeur ajoutée des opérations de pêche, et concerne particulièrement les artisans et les glaciers. Les données pour 1997 au Sénégal (FAEC 2007) et une étude sur la commercialisation des céphalopodes mauritaniens (Oceanic Développement, 2002) suggère que la transformation ajoute 15 à 23% aux recettes brutes de la pêche, alors que la valeur ajoutée directe créée par la transformation représente seulement 4-8% des recettes brutes de la transformation, dont 89% restent dans le pays. La valeur ajoutée indirecte domestique représente seulement 4% des coûts d'opération de la transformation.

⁴⁷ L'étude des coûts et revenus par métier suivants ont été réalisés :

- La pêche industrielle céphalopodière (GOPA, 2005);
- La pêche artisanale céphalopodière au pot (Oceanic Développement, 2002, Barnes & Hamadi, 2007)
- La pêche artisanale à la ligne ou palangre (Barnes & Hamadi, 2007)
- La pêche au filet à sole (Barnes & Hamadi, 2007)
- La pêche artisanale au filet à courbine (Barnes & Hamadi, 2007)

⁴⁸ En raison du manque de données validées sur le nombre de pirogues affrétées, les contrats d'affrètement et des parts, et du pourcentage de la part d'équipage restant dans le pays, il a été fait l'hypothèse que la totalité de la valeur ajoutée directe reste en Mauritanie. Pour calculer la valeur ajoutée domestique indirecte, les ratios de valeur ajoutée calculés au Sénégal en 1997 ont été utilisés.

Pour évaluer la valeur ajoutée domestique créée par la flotte européenne opérant dans le cadre de l'accord de pêche, une analyse spécifique a été faite afin de répartir la contrepartie financière de l'UE (86 million €/an) entre les différentes activités de pêche. En l'absence d'une clé formelle de répartition de la contrepartie financière, une affectation théorique a été faite en faisant l'hypothèse que les armateurs européens utilisent 100% des licences disponibles. Cette affectation a été utilisée pour calculer la valeur ajoutée pour la flotte céphalopodière.

Ce calcul ne reflète probablement pas la véritable valeur donnée aux ressources par les différentes parties prenantes aux négociations. Les valeurs fournies ici ne sont donc qu'illustratives, afin de permettre des comparaisons et proposer une méthodologie d'évaluation. Le cas échéant, il appartient aux parties intéressées d'effectuer ces comparaisons sur la base de leur estimation des valeurs respectives de chacune des ressources.

Tableau 19 : Affectation de la contribution financière de l'UE entre les segments de flotte en fonction du taux de redevance pour les licences – Accord RIM/UE 2006-2012 / Protocole 2006-2008

Type de licence	Unité GT	Redevance (€/unité/an)	Total redevances (€)	% Redevance	Affectation au prorata de la contrepartie financière en % des redevances
Crevettes - crustacés	9 440	268	2 529 920	20,28%	17 437 220
Merlu (chalutier glacier)	3 600	135	486 000	3,90%	3 349 706
Langouste	300	260	78 000	0,63%	537 607
Chalutiers démersaux	750	144	108 000	0,87%	744 379
Crabes	300	260	78 000	0,63%	537 607
Démersaux hors chalutiers	2 324	233	541 492	4,34%	3 732 179
Petits pélagiques frais	15 000	84	1 260 000	10,10%	8 684 424
Chalutiers céphalopodiers	18 600	321	5 970 600	47,85%	41 151 762
	<i>Navires</i>				
Senneurs (thon)	36	1 750	63 000 ⁴⁹	0,50%	434 221
Palangriers/canneurs	31	3 500	108 500 ⁵⁰	0,87%	747 825
Petits pélagiques	22	57 000	1 254 000 ⁵¹	10,05%	8 643 069
<i>Nombre total de bateaux</i>	<i>89</i>				
TOTAL			12 477 512	100,00%	86 000 000

Ainsi les estimations du MPEM sur la participation respective des différents segments de flotte à la contribution financière est différente, comme illustré ci-dessous.

⁴⁹ Exclut 35 €/tonne (hypothèse de capture), mais dans l'ensemble l'impact semble marginal.

⁵⁰ Maximum et 77 500 €/minimum. Exclut aussi des frais variables de 25 à 35 €/tonne maximum en prenant le maximum de captures selon les hypothèses.

⁵¹ Maximum (minimum non déterminable) + frais variables de 15 €/tonne sur un total de captures évaluées à 440 000 tonnes pour l'ensemble de la flotte (une production de 200 000 tonnes au dessus du niveau estimé de captures se traduirait par une augmentation des frais de 3 millions €).

Tableau 20 : Estimation du MPEM de l'affectation de la contribution financière de l'UE entre les segments de flotte – Accord RIM/UE 2006-2012 / Protocole 2006-2008

Type de licence	% Redevance	Affectation au prorata de la contribution financière
Crevettes - crustacés	18,08%	15 548 800
Merlu (chalutier glacier)	3,07%	2 640 200
Langouste	0,26%	223 600
Chalutiers démersaux	0,25%	215 000
Crabes	0,26%	223 600
Démersaux hors chalutiers	7,9%	6 794 000
Pélagiques frais	Voir « petits pélagiques »	
Chalutiers céphalopodiers	26,12%	22 463 200
Senneurs (thon)	Voir « Palangriers/canneurs »	
Palangriers/canneurs	4,23%	3 637 800
Petits pélagiques	39,84%	34 262 400
<i>Nombre total de bateaux</i>		
TOTAL	100,00%	86 000 000

Source : Ould Naffa M. L., Comm. Pers., juin 2008

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Chiffres clés

Les principaux résultats de cette analyse mettent l'accent sur le revenu brut, les consommations intermédiaires et les valeurs ajoutées domestiques créées au niveau de la capture (directes et indirectes, c'est-à-dire la valeur ajoutée créée par les consommations intermédiaires), leur distribution entre les membres d'équipage, les recettes publiques et les entreprises nationales.

Tableau 21 : Chiffres d'affaires potentiel (hors pélagiques sauf pêche artisanale nationale) estimés pour les différents segments de flotte opérant en Mauritanie (valeurs en millions UM)

Type Licence / engin		Régime d'accès	Autres caractéristiques	# navires	CA (millions UM)
<u>FLOTTE ARTISANALE TOTALE</u>					23 391
Céphalopodes	<i>Pot</i>	Acquisition		1 291	14 343
Démersaux	<i>Ligne / palangre</i>	Acquisition		1 258	4 625
	<i>Filet Sole</i>	Acquisition		247	903
	<i>Filet Courbine</i>	Acquisition		111	459
	<i>Autres</i>	Acquisition		773	3 061
<u>FLOTTE PECHE INDUSTRIELLE</u>					34 840
Céphalopodes	<i>Chalutier glacier</i>	Acquisition	Mauritanien	5	184
			Sino-mauritanien	47	6 951
	<i>Chalutier congélateur</i>	Acquisition	Mauritanien	34	8 773
			Sino-mauritanien	44	13 594
Crevette (côtière & profonde)	<i>Chalutier congélateur</i>	Acquisition		21	3 368
		Affrété		3	449
Démersaux		Acquisition			1 522
<u>ACCORDS PECHE UE ET LIC. LIBRES(*)</u>					35 165
Céphalopodes	<i>Chalutier congélateur</i>	ADP - UE		43	15 448
Crevette	<i>Chalutier congélateur</i>	ADP - UE + LL		43	5 547
Démersaux & divers		ADP - UE			14 171
<u>TOTAL HORS ACCORD UE</u>					58 231
<u>TOTAL ACCORD INCLUS</u>					93 396

(*) Les chiffres d'affaires pour les navires opérant sous licence libre (LL) sont inclus et estimés au prix de vente de la flotte mauritanienne

Le chiffre d'affaire pour la pêcherie de petits pélagiques, au prix de vente observé en Mauritanie, est globalement estimé à 66 milliards UM pour la pêche industrielle et 4,4 milliards pour la pêche artisanale étrangère (Accord avec le Sénégal), et probablement 2,8 milliards pour les artisans nationaux (inclus dans le tableau ci-dessus). L'impossibilité d'obtenir des statistiques cohérentes, en particulier pour les navires industriels sous régime d'affrètement ou de licences libres ne permet pas d'avoir d'image plus précise.

Sur la base des estimations fournies pour le Sénégal et la Mauritanie (FAEC, 2007 ; Oceanic Développement, 2002), au niveau de l'aval de la filière démersale (traitement et transformation), la valeur ajoutée nationale, directe et indirecte, pour les produits céphalopodières⁵² est estimée à hauteur de 8 à 18% de leur valeur au débarquement⁵³.

En raison de la prégnance de la pêcherie céphalopodière sur l'équilibre économique sur la flotte mauritanienne actuelle (35% de la flotte artisanale et 61% du chiffres d'affaires, 84% de la flotte industrielle et 85% du chiffres d'affaires) et de l'existence données détaillées et considérées suffisamment fiables, l'analyse porte essentiellement sur ce segment et l'amont de la filière, en particulier grâce aux données économiques issues de l'étude sur la restructuration de la flotte (GOPA, 2005). Par ailleurs la pêcherie céphalopodière est la seule disposant d'un plan d'aménagement, objet d'une étude spécifique dans le cadre des présents travaux de la Banque mondiale.

⁵² Les produits artisanaux et industriels suivent les mêmes filières après débarquement.

⁵³ L'importance relative de la valeur ajoutée indirecte générée par l'industrie de transformation comparée à la valeur ajoutée générée par les flottes artisanales reflète l'utilisation de coefficients obtenus au Sénégal en 1997. Ces derniers pourraient nécessiter des révisions dans le cas mauritanien, en particulier pour les autres filières que céphalopodières.

Enfin les grands enseignements tirés de l'analyse de l'économie de ce segment peuvent être globalement appliqués aux autres segments, crevettes et démersaux en particulier. Comme il en va de même pour les socles de mécanismes et mesures utiles à l'aménagement de ces différentes pêcheries.

Production de céphalopodes par segment : Sur un total annuel d'environ 30 000 tonnes de captures de céphalopodes dans la ZEE, les 1 300 pirogues capturent 7 590 tonnes, les 130 bateaux nationaux de la pêche industrielle capturent 14 208 tonnes, et les 43 chalutiers de l'EU 9 546 tonnes, ce qui se traduit par des taux de capture annuelle de céphalopodes de 6, 109 et 222 tonnes par bateau respectivement.

Revenu net (RN) : Les RN de la flotte artisanale céphalopodière (14,3 milliards UM) et de la flotte industrielle nationale céphalopodières (29,5 milliards UM) représentent respectivement 25% et 58% du revenu national total, soit 83% en tout.

Valeur ajoutée domestique directe : La valeur ajoutée de la flotte céphalopodière artisanale (7,8 milliards UM) équivaut à la valeur ajoutée de la flotte industrielle (8,2 milliards UM) en tenant compte des consommations intermédiaires les plus basses en termes de pourcentage du RN. La valeur ajoutée domestique de la flotte de l'UE (contribution financière et redevance des licences à hauteur de 15,3 milliards UM) diminue l'importance de la valeur ajoutée de la flotte nationale artisanale et industrielle. La valeur ajoutée domestique par bateau est de l'ordre de 6 million UM pour une embarcation de pêche artisanale, de 50 à 77,5 million UM pour un bateau congélateur national de pêche industrielle suivant qu'il appartienne ou non à une société mixte, de 357 million UM pour un chalutier céphalopodier européen.

Globalement les flottes nationales céphalopodières comptent pour près de 77% de la valeur ajoutée domestique directe générée par les flottes nationales, et 30% si l'on tient compte de la contribution financière européenne liée à l'accord de pêche.

Valeur ajoutée domestique indirecte : Les flottes céphalopodières nationales, artisanale et industrielle, contribuent à hauteur de 4,1 milliards UM et 8,0 milliards UM respectivement à la création de valeur ajoutée indirecte (VAI) domestique, soit de l'ordre de 77% de la VAI domestique de l'ensemble des flottes mauritaniennes.

Répartition de la valeur ajoutée : Les membres d'équipage nationaux de la flotte industrielle céphalopodière nationale reçoivent entre 28% (chalutiers congélateurs mauritano-chinois) et 73% (chalutiers glaciers mauritaniens) de la valeur ajoutée domestique totale, alors que les pêcheurs artisans céphalopodiers en reçoivent près de 62%. La valeur ajoutée domestique générée par les flottes UE est destinée entièrement aux recettes budgétaires (31,7 milliards UM toutes flottes confondues et probablement de l'ordre de 15,1 milliard UM pour la flotte céphalopodière). 40% (ou 5,7 milliards UM) de la valeur ajoutée domestique, directe et indirecte, de la flotte industrielle céphalopodière nationale bénéficie aux recettes budgétaires de l'Etat, alors que cette contribution est seulement de 16% ou 1,9 milliard UM pour la pêche artisanale céphalopodière. Le prélèvement pour la pêche artisanale s'effectue principalement au niveau de la valeur ajoutée indirecte (36% de la VAI et 77% des prélèvements totaux) et peu sur la valeur ajoutée directe (0,4 milliard UM ou 6% de la VAD). A l'inverse pour la pêche industrielle céphalopodière, le prélèvement s'effectue principalement au niveau de la VA directe. *En termes de contribution aux recettes budgétaires céphalopodières totales (VAD et VAI), la flotte céphalopodière étrangère y contribue à 67%, la flotte industrielle nationale 25% et la pêche artisanale environ 8%. La contribution de la flotte étrangère avoisine probablement les 75% si l'on tient compte de tous les segments de pêche.*

Tableau 22 : Principaux résultats financiers et indicateurs pour les différents segments de flotte céphalopodière opérant en Mauritanie (valeurs en milliards UM)⁵⁴

	# unités	Céph. (t)	CA	CI	VAD	VADn	% VADn			VAIn	VAPn	% VAPn		
							Pers	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Flotte artisanale														
Pots (poulpe)	1 291	7 590	14.3	6.6	7.8	7.8	62	6	32	4.1	11.9	55	16	29
Flotte industrielle	130	14 208	29.5	21.3	8.2	6.1	37	65	-3	8.1	14.2	52	37	11
Chal. Céph. glaciers														
(i) Mauritanien	5	99	0.2	0.1	0.1	0.1	73	34	-7	0.0	0.1	73	29	-2
(ii) Mauritano-chinois	47	3 337	7.0	6.9	0.1	1.2	41	84	-25	2.6	3.8	61	41	-3
Chal. Céph. Congél.														
(i) Mauritanien	34	4 216	8.8	5.6	3.2	2.6	42	42	16	2.1	4.8	55	32	12
(ii) Mauritano-chinois	44	6 556	13.6	8.7	4.9	2.2	28	84	-12	3.3	5.5	45	39	16
Total hors lic. libres		21 797	43.8	27.8	16.0	13.9	55	24	21	12.2	26.1	56	25	19
Licences libres														
Chaluts céphalopodes UE														
	43	9 546			15.4	15.4	1	99	0	0.0	15.4	1	99	0
Total général		31 343			31.4	29.3	25	67	8	12.2	41.5	36	55	10

Nota bene : CI = Consommations intermédiaires ; VADn= Valeur ajoutée directe nationale ; VAIn = Valeur ajoutée indirecte nationale ; VAPn = Valeur ajoutée primaire totale nationale ; Les bateaux mauritano-chinois ont un taux de redistribution de la valeur ajoutée domestique aux équipages plus faible que le taux de redistribution de valeur ajoutée aux équipages chinois qui rapatrient leur parts.

Commentaires

La comparaison des performances relatives des trois segments de flotte conduit à quelques résultats frappants.

- Alors que la pêche céphalopodière industrielle nationale a capturé quasi le double de ce qu'a capturé la pêche poulpière artisanale (14 208 tonnes de céphalopodes *versus* 7 590 tonnes⁵⁵), la flotte artisanale génère une valeur ajoutée directe domestique supérieure (7,8 milliards UM versus 6,1 milliards UM), ou seulement 17% moindre si les valeurs ajoutées primaires domestiques (VAPn) sont comparées⁵⁶. Par ailleurs les navires artisans et glaciers créent de la valeur ajoutée nationale en aval, lors des processus de traitement à terre.
- La flotte céphalopodière européenne contribue légèrement plus à la valeur ajoutée primaire domestique que la flotte industrielle céphalopodière nationale, bien que capturant 33% moins de céphalopodes et utilisant un tiers du nombre de bateaux de pêche industrielle nationaux. Toute cette valeur ajoutée alimente les recettes budgétaires.
- Comparée à la flotte artisanale céphalopodière, la flotte céphalopodière européenne crée 29% plus de valeur ajoutée primaire domestique tout en capturant 25% plus. Cette différence est partiellement résorbée par la valeur ajoutée nationale créée en aval de la filière par le traitement des produits de la pêche artisanale.

En termes de scénarios futurs pour la gestion du secteur, les options suggérées par cette analyse de la valeur ajoutée sont les suivantes. Si le modèle sur la valeur ajoutée permet de suggérer des options économiques différentes selon l'objectif recherché par la gouvernance, il n'est pas en mesure d'optimiser une vision qui reflèterait plusieurs objectifs exprimés par différents groupes d'acteurs. Dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée domestique dans le court terme, la vente de

⁵⁴ Les données de captures totales et les données spécifiques sur les céphalopodes apparaissent incohérentes, mais suggèrent que pour la période antérieure à 2002 la flotte européenne capturerait bien moins de céphalopodes en termes de pourcentage des captures totales en comparaison avec la flotte nationale, ce qui semble fortement improbable. Les captures de céphalopodes par heure de pêche de la flotte européenne semblent avoir augmenté considérablement depuis 2002, ce qui paraît également invraisemblable.

⁵⁵ A noter que les chiffres d'affaires tiennent compte de l'ensemble des captures des différentes unités, c'est-à-dire captures de poissons hors saison « poulpe » pour les artisans et captures accessoires conservés pour les céphalopodiers industriels.

⁵⁶ A noter que l'hypothèse du Sénégal a été utilisée, où la création de valeur ajoutée industrielle indirecte domestique pourrait être plus élevée compte tenu de la meilleure intégration de l'activité dans l'économie nationale.

licences supplémentaires pour le poulpe dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE aurait pour effet de maximiser les bénéfices immédiats, en faisant l'hypothèse que les transferts financiers de l'UE augmenteraient proportionnellement. Evidemment, cette option ne tient pas compte des réalités politiques et biologiques, et des objectifs de long terme des nombreux groupes d'acteurs. Dans une optique d'optimisation de la valeur ajoutée domestique créée par les flottes nationales, le développement de la pêche artisanale devrait être une priorité, dans la mesure où elle crée bien plus de valeur ajoutée directe et indirecte que la pêche industrielle en l'état actuel. Cependant, d'autres objectifs de groupes d'acteurs – notamment des objectifs budgétaires – et l'amélioration possible de l'efficacité de l'outil de pêche industriel à travers sa modernisation pourrait limiter l'application de cette option.

Le Chapitre 5 tente de faire ressortir les grandes composantes d'une vision concertée, qui combinerait des aspects économiques et scientifiques avec une évaluation des objectifs souhaités par différents groupes d'acteurs et des considérations politiques. Dans une optique de multiplicité d'objectifs de long terme, incluant l'efficacité et la stabilité des entreprises, la réalisation du potentiel de croissance en termes de PIB et d'obtention de devises, et la minimisation des pertes en matière de recettes budgétaires et d'emplois, un consensus pourrait être atteint entre les différents groupes d'acteurs en combinant plusieurs actions telles que la réduction et la modernisation de la flotte industrielle nationale, le gel de l'effort de pêche de la flotte artisanale et la réduction minimale de l'effort de pêche européen sur les céphalopodes. Réduire et moderniser dans le même temps la flotte céphalopodière nationale suppose qu'un équilibre subtil d'intérêts soit atteint afin de définir au préalable le nombre de bateaux à sortir et les modalités de leur sortie, et dans un deuxième temps, lorsque les stocks se sont reconstitués, de définir les rôles respectifs de la pêche artisanale et de la pêche industrielle et de mettre en place le plan de modernisation de la pêche industrielle. Un consensus devrait également être atteint en ce qui concerne les méthodes à mettre en œuvre pour parvenir à une telle vision concertée de la gouvernance, en appliquant soit une approche active et/ou en utilisant des mesures plus indirectes.

Elasticité de la valeur ajoutée, coûts de l'énergie et prix sur les marchés mondiaux

L'augmentation rapide récente du prix de l'énergie et des coûts de la transformation pourrait influencer considérablement les performances futures du secteur. Le modèle sur la valeur ajoutée, bien que n'étant pas un modèle dynamique, peut être utilisé pour prédire l'impact de tels changements. Bien que l'impact soit différent selon le segment, l'impact négatif global de l'augmentation du prix de l'énergie sur la création de valeur ajoutée domestique sera considérable. L'augmentation continue du prix des céphalopodes fera plus que contrebalancer cette réduction.

Tableau 23 : Analyse de sensibilité de l'impact de l'augmentation du prix du poisson et du carburant sur la valeur ajoutée domestique du segment céphalopodier (%)

Prix du poisson	+0%	+1%	+2%	+5%	+10%	+50%
Prix de l'énergie						
+0%	100%	102%	104%	111%	122%	210%
+1%	99%	102%	104%	110%	121%	209%
+2%	99%	101%	103%	110%	121%	208%
+5%	97%	99%	101%	108%	119%	206%
+10%	94%	96%	98%	104%	115%	203%
+50%	68%	70%	72%	79%	90%	177%
+100%	35%	37%	40%	46%	57%	145%

Scénarios de gestion du secteur et vision de son avenir

PROCESSUS

L'analyse économique des stratégies sectorielles définit habituellement un scénario 'optimal', où tous les coûts et bénéfices peuvent être ajoutés ou déduits et où tous les groupes d'acteurs partagent un objectif sectoriel unique. En pratique, aucune de ces hypothèses ne détiennent la vérité : une douzaine

ou plus de scénarios pourraient exister dans le contexte mauritanien. Le secteur est constitué de plusieurs groupes d'acteurs qui recherchent des objectifs et intérêts multiples. Les coûts et bénéfices diffèrent pour chacun de ces groupes. Le présent rapport suggère qu'une vision économique pour le secteur soit déterminée à travers un processus de recherche de consensus associant les représentants des principaux groupes d'acteurs et prenant en compte la dimension politique de la gestion du secteur des pêches et nos connaissances modestes de l'environnement marin et de l'économie des opérations de pêche. *Le présent rapport suggère des orientations pour les initiatives à venir concernant la gestion du secteur afin de satisfaire certains objectifs, si un consensus est atteint.*

Changer effectivement la façon dont un secteur des pêches fonctionne requiert de la vision, de la patience et de l'humilité. Aucun secteur ne peut s'améliorer d'un coup suite à décisions magiques de politique, de réglementation et d'investissement. Les changements profonds prennent du temps. Ce chapitre met l'accent sur les composantes clés potentielles d'un programme de scénarios et sur les coûts et bénéfices potentiels pour les groupes d'acteurs. Le chapitre 5 se concentre sur les institutions et le processus de construction de consensus.

Structure des scénarios

Le scénario peut prendre en compte les grandes composantes de programme suivantes : *Analyse par acteurs, gestion des ressources, développement des flottilles, infrastructures à terre, services publics, gouvernance, accords de pêche, prestations de service du secteur privé et réglementations et incitations publiques.* La plupart des activités proposées requiert des négociations entre acteurs, de grandes capacités en matière de gouvernance, et un accord sur la nature et la répartition des coûts et bénéfices.

Analyse par acteurs

Qui sont les acteurs du secteur ?

Un nombre important de groupes d'acteurs ont des intérêts directs dans le fonctionnement des pêcheries. Le groupe d'acteur publique le plus impliqué est le MP (et ses directions), qui par son mandat est responsable du secteur des pêches.

D'autres groupes d'acteurs qui ont des intérêts dans le secteur et qui possèdent une expérience publique/privée incluent l'IMROP (recherche publique) la SMCP (exportation et collecte de taxes), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire - CSA (contrôle qualité) et la DSPCM (surveillance des pêches).

Les acteurs publics ayant des intérêts considérables dans le secteur comprennent en outre : le Ministère des finances, le Ministère des affaires étrangères, la Présidence et le Parlement.

Les investisseurs privés concernés par les industries de transformation et les entreprises de pêche industrielle, constituent deux groupes d'acteurs nationaux étroitement liés et ayant des intérêts différents. Les intérêts de certains de ces groupes d'acteurs convergent à travers les réseaux familiaux et la FNP. De plus, les pêcheurs artisans et côtiers ont des intérêts directs dans les pêcheries, à l'instar des travailleurs impliqués dans la transformation traditionnelle et industrielle des poissons. Il conviendrait par ailleurs de distinguer au sein des investisseurs mauritaniens les armateurs d'une part et les affréteurs d'autre part, que ce soit pour la pêche industrielle ou la pêche artisanale. Enfin, on peut distinguer d'autres groupes d'acteurs que sont les institutions financières nationales et les consommateurs.

Les groupes d'acteurs étrangers incluent : (i) la Commission européenne ; (ii) le Gouvernement de Chine ; (iii) le Gouvernement du Sénégal ; (iv) les armateurs des bateaux européenne de pêche industrielle ; (v) les propriétaires des bateaux industriels en provenance de Chine ; (vi) les propriétaires d'autres bateaux industriels ; (vii) les propriétaires des pirogues sénégalaises ; et enfin (viii) les intérêts commerciaux qui importent régulièrement les produits de pêche mauritaniens.

Afin de faciliter l'analyse de l'impact des scénarios pour chacun des nombreux groupes d'acteurs cités ci-dessus, ces derniers ont été regroupés en sept catégories. Il est clair que les objectifs et les intérêts de chacun de ces groupes d'acteurs ne sont pas identiques. D'un autre côté, on estime que les convergences sont suffisantes pour les placer dans la même catégorie.

Catégorie I:	Gestionnaires du secteur publique (MP, IMROP, CSA, DSPCM)
Catégorie II:	Bénéficiaires du secteur publique (Ministère des finances, Ministère des affaires étrangères, Présidence, Parlement)
Catégorie III A:	Investisseurs du secteur privé (flotte nationale, sociétés mixtes intégrées, FNP)
Catégorie III B:	Investisseurs du secteur privé (transformation domestique et exportation de poisson, SMCP, FNP)
Catégorie IV:	Pêcheurs artisans, marins de la pêche industrielle, consommateurs locaux, banques
Catégorie V:	Propriétaires de flottes étrangères (européens, chinois, sénégalais, autres), intérêts commerciaux à l'étranger
Catégorie VI:	Intérêts souverains étrangers (UE, Chine, Sénégal, Japon)

Que désirent les différents groupes d'acteurs ?

Les groupes d'acteurs en Mauritanie ont, dans le passé, recherché un certain nombre d'objectifs de gestion sectorielle, ainsi que cela est décrit dans le chapitre 1. En fait, le nombre d'objectifs de gestion sectoriels de tous les groupes d'acteurs définis ci-dessus est de l'ordre d'une douzaine. *Cette partie vise uniquement à illustrer : (i) la multitude d'objectifs parmi les acteurs ; (ii) le fait que tous les acteurs n'adhèrent pas ou sont pour tous les objectifs, et ; (iii) que certains objectifs sont clairement contradictoires entre eux.* La liste suite de 15 objectifs n'est pas exhaustive et certains pourraient être énoncés de manière plus explicite pour certains acteurs⁵⁷. La liste inclue les objectifs majeurs énoncés par le Gouvernement et par ceux d'autres acteurs depuis près de 40 années. Les 11 premiers objectifs de la liste s'appliquent principalement aux acteurs nationaux. Les 4 derniers concernent principalement des intérêts étrangers :

- appliquer une approche de précaution pour l'exploitation des ressources
- augmenter la valeur ajoutée domestique
- maintenir ou augmenter la part de recettes budgétaires du secteur
- améliorer le contrôle des taxes, des devises et des flux financiers
- améliorer l'efficacité des marchés d'exportation
- créer une flotte nationale, efficace et détenue par des capitaux privés pour pêcher des céphalopodes et d'autres espèces
- améliorer l'exploitation des ports et des infrastructures de transformation à terre, et les développer
- développer les pêches artisanales, dans un contexte de développement des emplois et de lutte contre la pauvreté
- augmenter la consommation domestique de poisson
- augmenter les retours nets sur investissements
- augmenter les revenus du travail
- futur accès aux ressources et aux importations de Mauritanie
- assurer l'approvisionnement des marchés nationaux (ou régionaux)
- maintenir de bonnes relations diplomatiques avec la Mauritanie
- réduire la pression de pêche dans les eaux nationales.

Cette diversité montre la difficulté à définir les objectifs de quelque scénario que ce soit, et le besoin urgent pour de nombreux groupes d'acteurs de négocier un scénario sectoriel qui satisfasse

⁵⁷ Par exemple, le secteur privé pourrait rechercher une réduction des taxes et du montant des redevances des licences de pêche. Cependant, de telles diminutions des recettes publiques pourrait se retrouver dans l'objectif d'augmentation des retours sur investissements privés.

suffisamment d'acteurs pour être politiquement acceptable et techniquement et financièrement faisable. De telles négociations sont également nécessaires pour déterminer le calendrier de certaines activités.

VERS UNE VISION POUR LE FUTUR

Focus

Mettre en place une industrie de pêche rentable nécessite des investissements privés responsables. Les investisseurs, qu'ils soient issus de la pêche artisanale ou industrielle ou des autres activités liées à la pêche, ont besoin d'un environnement stable et prévisible et d'une bonne gouvernance des pêches pour s'engager sur des investissements de long terme et réinvestir les profits dans l'amélioration de la productivité des entreprises et l'accroissement de la valeur des produits. Pour créer une telle stabilité et réhabiliter les ressources halieutiques dans la perspective du développement d'une industrie compétitive, la vision du Gouvernement devrait permettre de :

- **Reconstituer les stocks halieutiques.** Une grande partie des ressources sur lesquelles reposent les pêcheries les plus rentables (les pêcheries qui produisent le plus de valeur ajoutée dans le pays, le plus de devises, de transferts financiers et de redevances, le plus d'emplois et près de la moitié des recettes budgétaires issues de la pêche) sont sujettes à une forte vulnérabilité liée aux facteurs climatiques et à la surexploitation. A cela s'ajoutent les risques liés à l'augmentation des prix du gas-oil et aux variations des prix des produits de la mer sur les marchés. Reconstituer les stocks de ces ressources les plus stratégiques que sont le poulpe et les ressources démersales nécessiterait des réductions drastiques de l'effort de pêche. Mais cela rendrait les ressources moins vulnérables et renforcerait la solidité financière des activités de pêche.
- **Renforcer les capacités institutionnelles.** La gestion des ressources a été peu efficace, ce qui reflète la faiblesse des capacités de mise en œuvre et des méthodes utilisées. De manière plus générale, les capacités institutionnelles au sein de l'administration semblent insuffisantes au vu des tâches actuelles et futures à accomplir pour la gestion du secteur.
- **Mettre en place une industrie moderne et compétitive.** Si l'on considère les technologies actuellement mises en œuvre (pêches artisanale et industrielle, unités de transformation à terre) on peut avancer qu'elle génèrent beaucoup moins de valeur ajoutée, d'emplois, de devises et de recettes budgétaires que ce qu'elles pourraient produire. La majeure partie de la flotte nationale est obsolète et inefficace, et les capacités de transformation dépassées par les nouvelles exigences des marchés. Afin de créer un environnement des affaires attractif pour le secteur privé et propice à l'investissement dans de nouveaux bateaux et d'usines, il est nécessaire d'améliorer grandement le système du financement dans la pêche et d'ajuster les systèmes de taxation, de tarification et du commerce extérieur.
- **Maintenir le niveau de recettes budgétaires.** Le secteur de la pêche artisanale est le principal pourvoyeur d'emplois dans le secteur, que ce soit à terre ou en mer, et apporte beaucoup de devises. En revanche, il produit peu de recettes budgétaires. La plupart des stocks de petits pélagiques et de merlus, et dans une moindre mesure de crevettes, peut supporter le niveau d'effort de pêche actuel ou a besoin d'une modeste réduction du niveau d'effort de pêche. Ces ressources, qui font principalement l'objet d'une exploitation industrielle, génèrent des revenus substantiels pour l'Etat à travers les droits de pêche et les transferts financiers. Elles génèrent en revanche peu d'emplois dans le pays.
- **Améliorer l'efficacité des infrastructures portuaires.** Les infrastructures portuaires actuelles dédiées à la pêche industrielle souffrent de manques de capacités et d'insuffisances de gestion. Les installations portuaires de la pêche artisanale souffrent quant à elles d'un manque cruel de routes d'accès et de services divers permettant de faire face aux exigences sanitaires et de qualité des produits destinés à l'exportation.
- **Renforcer l'intermédiation financière et améliorer le cadre réglementaire et fiscal.** Le financement des investissements en capitaux ou pour le commerce est sérieusement freiné par le manque de moyens de financement. Ni le cadre réglementaire ni l'environnement fiscal

n'encouragent le développement d'une industrie stable et compétitive reposant sur des capitaux privés et une gestion effective des ressources.

La façon dont les grandes thématiques peuvent être atteintes dépend de la qualité du consensus entre acteurs, des négociations avec l'UE, de la capacité de gouvernance et des performances imprévisibles des écosystèmes marins. Deux approches de scénario – l'une plus active, et l'autre utilisant davantage de mesures indirectes – peuvent être considérées dans le but de : améliorer les stocks, créer une flotte efficace, réduire les flottes étrangères et maintenir un niveau raisonnable de transferts financiers de l'UE et de recettes budgétaires sur les cinq prochaines années. Les deux comportent des risques substantiels, les deux nécessitent des négociations politiques avec l'UE et si possible la Chine. Les négociations entre acteurs sont susceptibles de conduire à un scénario combinant les composantes des deux approches.

La première, **l'approche active** pourrait rapidement et significativement aboutir à une réduction substantielle de l'effort de pêche sur les stocks de céphalopodes. Cette approche mise sur l'établissement de conditions environnementales favorables permettant un bon recrutement et une rapide reconstitution de la biomasse en seulement quelques années. Cette approche vise à retirer activement de la capacité de pêche à travers la combinaison de plusieurs actions : réduction négociée de la flotte céphalopodière étrangère, remplacement de la flotte nationale obsolète par une flotte plus réduite mais modernisée, retrait précoce de bateaux 'marginiaux' à travers l'accroissement du prix de la licence, et gel de l'effort de pêche artisanal. Dans le même temps, il conviendrait de renforcer les capacités du pays en matière de gestion des ressources et de l'effort de pêche, et de commencer à prendre des mesures visant à créer un environnement juridique favorable aux investissements privés dans le secteur.

En maintenant une présence de bateaux étrangers dans la pêcherie de céphalopodes, et en gardant les possibilités de pêche étrangères sur les autres stocks au niveau actuel, il est probable que le niveau de transferts financiers de l'UE et que les autres formes de paiement des licences étrangères soient globalement maintenus. Si la reconstitution de la biomasse est rapide, la production de poisson et le niveau des exportations pourraient, au début seulement, connaître un léger déclin puis augmenter à nouveau. Ce scénario pourrait se traduire par une diminution de l'emploi sur les bateaux de pêche industrielle nationaux et étrangers, un maintien de l'emploi dans la pêche artisanale et une création croissante d'emplois dans la transformation et les services.

Les composantes d'un futur scénario pourraient inclure :

- a) Une conversion permanente d'une partie de la flotte européenne céphalopodière en sociétés mixtes mauritaniennes d'affrètement de long terme, et un non remplacement des bateaux convertis de l'UE.
- b) Mise à disposition d'une flotte moderne de nouveaux chalutiers congélateurs et glacières pour remplacer une partie de la flotte domestique actuelle, avec organisation de formations professionnelles, fourniture de crédits et mise en place de service et d'équipements permanents de réparation en Mauritanie.
- c) Retrait de 2 à 4 bateaux nationaux pour chaque bateau européen transféré ou chaque bateau nouvellement acheté.
- d) Augmentation temporaire du montant des redevances des licences pour tous les régimes et tous les bateaux ciblant les céphalopodes, qu'ils soient industriels ou artisans, nationaux ou étrangers, en activité de pêche ou non.
- e) Autoriser les flottes nationales et étrangères à augmenter temporairement leurs efforts de pêche sur certaines ressources considérées en bonne santé (petits pélagiques, autres).
- f) Accélérer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe
- g) Pour les bateaux nationaux nouvellement introduits, appliquer un système simplifié de licences pour la pêche industrielle et pouvant inclure l'utilisation de quotas variables
- h) Introduire un nouveau *droit territorial* pour la pêche artisanale qui à terme prévoirait des quotas, gèlerait le nombre total de licences et créerait des licences spécifiques pour les pêcheurs artisans étrangers

- i) A travers une réallocation du Taux admissible de captures (TAC), rééquilibrer la part relative de captures de la pêche artisanale vis-à-vis de la pêche industrielle en faveur de la première
- j) Une fois que la biomasse de céphalopodes aura augmenté et que la flotte domestique aura été largement modernisée, augmenter les recettes budgétaires émanant des activités de pêche nationales et étrangères, et négocier une diminution proportionnelle des transferts financiers de l'UE
- k) Mettre en œuvre les recommandations d'études récentes visant à améliorer le climat des affaires en Mauritanie, notamment dans le domaine des services bancaires et de l'ajustement du cadre fiscal.

L'approche indirecte repose sur des mesures indirectes visant à inciter la flotte à diminuer l'effort de pêche et poursuivre la modernisation de la flotte. Cela pourrait résulter en une réduction plus progressive et probablement moindre de l'effort de pêche, et mise sur une amélioration substantielle des conditions environnementales permettant une reconstitution des stocks de céphalopodes à la faveur de niveaux de recrutements exceptionnels. Cette approche consisterait aussi à obliger, dans le cadre de l'accord de pêche avec l'UE, les bateaux opérant à débarquer leurs prises en Mauritanie. Elle viserait également à augmenter le prix des licences, tous régimes confondus et quelque soit le navire céphalopodier, et à geler le nombre total de licences et de capacités 'nationales' et 'étrangères', y compris pour la pêche artisanale. Cette approche pourrait accélérer la mise en œuvre du plan poulpe et, à terme, permettre l'introduction d'un système simplifié de licences et incluant la possibilité de mise en place de quotas variables. Le renouvellement de la flotte pourrait se poursuivre à la faveur d'une amélioration des services bancaires et de l'institution en parallèle d'une obligation pour les propriétaires ou consignataires de sortir systématiquement un bateau pour toute nouvelle acquisition. Le processus de rééquilibrage des parts respectives de la pêche industrielle étrangères, de la pêche industrielle nationale et de la pêche artisanale serait poursuivi à travers la réallocation des TAC entre les segments. En particulier, cette approche viserait à :

- (i) Obliger la flotte céphalopodière étrangère de débarquer ses captures en Mauritanie,
- (ii) Augmenter temporairement les redevances des licences de pêche quelque soit le régime ou le type de bateau pêchant des céphalopodes, qu'il soit industriel, artisanale, national ou étranger, en activité ou non,
- (iii) Geler le nombre total de licences étrangères et nationales, y compris pour la pêche artisanale,
- (iv) Accélérer la mise en œuvre du plan poulpe,
- (v) Introduire un système simplifié de licences qui à terme prévoirait des quotas variables,
- (vi) Obliger les propriétaires de bateaux nationaux ou affrétés de sortir systématiquement des pêcheries 2 à 4 bateaux pour chaque bateau nouvellement introduit, neuf ou d'occasion, acheté ou affrété
- (vii) A travers le système de quota, rééquilibrer la part relative des pêches artisanales vis-à-vis des pêches industrielles en faveur des pêches artisanales
- (viii) Mettre en place de manière effective un système bancaire plus adapté, capable et désireux de servir l'industrie de la pêche
- (ix) Mettre en œuvre les recommandations d'études récentes visant à améliorer le climat des affaires en Mauritanie
- (x) Créer des incitations sur le plan réglementaire de manière à diminuer le nombre de bateaux affrétés dans la flotte.

Risques et résultats escomptés

Risques

Les deux approches comportent des risques biologiques, politiques et financiers considérables. La persistance de conditions environnementales défavorables se traduisant par de faibles niveaux de recrutement pourrait allonger la période de transition pendant laquelle ces scénarios devraient être mis en place. Cela poserait des problèmes pour les investisseurs et aussi pour le Trésor, tout en retardant l'amélioration des performances du secteur. Le deuxième scénario poserait en particulier un certain nombre de problèmes en cas de mauvais recrutement des stocks, de retard dans la modernisation de la

flotte et d'une baisse moindre que celle souhaitable de l'effort de pêche, ce qui pourrait conduire à une perte progressive de compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux. L'UE pourrait plus sérieusement réduire son niveau de transferts financiers⁵⁸, alors que les sociétés mixtes mauritano-chinoises pourraient refuser de réinvestir dans des équipements modernes. Une faible réalisation des scénarios pourrait compromettre la réalisation de ses objectifs fondamentaux. Bien que peu de choses puissent être fait pour réduire les risques d'ordre environnemental – excepté une forte réduction de l'effort de pêche – les risques politiques et de gouvernance peuvent être minimisés, comme expliqué dans les chapitres 0 et 0.

Impacts possibles de différents scénarios

Un ensemble de scénarios a été développé afin d'illustrer la sensibilité du modèle et Les impacts envisageables de certaines approches. Ceux-ci n'ont qu'une valeur illustrative.

Tableau 24 : Scénario de base (en milliards UM)

	# Unités	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			26 305	43.8	31.4	29.3	24	68	8	12.2	41.5	34	56	9
Artisan - Pot	1 291	340 768	7 590	14.3	7.8	7.8	62	6	32	4.1	11.9	55	16	29
Glacier maurit.	5	450	78	0.2	0.1	0.1	73	34	-7	0.0	0.1	72	29	-1
Glacier mixte	47	12 314	2 632	7.0	0.1	1.2	41	84	-25	2.6	3.8	61	41	-3
Cong. maurit.	34	9 010	3 332	8.8	3.2	2.6	42	42	16	2.1	4.8	55	32	12
Cong. Mixte	44	12 628	5 148	13.6	4.9	2.2	28	84	-12	3.3	5.5	54	46	0
Flotte UE	43	10 000	7 525	0.0	15.4	15.4	1	99	0	0.0	15.4	1	99	0

Le scénario 1 envisage un retrait total de la flotte européenne permettant de se rapprocher du MSY⁵⁹, et il est envisagé deux options : une **option basse** où seules les captures par unités d'effort (CPUE) de poulpe augmentent (mais pas pour les captures accessoires ni pour les captures de mullet de la pêche artisanale) mais les captures totales de poulpes restent stables autour de 26 000 tonnes, une **option intermédiaire** où les CPUE augmentent linéairement pour toutes les espèces (poulpes, captures accessoires et mullet) mais les captures totales de poulpes restent stables (26 000 t), et enfin une **option haute** où les CPUE croissent linéairement pour toutes les espèces et permettent d'atteindre le MSY (30 000 tonnes) de la ressource de poulpe.

On observe suivant l'option des variations sensibles de la valeur ajoutée directe, mais le constat porte surtout sur une réduction substantielle de la valeur ajoutée directe et primaire domestique, de l'ordre de 8 milliards UM pour l'option basse et un gain limité de 1,5 milliard UM (soit + 4,5 et 3,5% de VADn et VAPn) pour l'option haute. Le changement le plus important est la distribution de cette valeur ajoutée : les comptes d'exploitation des sociétés se trouvent positifs et la part de l'Etat diminue en valeur relative mais surtout absolue (de 68%, soit 20,8 milliards UM, à 23 à 19% soit entre 5,1 et 6,1 milliards UM). Ces options bénéficient donc aux entreprises et employés, les impacts globaux pour l'économie sont négatifs ou limités et les recettes publiques diminuent.

⁵⁸ Le protocole de pêche pour la période 2008-2012 renégocié début 2008 confirme ce point. La contribution financière de l'UE baissera à terme à 70 millions □ contre 86 aujourd'hui.

⁵⁹ Réduction de l'effort effectif de 25% ou plus d'après l'IMROP, mais l'effort n'étant pas standardisé seule une approche à tâtons peut être réalisée.

Tableau 25 : Scénario 1 option basse (en milliards UM)

	# Unités	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			26 305	55.5	27.6	22.2	42	23	35	12.2	34.4	49	24	27
Artisan – Pot	1 291	340 768	10 631	18.6	12.0	12.0	58	5	37	4.1	16.2	53	13	34
Glacier maurit.	5	450	109	0.2	0.1	0.1	43	22	35	0.0	0.1	51	22	28
Glacier mixte	47	12 314	3 687	8.7	1.8	1.8	27	63	10	2.6	4.5	53	38	9
Cong. maurit.	34	9 010	4 667	11.0	5.3	4.8	25	26	49	2.1	7.0	39	24	37
Cong. Mixte	44	12 628	7 211	17.0	8.3	3.4	19	62	19	3.3	6.7	45	42	14
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 26 :- Scénario 1 option intermédiaire (en milliards UM)

	# Unités	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			26 305	61.4	33.4	25.9	39	21	40	12.3	38.2	46	23	31
Artisan – Pot	1 291	340 768	10 631	20.1	13.5	13.5	57	5	38	4.1	17.7	53	12	35
Glacier maurit.	5	450	109	0.3	0.1	0.1	34	19	47	0.0	0.2	43	19	37
Glacier mixte	47	12 314	3 687	9.7	2.9	2.2	23	56	21	2.6	4.8	49	37	14
Cong. maurit.	34	9 010	4 667	12.3	6.6	6.1	20	22	58	2.2	8.2	34	22	45
Cong. Mixte	44	12 628	7 211	19.0	10.2	4.0	16	56	28	3.4	7.3	41	40	19
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 27 : Scénario 1 option haute (en milliards UM)

	# Unités	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			30 140	70.4	42.2	32.0	36	19	45	12.3	44.3	43	21	36
Artisan - Pot	1 291	340 768	12 181	23.0	16.5	16.5	56	4	40	4.1	20.6	53	11	37
Glacier maurit.	5	450	125	0.3	0.2	0.2	28	16	56	0.0	0.2	36	17	47
Glacier mixte	47	12 314	4 224	11.2	4.3	2.7	19	49	32	2.6	5.3	44	35	20
Cong. maurit.	34	9 010	5 348	14.1	8.3	7.8	16	19	65	2.2	10.0	28	19	52
Cong. mixte	44	12 628	8 262	21.8	12.9	4.9	13	50	37	3.4	8.2	37	38	25
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le scénario 2 inclus la modernisation de la flotte nationale de congélateurs⁶⁰ pour atteindre les niveaux de productivité observés pour les navires européens, et en réduisant cette flotte avec 1,5 anciens congélateurs remplacés par 1 moderne, et suivant une option intermédiaire : augmentation linéaire des CPUE des espèces cibles et accessoires mais maintien des captures totales de poulpe.

Par rapport au scénario de base on observe un maintien de la valeur ajoutée directe mais une forte diminution de la valeur ajoutée nationale, les gains de la flotte nationale ne compensent la perte des contreparties et redevances de la flotte UE et les transferts financiers vers l'étranger (achat des navires et transferts de salaire des équipages étrangers⁶¹).

Par rapport au scénario 1 option intermédiaire, on observe également un tassement de la VAI n du fait de la contraction de la flotte de congélateurs et de la réduction des consommations intermédiaires. La VAP n est réduite de 6,4 milliards UM, soit moins 16,8%.

⁶⁰ En l'absence de références la modernisation des glaciers n'a pu être simulée, c'est pourtant l'une des voies à explorer comme suggérer dans les chapitres suivants, compte-tenu de leur capacité à alimenter l'industrie nationale de transformation.

⁶¹ En l'absence d'éléments précis des hypothèses conservatrices ont été utilisées pour la modélisation : même niveau de transfert qu'avec les flottes sino-mauritaniennes actuelles en valeur absolue.

Tableau 28 : Scénario 2 (en milliards UM)

	# Unit	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			26 193	54.2	32.0	21.7	41	21	38	10.1	31.8	47	23	31
Artisan – Pot	1 291	340 768	10 631	20.1	13.5	13.5	57	5	38	4.1	17.7	53	12	35
Glacier maurit.	5	450	109	0.3	0.1	0.1	34	19	47	0.0	0.2	43	19	37
Glacier mixte	47	12 314	3 687	9.7	2.9	2.2	23	56	21	2.6	4.8	49	37	14
Cong. maurit.	0	0	0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0			
Cong. Mixte	48	11 184	11 766	24.2	15.4	5.9	12	45	43	3.3	9.2	33	37	30
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le scénario 3 simule la poursuite de la modernisation de la flotte par rapport au scénario 2, avec le remplacement de la majorité des glaciers par des congélateurs modernes ayant la même productivité que les navires européens, avec un ratio de remplacement de 3 glaciers par 1 congélateur moderne.

Par rapport au scénario de base la VADn reste stable, mais la VAI n décroît d'environ 30% compte tenu de la réduction des consommations intermédiaires.

Tableau 29 : Scénario 3 (en milliards UM)

	# Unit	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			26 183	52.1	33.9	21.4	41	19	40	8.5	29.9	45	22	33
Artisan – Pot	1 291	340 768	10 631	20.1	13.5	13.5	57	5	38	4.1	17.7	53	12	35
Glacier maurit.	5	450	109	0.3	0.1	0.1	34	19	47	0.0	0.2	43	19	37
Glacier mixte	0	0	0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0			
Cong. maurit.	0	0	0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0			
Cong. Mixte	63	14 679	15 443	31.7	20.2	7.7	12	45	43	4.4	12.1	33	37	30
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le scénario 4 est équivalent au scénario 3 mais le niveau global des captures de poulpes atteint le MSY (et les captures des autres espèces croît dans les mêmes échelles).

On note une amélioration de la VADn cependant le niveau du scénario de base n'est pas atteint et la VAPn reste sensiblement plus basse.

Tableau 30 : Scénario 4 (en milliards UM)

	# Unit	Effort (jdp)	Poulpe (t)	CA	VAD	VAD n	% VADn			VAI n	VAP n	% VAPn		
							Pers.	Etat	Stés			Pers.	Etat	Stés
Total			30 000	59.6	41.4	25.9	39	18	43	8.6	34.4	43	20	36
Artisan – Pot	1 291	340 768	12 181	23.0	16.5	16.5	56	4	40	4.1	20.6	53	11	37
Glacier maurit.	5	450	125	0.3	0.2	0.2	28	16	56	0.0	0.2	36	17	47
Glacier mixte	0	0	0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0			
Cong. maurit.	0	0	0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0			
Cong. Mixte	63	14 679	17 694	36.3	24.8	9.2	10	41	49	4.4	13.6	29	35	36
Flotte UE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Il est également possible d'évaluer succinctement l'impact des différents scénarios sur la création de valeur ajoutée en aval de la filière. Les niveaux de création de valeur ajoutée directe et indirecte domestique y sont estimés entre 9 et 18% du chiffres d'affaires pêche (cf. 3.3.1.). Cependant les usines ne sont alimentées que par les navires artisans et glaciers, les produits des congélateurs étant directement exportés.

Pour quasi l'ensemble des scénarios la VAPn du maillon transformation dépasse le niveau du scénario de base. Cependant cette amélioration ne permet que dans un cas de rétablir la VAPn totale au niveau de celle du scénario de base.

Tableau 31 : Evolution de différents soldes intermédiaires de gestion des maillons pêche et traitement des segments de flottes céphalopodiers (en milliards UM)

Scénario	Maillon pêche					VAPn traitement		Total VAPn amont et aval	
	CA	VAD	VADn	VAIn	VAPn	min	max	min	max
Base	43.8	31.4	29.3	12.2	41.5	1.9	3.9	43.4	45.4
Base « MPEM »		23.5	21.4		33.6				
1 bas	55.5	27.6	22.2	12.2	34.4	2.5	5.0	36.9	39.3
1 interm.	61.4	33.4	25.9	12.3	38.2	2.7	5.4	40.9	43.6
1 haut	70.4	42.2	32.0	12.3	44.3	3.1	6.2	47.4	50.6
2	54.2	32.0	21.7	10.1	31.8	2.7	5.4	34.5	37.2
3	52.1	33.9	21.4	8.5	29.9	1.8	3.7	31.7	33.5
4	59.6	41.4	25.9	8.6	34.4	2.1	4.2	36.5	38.6

L'ensemble de ces simulations montrent qu'il convient d'adopter une approche prudente et par étape dans la restructuration du secteur, en particulier compte tenu des incertitudes sur l'évolution possible des captures. Par ailleurs ces modèles ne tiennent pas compte des coûts sociaux et politiques des réformes, voire financiers pour compenser les sortants des pêcheries. Il suggère un panachage des différentes options pour réduire les coûts et les impacts (cf. Tableau 32). C'est l'option présentée par la suite (Tableau 33), qui tient compte de la nécessité de panacher les différents segments pour tenir compte de leur apport respectifs : emplois, devises, matière première pour les usines, participation à la structuration de l'économie nationale à travers l'utilisation des services locaux etc.

L'analyse et l'adaptation des mécanismes fiscaux apparaissent comme centrales pour la mise en place de cette approche. En effet, compte tenu des mécanismes actuels et des assiettes de perception actuelles, la grande majorité des bénéficiaires d'une meilleure gestion de la ressource reviennent au secteur privé, expliquant probablement en grande partie l'attachement de l'administration aux Accords de Pêche. Une plus grande contribution du secteur privé national aux recettes budgétaires de l'Etat doit donc être la contrepartie au renforcement de leur position dans la pêche.

L'amélioration des effets économiques induits le long de la filière (VAI pêche et VAP traitement et transformation) reste nécessaire et permettra d'identifier les voies d'amélioration de la capacité contributive de la filière à la création de VA nationale.

Nota : les simulations ci-dessus ont été établies sur la base d'une contribution du volet céphalopodier du partenariat pêche entre la Mauritanie et l'UE de l'ordre de 15,1 milliard UM. L'estimation fournie par le MPEM (Ould Naffa M. L., comm. Pers., juin 2008) est inférieure de 7,9 milliards UM (cf. ligne *Base « MPEM »* du tableau ci-dessus). Dans ce cas l'intérêt pour la restructuration du secteur s'en trouve accrue.

Autres pêcheries

Le calendrier de mise en œuvre des actions prévues dans les autres scénarios dépendra des capacités de gouvernance et des stratégies de négociation. Une fois que le scénario céphalopode aura été mis en œuvre, les stocks auront été largement restaurés, l'effort de pêche réduit et l'efficacité de pêche substantiellement augmentée, y compris la part relative de la pêche artisanale, des ajustements pourront être faits dans d'autres pêcheries et activités à terre. Une fois que le modèle de base pour l'attribution des licences sera lié au système de gestion des quotas, des systèmes similaires pourront être introduits pour la crevette, le merlu et les petits pélagiques. Pour les espèces démersales, une diminution de l'effort de pêche devrait être précédée par une analyse plus approfondie des relations proies/prédateurs et des conséquences sur les pêcheries artisanales et crevettières, qui attrapent la majeure partie des captures. L'ajustement de l'effort de pêche et de la flotte sur ces stocks pour lesquels des systèmes de licences basés sur des quotas ont été introduits, devrait se faire en jouant avec les TAC et les quotas, et en tenant compte des ajustements apportés à l'accord de pêche avec l'UE.

Les investissements privés en matière d'infrastructures et d'unités de transformation devraient nécessiter des améliorations du cadre réglementaire et fiscal. Les investissements publics en matière d'infrastructures portuaires et de débarquement devraient requérir un appui de la part de bailleurs. Le renforcement des capacités institutionnelles (gestion, recherche, analyse économique, consultation d'acteurs) devrait faire l'objet de priorités et la mise en œuvre devrait se faire en parallèle à la restructuration de la pêcherie de céphalopodes et refléter le modèle développé dans le chapitre 5.

Conditions préalables à l'amélioration des conditions de gestion du secteur

Régénération des stocks halieutiques

Reconstituer les stocks de céphalopodes (tous les trois, mais particulièrement le stock de poulpe) à un niveau tel que les rendements de capture soient similaires à ceux de la fin des années 80 et du début des années 90, et au moins aussi élevés que ceux des pays concurrents, implique une réduction substantielle de l'effort de pêche – comme argumenté par l'IMROP – ou une réduction plus progressive. Il ne peut être prouvé scientifiquement qu'une diminution drastique de l'effort de pêche se traduira par une plus grande probabilité de reconstitution rapide de la biomasse. Une réduction importante de l'effort de pêche induirait des coûts politiques, pourrait réduire les recettes budgétaires – y compris les transferts financiers de l'UE – et au début diminuer les exportations et les recettes en devises. Cela demande également une amélioration rapide de la capacité institutionnelle du Gouvernement.

Le niveau actuel d'effort de pêche sur les céphalopodes dépasse les niveaux optimaux de quelque 30% (IMROP, 2006). En termes économiques, la réduction de l'effort pourrait s'avérer encore plus importante afin de capter plus de bénéfices économiques et de rente de la ressource. Compte tenu des incertitudes scientifiques au sujet du niveau le plus souhaitable d'exploitation et de l'impact de diminutions plus importantes de la flotte sur la probabilité de reconstitution de la biomasse, un consensus entre groupe d'acteurs pourrait finalement permettre de définir le niveau d'effort où les impératifs biologiques et les coûts politiques et économiques s'équilibrent.

Les groupes de travail actuels concernés par la mise en œuvre du plan poulpe ont listé un certain nombre d'activités en cours visant à renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la gestion des capacités de pêche, améliorer les statistiques de base, renforcer les évaluations d'effort de pêche, créer un registre des navires pour la pêche industrielle et finaliser l'immatriculation de la pêche artisanale, créer des licences spécifiques pour les pêcheries artisanales de poulpe, et conduire des évaluations scientifiques supplémentaires sur le besoin d'un deuxième repos biologique et sur l'analyse de la rente. Ce programme d'activités souligne le besoin d'actualiser davantage les connaissances limitées sur la ressource et les pêcheries, le besoin de renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches artisanales et industrielles afin d'assurer une bonne gestion de cette pêcherie, et le besoin de créer plus d'outils effectifs pour gérer les licences de la flotte⁶². Il paraît évident que les actions de gestion devront faire appel à des méthodes basées sur l'apprentissage.

Comme cela a été discuté dans le chapitre 1, le contrôle des capacités (intrants) en tant que principe de gestion présente plusieurs inconvénients. A un certain point, la Mauritanie devrait envisager de basculer du système actuel de contrôle des capacités à un système basé sur les quotas. A cause des complications liées à l'éventuelle introduction d'un tel système dans l'accord de pêche avec l'UE, qui est classiquement basé sur les capacités de pêche, à l'exception des pêcheries de pélagiques, l'introduction d'un tel système requiert un consensus avec l'UE. Cependant, la Mauritanie est de loin le plus gros client en termes de valeur de production et de transferts financiers. Par conséquent, le Gouvernement pourrait être enclin à réformer progressivement le système actuel de licences, probablement en commençant avec les licences des flottes nationales et les contrats d'affrètement puis ultérieurement avec les licences libres. Les nouvelles licences pourraient être introduites par pêcherie. Le nouveau système pourrait comporter deux composantes. Comme dans la plupart des autres pays, les bateaux devraient recevoir un certificat les autorisant à opérer dans les eaux mauritaniennes (immatriculation

⁶² Document de travail: Première réunion de la Commission d'appui au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe – MP, 27 mars 2007.

pour la pêche artisanale) et une licence pour pêcher une ou plusieurs espèces. Comme cela est souvent le cas, chaque licence réformée peut être utilisée au début comme un outil de contrôle des intrants, en définissant la capacité du bateau en termes de TJB et/ou KW. Toutefois, une licence réformée devrait permettre potentiellement de spécifier les prises annuelles totales/saisonniers en termes de pourcentage du TAC à un certain moment dans le futur.

L'allocation de licences réformées entre investisseurs nationaux et étrangers pourrait au début refléter l'historique de la pêcherie. Par la suite, cela pourrait demander des analyses supplémentaires sur la propension des investisseurs nationaux à s'engager dans des pêcheries aujourd'hui dominées par des partenaires étrangers, et sur l'impact qu'auraient de tels transferts sur les flux financiers et le paiement des redevances des licences par les flottes étrangères. De la même manière, l'importance relative de la pêche artisanale pourrait faire l'objet d'ajustements dans le temps en diminuant la part relative de licences industrielles étrangères et nationales.

Mise en place d'une flotte de pêche industrielle efficiente et compétitive

Dans beaucoup de pêcheries de pays en développement, on rencontre le plus souvent des bateaux obsolètes et en mauvais état. L'argument des propriétaires est habituellement que les nouveaux bateaux sont trop chers, que les rendements de capture et le prix du poisson sont trop bas, et que le financement de nouveaux bateaux est rendu impossible par le système bancaire domestique actuel. Cela demeure probablement vrai tant que les stocks sont surexploités et en mauvais état, mais cela l'est moins quand ces derniers sont reconstitués et que les captures sont exportés vers des marchés sérieux et de qualité. Cela ne devrait plus être le cas dans le futur pour les flottes nationales ciblant les céphalopodes et les démersaux.

Nouveaux bateaux. Les architectes et les chantiers navals ont fait des progrès remarquables au cours des 30 dernières années et sont capables de concevoir de nouveaux bateaux pouvant satisfaire de manière optimale à des exigences techniques spécifiques. Les producteurs d'engins de pêche ont également acquis des connaissances et des outils leur donnant la possibilité de concevoir des engins de pêche très spécialisés (ex. résistance aux frottements à l'eau, sélectivité dans les prises). La Mauritanie devrait explorer les possibilités de se doter d'une flotte de nouveaux bateaux spécialement conçus pour remplacer une partie de sa flotte industrielle de bateaux nationaux ou affrétés. Elle pourrait organiser la fourniture d'une flotte de bateaux ou encourager des armateurs individuels d'acquérir leurs propres bateaux neufs ou d'occasion comme c'est généralement le cas. Commander une flotte présente certains avantages : le(s) constructeur(s) peut(peuvent) faire des montages financiers susceptibles de comprendre une combinaison de crédits fournisseurs, de prêts, et de garanties industrielles (prêts individuels garantis conjointement par des groupes d'emprunteurs et une combinaison de FNP et de SMCP). Il peut aussi être demandé au(x) constructeur(s) de prévoir des installations locales de maintenance dans le contrat. Enfin, un gros contrat permettrait à la Mauritanie de mieux définir les spécifications techniques et de performances des nouveaux bateaux, d'organiser la supervision de la construction et d'obtenir de meilleurs prix. De plus, une grosse commande partagée entre deux constructeurs pourrait influencer les négociations avec l'UE et la Chine pour une réduction de l'effort de pêche étranger.

Des bateaux d'occasion en bon état. La flotte céphalopodière étrangère qui opère en ce moment en Mauritanie (et au Maroc) semble substantiellement plus efficace que la flotte nationale. Beaucoup de ces bateaux ne sont plus autorisés dans les eaux européennes et certains de leurs propriétaires ont cherché pendant un temps comment transférer de manière permanente leurs opérations à l'étranger, à travers l'affrètement ou des sociétés mixtes. Ils n'ont pas encore réussi en Mauritanie à cause de problèmes liés à l'environnement politique et à la mise en œuvre pratique des réglementations sur les licences, les exportations et la fiscalité. La flotte est généralement moderne, moins consommatrice en carburant, et est capable de produire des produits de grande qualité. Certains de ces bateaux pourraient être utilisés pour remplacer une partie de la flotte nationale et affrétée actuelle.

Le processus de réduction de la capacité de pêche et de modernisation de la flotte dans le même temps est complexe et requiert des négociations entre acteurs. L'exemple suivant d'une analyse combine des

pêcheries de céphalopodes et de démersaux dans la mesure où il est probable que la flotte domestique attrapera ces espèces dans le futur, notamment si les périodes actuelles de fermeture de la pêche demeurent pour les céphalopodes. Il incluse aussi les pêches artisanales.

Le modèle suivant définit des paramètres clés, la réduction temporaire des prises, l'allocation des captures entre les flottes artisanales et industrielles, et le rôle des flottes étrangères dans le temps. Le tableau ci-dessous montre la fin d'un processus de cinq années. Les différents groupes d'acteurs auront probablement besoin de concevoir et négocier plusieurs de ce type de tableau pour chaque année du scénario.

L'exemple démontre clairement l'ordre de grandeur que la réduction de la flotte pourrait revêtir dans le court terme et la taille de la flotte future, *en faisant l'hypothèse selon laquelle la biomasse augmentera au niveau requis dans les prochaines 3-5 années*. Le tableau illustre aussi l'impact majeur des améliorations apportées en termes d'efficacité des bateaux et des engins à la future flotte, ainsi que la manière dont la demande de capacité portuaire peut décliner. L'analyse ci-dessus s'applique seulement aux céphalopodes, aux merlus et aux autres démersaux. Une analyse à part sera nécessaire pour les crevettes côtières, compte tenu de son impact sur le recrutement des stocks de démersaux, de merlus et de céphalopodes.

Le présent rapport (et l'exemple qui suit) supporte une croissance continue des pêches artisanales, à condition qu'une telle croissance soit faisable d'un point de vue politique et biologique. Il ne donne aucune préférence quant à la technologie de pêche industrielle en Mauritanie. Des études financières d'opérations de pêche suggèrent que les chalutiers congélateurs et les petits chalutiers glacières sont capables de travailler efficacement dans la ZEE mauritanienne. Les petits chalutiers glacières alimentent des unités de transformation à terre. La transformation à terre permet de s'adapter aux demandes changeantes des marchés et de créer des emplois localement. Les petits chalutiers glacières sont également capables de fournir des produits frais – un marché en pleine croissance. Les chalutiers congélateurs produisent généralement seulement des produits entiers congelés et ne peuvent pas changer de produits facilement. Ils sont bien moins en mesure, faute de souplesse, à répondre aux besoins des marchés à l'exportation, ce qui résulte en des coûts élevés de stockage en chambre froide. D'un autre côté, ils peuvent effectuer des marées bien plus longues – ce qui économise du carburant – et pêcher plus de jours. *Par conséquent, d'un point de vue stratégique, la Mauritanie devrait retenir les deux technologies (en prenant en compte la production de poisson frais de la pêche artisanale) et laisser le choix au secteur privé de choisir le meilleur ratio.*

Tableau 32 : Exemple d'analyse du développement actuel et futur de la flotte démersale, impact de paramètres critiques⁶³ (valeurs indicatives seulement).

	Flotte actuelle (nombre de bateaux ou pirogues)	Captures actuelles total démersaux/ poulpes ('000/'000 t)	Capture bateau / an (t/t)	Probable % de flotte ou capture totale future (dem%/poulpe%)	Prise probable nouveaux bateaux (tonnes/an)*	Taille future flotte (nb de bateaux ou pirogues requis)
Flotte artisanale	1 300 (3 700)	65/7,6	19/5,8	76%/25%	30/4	1 900 (3 750)
Chalutiers glaciers nationaux	52	4/2,7	61/61	4%/10%	150/150 ⁶⁴	18**
Chalutiers congé. nationaux	78	10/8,4	153/153	11%/40%	250/300	36**
Chalutiers congé. Etrangers	43	10/7,5	232/232	9%/25%	300/350	20**
Total		89/26,3				

* Hypothèse de production future : démersaux 75 000 tonnes, poulpes 27 000 tonnes, la biomasse a augmenté de 100%. ** La production démersale correspond aux prises accessoires supposées des céphalopodiers

Tableau 33. - Scénario mixte option basse (en milliards UM)

	#	Effort	Poulpe	CA	VAD	VAD	% VADn			VAI	VAP	% VAPn		
	Unit	(jdp)	(t)			n	Pers.	Etat	Stés	n	n	Pers.	Etat	Stés
Total			27 014	45,4	32,6	29,2	36	36	28	10,0	39,2	40	35	25
Artisan - Pot	1 900	501 600	14 364	25,6	15,9	15,9	59	5	36	6,1	22,0	54	14	33
Glaciers	18	4 716	1 800	4,7	2,1	1,2	16	46	38	1,0	2,2	41	34	24
Cong. maurit.	18	4 770	3 150	6,5	3,5	3,2	20	22	58	1,1	4,4	33	22	45
Cong. Mixte	24	6 888	4 200	8,6	3,9	1,7	21	66	14	1,8	3,4	47	43	11
Flotte UE	20	10 000	3 500	0,0	7,2	7,2	1	99	0	0,0	7,2	1	99	0

Tableau 34. - Scénario mixte option haute (en milliards UM)

	#	Effort	Poulpe	CA	VAD	VAD	% VADn			VAI	VAP	% VAPn		
	Unit	(jdp)	(t)			n	Pers.	Etat	Stés	n	n	Pers.	Etat	Stés
Total			30 013	50,4	37,6	33,2	36	33	32	10,0	43,2	40	32	28
Artisan - Pot	1 900	501 600	15 958	28,4	18,8	18,8	58	5	38	6,1	24,9	53	12	34
Glacier.	18	4 716	2 000	5,2	2,6	1,4	14	42	44	1,0	2,4	38	33	29
Cong. maurit.	18	4 770	3 500	7,2	4,2	3,9	17	19	64	1,1	5,1	29	20	51
Cong. Mixte	24	6 888	4 666	9,6	4,9	2,0	17	59	24	1,8	3,8	43	41	16
Flotte UE	20	10 000	3 889		7,2	7,2	1	99	0	0,0	7,2	1	99	0

⁶³ Le modèle est basé sur les hypothèses suivantes : les estimations actuelles de l'effort de pêche sur les céphalopodes, les démersaux et le merlu sont d'environ 60 000 jours (IMROP, 2006), mais cela inclue des bateaux très efficaces (européens) et peu efficaces (nationaux), et n'inclut pas d'estimation de l'effort de pêche de la flotte artisanale. Les prises totales actuelles de céphalopodes, de démersaux et de merlus sont d'environ 65 000 tonnes (IMROP 2006). Le niveau de captures optimal du point de vue économique (pour les trois groupes) pour atteindre les niveaux souhaités de biomasse serait de l'ordre de 35 000 tonnes (25 000 tonnes de céphalopodes, 7 000 tonnes de merlus, 3 000 tonnes de démersaux) pour les 5 années à venir, mais certains pourraient augmenter ces niveaux au risque d'une croissance plus lente de la biomasse et de bénéfices économiques moindres.

⁶⁴ Probablement limité aux petits chalutiers glaciers d'un type déjà présent en Mauritanie.

Tableau 35. - Evolution des SIG des maillons pêche et traitement pour les scénarios mixtes (en milliards UM)

Scénario	Maillon pêche					VAPn traitement		Total VAP	
	CA	VAD	VADn	VAIn	VAPn	min	max	min	max
Base	43,8	31,4	29,3	12,2	41,5	1,9	3,9	43,4	45,4
Mixte bas	45,4	32,6	29,2	10,0	39,2	4,1	8,2	43,2	47,3
Mixte haut	50,4	37,6	33,2	10,0	43,2	4,5	9,1	47,7	52,3

Si la biomasse se développe rapidement, ou davantage, une augmentation du futur effort de pêche pourrait être atteinte à ce moment là. Les hypothèses concernant les sources de nouveaux bateaux nationaux (ex-UE ou nouvellement construits – plus petits et moins consommateurs en énergie) devraient encore plus influencer les résultats.

A l'heure actuelle, seul un faible pourcentage de la flotte domestique opère dans le cadre d'un contrat d'affrètement (à l'exception de la flotte industrielle pour le petit pélagique pour laquelle le système d'affrètement ou de licences libres sont dominants), une situation qui s'est développée pour des raisons historiques. La Mauritanie a l'option de continuer ce type d'arrangement pour remplacer une partie de sa flotte, ou chercher alternativement une flotte nationale entièrement immatriculée en Mauritanie. Les contrats d'affrètement sont coûteux, dans la mesure où la valeur ajoutée créée par ces bateaux part à l'étranger. Mais ils demeurent néanmoins avantageux dans la mesure où aucun financement pour l'acquisition du navire n'a besoin d'être obtenu. On peut supposer qu'en termes de recettes budgétaires, l'affrètement fournit moins de recettes publiques qu'un bateau immatriculé localement. Par conséquent, en négociant un consensus pour le remplacement de la flotte domestique actuelle et la diminution au préalable de la flotte dans une perspective de reconstitution des stocks au niveau local, une décision est aussi nécessaire en ce qui concerne les arrangements propriétaire/gérant du bateau. Le présent rapport suggère qu'une combinaison des deux arrangements est probablement plus réaliste politiquement, avec une partie de la flotte UE qui peut être transférée en permanence en Mauritanie dans le cadre de contrats d'affrètements ou de sociétés mixtes, pendant que des compagnies nationales et des sociétés mixtes existantes recherchent des bateaux neufs ou d'occasion selon la disponibilité de financements nationaux ou d'arrangements financiers autres.

Les scénarios de développement de la flotte pour les petits pélagiques et autres ressources modérément exploitées pourrait nécessiter des ajustements de court terme plus modestes, ce qui pourrait très bien être négocié dans le cadre du futur accord de pêche. Les efforts en matière d'augmentation de l'implication des nationaux dans le développement de ces pêcheries devraient être impulsés de préférence par le secteur privé, en collaboration au début avec des partenaires étrangers comme cela est déjà le cas pour les petits pélagiques.

Promotion des pêches artisanales et côtières

Le Maroc, le Yémen, les Maldives et plusieurs pays est-asiatiques ont développé des filières importantes d'exportations basées sur les pêches artisanales. *Comme les chapitres 2 et 3 l'ont clairement montré, les pêches artisanales créent bien plus de valeur ajoutée domestique que les pêches industrielles par tonne de produit, créent bien plus d'emplois, ses produits sont de meilleure qualité et mieux valorisés sur les marchés étrangers et elles requièrent des unités de transformation à terre ce qui génère des opportunités pour plus de création de valeur ajoutée et pour plus de souplesse au niveau de la transformation pour répondre aux besoins des marchés.* Il n'y a aucun doute – ainsi que le Maroc l'a déjà démontré – que les pêches artisanales et côtières doivent jouer un rôle majeur dans le développement futur du secteur quelque soit le scénario. La question est de savoir quelle importance du rôle qu'il doit jouer et comment le secteur peut rapidement se développer. Dans la mesure où des incertitudes existent en ce qui concerne la taille actuelle de la flotte, ses captures et son taux de croissance, un scénario pour le développement futur des pêches artisanales et côtières contient au moins quatre paramètres critiques pour la prise de décision.

- **Calendrier pour le développement de la pêche artisanale.** Le fait de simplement geler les capacités de pêche de la flotte artisanale durant une période pendant laquelle des stocks clés sont surexploités (comme démontré dans le Tableau 32) et où l'ensemble de l'effort de pêche a

besoin d'être diminué de manière significative, signifie que l'effort de pêche industriel doit être réduit encore plus. Par conséquent, *définir le rôle relatif de la pêche artisanale dans un scénario de réduction de l'effort de pêche global sur les céphalopodes et les espèces démersales demande un juste équilibre entre les considérations économiques, sociales et politiques*. Une amélioration modeste des PUE de la pêche artisanale (résultant de l'amélioration de la croissance de la biomasse et de l'efficacité des engins de pêche) peut conduire à une augmentation significative de sa part relative dans les captures totales. Par conséquent, dans les futurs scénarios de développement, même un gel de la flotte artisanale à son niveau actuel *conduira automatiquement à une augmentation significative de la part relative de la pêche artisanale dans les captures totales*.

- **Constituer une main d'œuvre professionnelle à travers le système de licences.** Les pêches artisanales peuvent approvisionner des marchés sélectifs, mais elles ont besoin de pêcheurs professionnels pour manipuler les prises, assurer la qualité des produits et appliquer les mesures de gestion des ressources. La Mauritanie dispose de bons pêcheurs, d'autres sont originaires du Sénégal. Comme suggéré dans le chapitre 1, La Mauritanie a besoin de créer suffisamment d'incitations et d'arrangements sur les licences pour attirer et garder une main d'œuvre hautement professionnelle. Comme le Tableau 36 le suggère, seule une infime expansion de la flotte de pirogues conduira à une augmentation relativement significative des prises, en faisant l'hypothèse que l'efficacité des flottes peut être améliorée, que la technologie des engins est renforcée et que la pêche artisanale devient partie prenante d'un système plus global de gestion des ressources. Le Maroc utilise un système de licence pour la pêche artisanale géré par l'industrie de la transformation. La Mauritanie pourrait s'inspirer de ce système. *Mettre en place un nouveau système de licence pour la pêche artisanale augmentera davantage la qualité des captures et l'efficacité de la flotte artisanale, ainsi qu'aider la gestion des captures de la pêche artisanale*. La mise en place d'un tel système pourrait aussi inclure l'introduction de licences spécifiques pour les pêcheurs sénégalais, ce qui leur donnerait des 'droits' pour opérer et résider en Mauritanie et les inciterait à réduire le montant de l'argent transféré vers leurs pays d'origine.⁶⁵
- **Contribution aux recettes budgétaires.** A l'heure actuelle, les pêcheurs artisans paient peu pour la licence, mais leurs captures, une fois transformées, sont soumises à un ensemble de taxes qui pourraient atteindre 8% et qui s'appliquent à tous produits transformés en Mauritanie et exportés. Seul 6% de la valeur ajoutée directe artisanale sur le poulpe alimente les recettes budgétaires. Lorsque les stocks se seront reconstitués, il sera logique de transférer une part plus importante de la pression fiscale sur les opérations de pêche. La même chose pourrait s'appliquer notamment pour la pêche artisanale.

Développement des infrastructures portuaires pour la pêche

Infrastructures portuaires industrielles. Le rôle futur du ou des ports de pêche pour la flotte industrielle dépendra de trois paramètres : (i) la taille de la flotte de pêche nationale et affrétée, et le nombre respectif de glaciers et de congélateurs ; (ii) l'efficacité de la gestion portuaire, et ; (iii) le rôle de la flotte étrangère en termes de débarquement des prises et de prestations de services à terre.

Comme cela est suggéré dans le Tableau 36, la diminution de la capacité de pêche et l'amélioration de l'efficacité des flottes aura pour effet de réduire considérablement le nombre de bateaux utilisant les ports et la fréquence des escales dans les ports. L'obligation pour les bateaux étrangers de débarquer

⁶⁵ De telles licences 'étrangères' pourraient donner la possibilité aux pêcheurs artisans et industriels de disposer d'un document qui pourrait : (i) être valide pour plusieurs années ; (ii) être valide pour certaines pêcheries artisanales en Mauritanie ; et (iii) donner le droit de pêcher et de débarquer un quota de prises de certaines espèces pour lesquelles des quantités seraient déterminées semestriellement. Par ailleurs, la licence pourrait définir où le poisson peut être débarqué, et quelles autres réglementations (ex. fermetures saisonnières et spatiales, spécifications sur les engins) sont applicables. Les pêcheurs sénégalais et d'autres nationalités pourraient payer une redevance annuelle pour la licence internationale qui pourrait refléter la valeur du quota annuel plutôt que l'actuel 'droit territorial' dont le montant est fixé. De plus, ils pourraient payer pour le registre des navires et la surveillance.

leurs prises localement devrait augmenter la demande en capacité portuaire. La demande future en termes de capacité portuaire dépendra aussi de la capacité du pays à reconstituer ses stocks halieutiques.

Compte tenu des incertitudes liées à ces paramètres, le présent rapport n'est pas en mesure de définir avec précision les besoins futurs en capacité portuaire. Aussi, considérant le grand laps de temps séparant la conception, les appels d'offres, le financement et la réalisation des infrastructures portuaires, et en se basant sur des études antérieures, il semble souhaitable de revoir et actualiser les anciennes études de faisabilité et de faire de nouvelles projections sur les utilisations futures. Dans la mesure où la qualité de la gestion portuaire affecte considérablement l'efficacité d'un port, la priorité devrait être donnée au renforcement de la gestion actuelle du port et à la recherche de financements SFI pour appuyer l'implication du secteur privé dans la gestion de telles activités et l'aménagement éventuel de certaines infrastructures/équipements portuaires.

Infrastructures de la pêche artisanale. Les pirogues font des marées courtes lorsqu'elles n'utilisent pas de glace. Afin d'éviter un effort de pêche artisanale excessif dans des zones limitées autour des débarcadères actuels et une perte de qualité des produits, les pêches artisanales requièrent des points de débarquements adaptés dans les zones où l'on a les meilleures ressources halieutiques saisonnières. A l'heure actuelle, la Mauritanie dispose d'environ une douzaine de sites de débarquements, mais peu d'entre eux sont dans des sites protégés et bénéficient de services divers (réparation de moteurs et d'engins de pêche, fourniture de glace et de carburant...) et de routes d'accès. L'amélioration des débarcadères existant, avec l'appui du secteur public et privé, devrait constituer une composante majeure des investissements destinés à améliorer l'efficacité de la flotte.

Impact du scénario de gestion

L'évaluation qui suit étudie l'impact des actions définies dans le scénario 1 sur les groupes d'acteurs définis ci-dessus. L'impact peut être positif, négatif ou neutre. Une fois qu'un consensus a été atteint quant à un scénario final, une évaluation plus détaillée, en termes financiers, peut être possible. La matrice d'évaluation, comme les précédentes matrices pour l'ajustement des flottes, doit être considéré comme un outil pour appuyer les futures discussions et négociations. Cet outil peut être ajusté par les groupes d'acteurs pour approfondir les aspects liés à leurs intérêts et aux coûts et bénéfices nets. Bien que l'analyse soit grossière, elle montre comment les acteurs sont susceptibles de réagir à certaines activités proposées et combien cela sera important de négocier un consensus équilibré tenant compte des intérêts et des coûts et bénéfices pour chaque catégorie d'acteur (cf. Chapitre 5).

Tableau 36 : Evaluation des actions potentielles du scénario 1 sur les objectifs et les groupes d'acteurs clés

Action	Résultats	Bénéfices selon la catégorie d'acteurs ⁶⁶					
		I	II	III A	III B	IV	V
<i>Gestion des ressources</i>							
Augmenter temporairement le prix des redevances des licences de pêche pour tous les régimes	Augmentation des recettes budgétaires, réduction de la flotte marginale	+	+	-	-	-	-
Mettre en place un système simplifié de licence pour les bateaux nationaux et affrétés, et qui prévoit l'utilisation de quotas variables	Licences uniques donnant accès aux ressources et précisant les quotas et le montant à payer	+	+	-	+	+	-

⁶⁶ Catégorie I : Gestionnaires du secteur public (MP, IMROP, CSA, DSPCM)

Catégorie II : Bénéficiaires du secteur public (Ministère des finances, Ministère des affaires étrangères, Présidence, Parlement)

Catégorie III : Investisseurs du secteur privé (flotte nationale, sociétés mixtes intégrées, transformation domestique et exportation de poisson, SMCP, FNP)

Catégorie IV : Pêcheurs artisans et travailleurs industriels

Catégorie V : Propriétaires de flottes étrangères (européens, chinois, sénégalais, autres)

Catégorie VI : Intérêts souverains étrangers (UE, Chine, Japon)

Dans le prochain accord avec l'UE, lier le système de licences avec des quotas variables et lier le prix des licences aux prises réelles	Licences uniques pour les bateaux de l'UE donnant accès aux ressources et précisant les quotas et le montant à payer		+	-	+	+	+	-	+
Introduire un nouveau <i>droit territorial</i> pour la pêche artisanale qui inclue des quotas, gèle le nombre total de licences et institue des licences spécifiques pour les étrangers	Licences uniques donnant accès aux ressources et précisant les quotas et le montant à payer + licences spécifiques pour les étrangers		+	+	+	+	-	+	+
Renforcement des capacités institutionnelles de gestion des ressources									
Accélérer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe	(i) Observatoire économique (ii) Mécanisme de financement (iii) Groupe de travail scientifique (iv) Systèmes d'information (v) Journaux de pêche électronique (vi) Système VMS (vii) Débarcadères aménagés pour la pêche artisanale (viii) Systèmes statistiques		+	-	-	0	-	+	-
Réduction de l'effort de pêche									
Transfert permanent d'une partie des céphalopodières de l'UE vers sociétés mixtes mauritaniennes ou affrètement de long terme	Certains bateaux de l'UE opérant dans le cadre d'affrètement ou de joint-venture		+	-	+	+	+	+	-
Mise à disposition d'une flotte moderne de nouveaux chalutiers congélateurs et glaciers	Présence de bateaux selon processus à deux étapes, avec l'aide d'AT extérieure		+	0	+	+	-	-	-
Retrait de 2 à 4 bateaux nationaux pour chaque bateau européen transféré ou chaque bateau nouvellement acheté.	Ajuster le cadre réglementaire pour les licences		+	-	-	-	+	+	-
Non remplacement des bateaux de l'UE transférés	Ajuster l'accord de pêche avec l'UE		+	-	+	+	+	-	+
Appui à l'ajustement du secteur									
Autorisation des flottes nationales et étrangères à augmenter temporairement leurs efforts de pêche sur certaines ressources en bonne santé	A négocier en marge de la définition du scénario		-	+	+	-	-	+	-
A travers le système de quota, rééquilibrer la part relative de captures de la pêche artisanale vis-à-vis de la pêche industrielle en faveur de la première	Augmentation progressive de la part relative de la pêche artisanale		+	-	-	+	+	-	-
Une fois que la biomasse de céphalopodes a augmenté et que la flotte domestique a été largement modernisée, augmenter les recettes budgétaires émanant des activités de pêche nationales et étrangères, et négocier une diminution proportionnelle des transferts financiers de l'UE	A introduire en marge du nouveau système de licence, mais application à reporter jusqu'à ce que la biomasse et les recettes soient clairement revenues		+	-	-	+	-	-	-

influencer le processus et rechercher le consensus avec les autres acteurs pour accélérer le processus d'atteinte de consensus et de prise de décision. Cela demandera des efforts importants de la part des leaders de l'industrie, des représentants des pêcheurs et du secteur bancaire, mais cela s'avèrera essentiel pour atteindre un compromis sur un scénario plausible et effectif.

CLIMAT DES AFFAIRES

L'importance croissante de l'exploitation pétrolière et d'autres ressources minières dans l'économie ne devrait pas diminuer le besoin de diversification économique. Les données sur la Mauritanie en termes de compétitivité et de productivité commerciales suggèrent que les investisseurs rencontrent plus de problèmes en Mauritanie qu'ailleurs en général pour investir et conduire des activités. Pour encourager les futurs investissements – étrangers et nationaux – dans l'économie, certains aspects du climat des affaires demandent à être améliorés. Quatre domaines apparaissent particulièrement critiques pour attirer les investissements dans le secteur de la pêche :

- L'intermédiation financière
- Le cadre réglementaire pour les taxes, la tarification et le commerce extérieur
- Les infrastructures, et
- La main d'œuvre qualifiée.

Le dernier point est abordé dans les chapitres 4 et 5 du rapport.

Secteur de la finance

Le manque de système bancaire en bon état est contraignant pour l'accès à et le financement de nouveaux investissements, bien que les coûts des services bancaires et les taux pour les prêts semblent très élevés. La plupart des investisseurs considèrent cela comme la contrainte la plus importante pour les nouveaux investissements. Cela se traduit par le fait que la plupart des investisseurs utilisent en priorité les fonds générés en interne par les affaires pour financer de nouveaux investissements. En comparaison, les investisseurs au Maroc et au Sénégal utilisent en moyenne trois fois plus de sources de financement externe pour les investissements de long terme que les investisseurs mauritaniens. Les problèmes se posent également pour les prêts de court terme et le financement de la trésorerie. Les banques sont devenues méfiantes à l'égard des risques en partie à cause des faibles taux de remboursement dans le passé de la part d'emprunteurs commerciaux – parmi lesquels des armateurs – et des difficultés sur le plan légal d'appliquer et faire appliquer les garanties bancaires et de disposer d'hypothèques. Par conséquent, aussi bien les emprunteurs que les banques semblent limiter les opérations d'emprunts et de prêts commerciaux.

Trouver des solutions à ce sérieux problème demandera plusieurs actions visant à améliorer la gouvernance du secteur financier – tel que la mise en œuvre des principales dispositions de la nouvelle Loi sur le système bancaire et le renforcement des capacités de la Banque centrale de Mauritanie en matière de supervision des banques – et un certain nombre de mesures pratiques :

- Introduction de produits bancaires différents spécifiquement conçus pour la Mauritanie,
- Ajustement du cadre légal pour développer l'utilisation et la nature des sécurités et des garanties
- Introduction d'un cadre légal pour l'hypothèque des actifs importants, tels que les maisons et les bateaux
- Simplification des réglementations concernant le recouvrement des crédits et le respect des contrats
- Amélioration de la circulation de l'information concernant les produits bancaires et les procédures
- Amélioration des procédures comptables selon l'entreprise commerciale

Fiscalité et réglementation en matière de commerce

Le secteur des pêches est particulièrement affecté par les réglementations concernant les exportations et leur mise en application. Les règles et les procédures, ainsi que leurs coûts de mise en œuvre concernant

le commerce international apparaissent excessives, et pourraient être mises en perspective avec les normes de l'OCDE qui prévalent dans la plupart des autres pays ayant un gros secteur d'exportations. Les procédures de douane semblent également lourdes. Cela concerne notamment les procédures pour lesquelles des biens intermédiaires sont importés pour être réexportés par la suite – équipements d'emballage – et qui impliquent des remboursements de frais et de taxes d'importation. L'accès électronique aux informations et aux procédures douanières pourraient être également améliorés.

En général, les promoteurs pensent que la Mauritanie pourrait améliorer l'environnement fiscal, notamment en simplifiant les procédures administratives liées au remplissage des documents et au paiement des taxes. Beaucoup se plaignent du niveau de la taxe minimal fixée, et du niveau relativement élevé des charges salariales.

Plus fondamentalement, le pays est passé dans les années 90 d'un système tourné vers la collecte de recettes budgétaires du secteur des pêches à travers les taxes et les redevances des licences pour tous les producteurs de poisson, étrangers ou nationaux – ce qui indirectement réduit les incitations à la surexploitation que contient le système actuel basé sur des licences de pêche – vers un système qui collecte la plus grande partie des recettes budgétaires via le paiement de transferts financiers - contrepartie financière UE, redevances des licences UE, redevances des licences libres – et dans une bien moindre mesure des droits d'accès (licences) payés par les flottes nationales artisanales et industrielles. Le mode de prélèvement a lui aussi changé, dans la mesure où la majeure partie des recettes budgétaires du secteur des pêches est maintenant directement transférée au Ministère des finances et, dans une moindre mesure au niveau des exportations par la SMCP.

Le système actuel a fonctionné de manière extraordinaire pour exploiter les développements géopolitiques et l'évolution des marchés globaux des 10 dernières années. Mais ces conditions pourraient ne pas durer pour toujours, notamment si la Mauritanie réussit à développer un secteur pétrolier performant pouvant générer des revenus substantiels pour l'Etat et le secteur privé.

Si elle était capable de diminuer la surexploitation de ses ressources halieutiques clés et de moderniser son industrie et son commerce international, la Mauritanie pourrait être en mesure de rééquilibrer les sources de revenus du secteur, et accroître la part de recettes budgétaires suite à l'augmentation de la valeur ajoutée et de la rente créée par une exploitation efficace de la ressource. Cela pourrait impliquer une augmentation graduelle des redevances pour les licences de pêche – industrielles et artisanales – qui à terme pourraient être basées sur la valeur du quota, en relation avec le prix du poisson sur les marchés mondiaux. Dans le même temps, cela pourrait viser à rééquilibrer les bénéfices financiers issus de l'accord de pêche avec l'UE et des licences libres, et à rechercher des niveaux de redevances plus élevées pour les bateaux de l'UE et les autres bateaux transbordant les prises à l'étranger. Au même moment, la Mauritanie pourrait diminuer les taxes sur la transformation locale et les activités d'exportations pour encourager de telles activités – qui génèrent des emplois locaux substantiels, mais demandent de nouveaux investissements en équipements et en formation, et ont besoin de travailler avec de petites marges sur des marchés internationaux hautement concurrentiels. Enfin, cela pourrait augmenter les redevances payées par les flottes de pêche artisanales locales et étrangères si les prises par pirogue augmentent de manière appréciable suite à la gestion réussie de la ressource. Cela s'applique particulièrement à une situation où le nombre total de licences reliées à un système de quotas disponibles pour la pêche artisanale serait limité. De ce fait, les licences/quotas prendraient beaucoup de valeur pour leurs propriétaires.

Le système actuel de fixation des prix de transfert pour le poisson entre les pêcheurs et les usiniers a aussi des implications fiscales : des prix relativement élevés payés par les usiniers favorisent les pêcheurs et réduisent la concurrence entre usiniers. De futures mesures fiscales devraient être mises en place pour tenir compte du système de prix en vigueur.

Mise en œuvre du scénario : gouvernance sectorielle, accords de pêche, investissements requis

SYSTÈME DE GESTION DU SECTEUR

La gestion du secteur des pêches n'est pas limitée à la gestion des ressources biologiques et des bateaux, elle a aussi des implications économiques, politiques et sociales et requiert des institutions et des capacités administratives. La gestion demande en particulier un processus décisionnel dans lequel la négociation et le consensus sont essentielles pour faire face à une multitude de groupes d'acteurs ayant des 'poids' politiques et économiques différents et ayant chacun une vision différente par rapport aux objectifs de gestion du secteur et à leurs intérêts. Par conséquent, l'institution qui est formellement responsable de la gestion – comme le MP – peut être amenée à faire face à des tâches qui souvent dépassent ses compétences, ses moyens humains et son rôle au sein de l'administration du Gouvernement. Beaucoup de tentatives d'aménagement des pêches – comme la Mauritanie peut en attester – échouent parce que les actions de gestion ne constituent pas un tout cohérent. La gestion du secteur des pêches nécessite des actions sur plusieurs fronts et les tâches les plus difficiles pour l'institution chargée de la coordination est de maintenir une cohérence dans un processus qui demande à beaucoup d'acteurs du secteur publique ou privé, national ou étranger, de chercher un consensus au travers de négociations. Cela s'applique en particulier aux situations présentant des incertitudes quant aux résultats de telle ou telle mesure, ou alors aux situations dans lesquelles des actions concernant la gestion des ressources sont interdépendantes avec d'autres activités du secteur comme la modernisation de la flotte ou le développement de la pêche artisanale.

La complexité et l'importance du secteur des pêches en Mauritanie suggèrent que la conception et la mise en œuvre d'un scénario de gestion soient conduites par une équipe spécifique. Cette équipe devrait avoir la capacité, l'expérience politique et technique et le statut au sein de l'administration pour conduire des négociations complexes et faire des recommandations sur des décisions délicates sur le plan politique et financier. Bien que de telles équipes doivent faire face à des résistances bureaucratiques, celles-ci apparaissent plus efficaces que celles s'appuyant sur les mécanismes classiques de l'administration pour la gestion des ressources.

ACCORDS DE PÊCHE

L'accord de pêche en vigueur entre la Mauritanie et l'UE expire en 2012 et son protocole d'application devra être renégocié en 2008. L'accord bilatéral avec le Sénégal peut être renégocié plus fréquemment. La Mauritanie pourrait avoir besoin de négocier beaucoup de points dans l'accord en vigueur afin de se conformer au scénario de gestion. Ces points pourraient comprendre la taille de la future flotte céphalopodière de l'UE, les arrangements à mettre en place pour le transfert de quelques bateaux UE vers la Mauritanie, la nature des futures licences de pêche, le déploiement des capacités de pêche de l'UE sur les ressources en bonne santé, et le niveau de la contrepartie financière (transfert/contrepartie financière et redevances des licences). La Mauritanie pourrait mettre en place un processus de négociation informelle avec la Commission européenne afin de tester et de négocier informellement ces questions avant de les mettre sur la table des négociations officielles de moyen terme.

De la même manière, de telles négociations informelles pourraient aussi être planifiées dans le cadre de l'accord de pêche avec le Sénégal, afin d'aborder différentes questions, dont la nature des futures licences pour les pêcheurs sénégalais, les exportations de poisson frais sur les marchés de la transformation au Sénégal, et la nature de la contrepartie financière pour l'accès aux ressources halieutiques mauritaniennes. Pour mettre en œuvre une telle politique, la Mauritanie pourrait avoir besoin de chercher un ajustement de l'accord bilatéral en vigueur. Le nouvel accord pourrait combiner des licences pour opérer dans la ZEE mauritanienne, des '*droits d'accès*', avec un droit de pêche plus important relié à un système de quota spécifique, comme discuté dans le chapitre 4. Une autre condition essentielle d'un tel nouvel accord serait que : (a) le Sénégal puisse éventuellement fournir une contrepartie financière annuelle à la Mauritanie (similaire à celle que verse l'UE) proportionnelle au nombre de pêcheurs ou de bateaux autorisés à pêcher ; (b) la Mauritanie soit autorisée à refuser des

pêcheurs sur la base de critères techniques liés à leur professionnalisme. Une telle révision des termes de l'accord satisferait les intérêts à long terme de la Mauritanie en terme de développement d'une pêcherie artisanale et côtière efficace et professionnelle, capable d'approvisionner les unités locales de transformation travaillant à l'exportation sur des marchés sophistiqués, tout en prenant en compte les problèmes sociaux du Sénégal liés à la surcapacité de sa flotte et au sous-emploi.

INVESTISSEMENTS REQUIS

Le présent rapport ne fournit pas de plan tout fait pour arriver à un scénario optimal de gestion du secteur. Au contraire, il suggère un processus pour parvenir à un secteur des pêches nationales qui soit plus compétitif sur le plan international, et plus bénéfique au secteur public et au secteur privé. L'approche de processus a des implications pour les futurs investissements. Le secteur privé pourrait être enclin à reporter ses investissements au moins jusqu'à ce que les stocks de céphalopodes soient en meilleur état et que des financements puissent être obtenus. Le secteur pourrait avoir trois domaines d'intervention nécessitant des investissements. Chacun d'entre eux devrait être déterminant quant à l'ajustement avec succès du secteur et à sa compétitivité future.

- Amélioration des capacités institutionnelles à effectivement gérer le secteur
- Création d'une infrastructure à terre plus efficace pour le secteur des pêches, à travers l'amélioration des installations et du management du port – si possible avec la participation du secteur privé
- Optimisation des recettes budgétaires, ajustement des futurs outils et emphase sur la collecte des recettes budgétaires en provenance du secteur.

Support institutionnel pour la conception et la mise en œuvre du scénario sectoriel

Gérer des pêcheries est coûteux, particulièrement lorsque le secteur requiert de sérieuses restructurations et implique d'importantes ressources halieutiques surexploitées et de forte valeur marchande, et une multitude d'intérêts étrangers et locaux exploitant ces ressources, comme c'est le cas en Mauritanie. Si le pays décide de procéder à des ajustements importants dans la manière de gérer le secteur, comme cela est évoqué dans le présent rapport, il mérite d'être appuyé dans la mise en œuvre de tels scénarios. Un tel appui pourrait inclure de l'assistance technique et des financements, si possible en appui aux activités du secteur public et du secteur privé. Les besoins réels de cet appui dépendront en fait du rôle à venir du programme d'appui en cours et de l'analyse par la Mauritanie de ses besoins futurs et de ses propres capacités et moyens de financement disponibles.

Infrastructures portuaires pour la pêche industrielle

Plusieurs études ont été réalisées au cours des 20 dernières années afin d'évaluer la demande en matière de port de pêche et de concevoir sur cette base de nouvelles infrastructures ou de les améliorer. Les efforts pour construire un port dédié au transbordement des petits pélagiques ont été vains. D'autres efforts ont été consentis pour la création d'infrastructures portuaires pour la pêche industrielle à côté de (ou à) Nouakchott et l'aménagement des infrastructures existantes au port de Nouadhibou.

Comme mentionné au chapitre 4, une gestion efficace des ressources, y compris une réduction majeure de l'effort de pêche et une modernisation de la flotte nationale et affrétée, y compris une augmentation de la part relative des captures de la pêche artisanale, conduirait à une chute de la demande en services portuaires pour environ 40-50 bateaux en fonction de la nature (congélateurs ou glaciers) et en tout dernier lieu de l'efficacité de la nouvelle flotte. Le tableau deviendrait encore plus compliqué si la Mauritanie parvenait à un accord selon lequel une partie de la flotte UE et celle sous licence libre transborderait dans les ports mauritaniens, auquel cas des extensions portuaires pourraient être possibles. Par conséquent, les investissements futurs dans les ports nécessitent une analyse de la demande future et une évaluation du rythme des transbordements dans le cas des flottes étrangères.

La capacité portuaire effective est fonction de la taille de l'ouvrage portuaire et de la qualité de sa gestion. Des évaluations sur la gestion portuaire ont dans le passé suggéré qu'en améliorant les

infrastructures existantes et le management du port de pêche à Nouadhibou, les capacités portuaires pourraient augmenter de manière considérable.

Le présent rapport recommande que les bailleurs considèrent le financement d'une étude de faisabilité en deux phases :

- une étude évaluant les opérations existantes et analysant la demande future, la manière de satisfaire au mieux cette demande (extension des infrastructures existantes, construction de nouveau port) et le type d'installations et de capacités susceptibles d'être nécessaires dans le temps ; et
- un processus de conception pour :
 - (a) préparer un plan de mise en œuvre pour la conception et la construction,
 - (b) réaliser des études bathymétriques, hydrologiques et autres
 - (c) concevoir des aménagements aux infrastructures existantes
 - (d) concevoir un nouveau port.

La première phase de l'étude pourrait comprendre une analyse des aspects procéduraux, opérationnels et financiers liés la gestion du port, et évaluer comment une privatisation partielle de la gestion pourrait améliorer les performances, ou si une combinaison d'assistance technique, de formation et d'informatisation serait en mesure de mieux améliorer la situation.

Infrastructures pour le débarquement du poisson de la pêche artisanale et côtière

Il y a moins d'incertitudes concernant les investissements publics et privés en infrastructures pour les pêches artisanales et côtières. A moins que les politiques futures augmentent considérablement le rôle des pêches artisanales, au dessus du niveau présumé dans le présent rapport, ou alors qu'il y ait un brusque renversement de tendance pour diminuer la flotte artisanale, il est fort probable que le nombre de pirogues et de navires côtiers ne connaîtra pas de grande augmentation dans le temps. Toutefois, les captures devront faire l'objet d'une attention particulière pour satisfaire aux normes sanitaires élevées sur les lieux de débarquement (débarquement rapide des captures, et acheminement rapide vers les unités de transformation). La demande pour une multitude de services publics et privés augmentera. Les mesures en matière de suivi, contrôle et surveillance augmenteront. Les méthodes pour comptabiliser les captures et administrer les licences et les quotas demanderont plus de personnel résidant en permanence dans les zones de débarquement. Les services privés devront être développés pour la fourniture de glace, d'eau potable et de carburant. Des unités de réparation des moteurs et engins de pêche, des chambres froides et dans la plupart des endroits des unités de production d'électricité seront nécessaires.

Il est fortement recommandé au Gouvernement et aux bailleurs de fonds de financer une étude de faisabilité pour évaluer les besoins d'amélioration de tous les principaux débarcadères de la pêche artisanale, et le calendrier de mise en œuvre, et pour analyser qui pourrait gérer ces installations et quel rôle les pêcheurs artisans eux-mêmes, le secteur privé et les pouvoirs publics devraient-ils jouer pour la conception, la gestion et le financement de ces installations.